

**PARLEMENT DE LA
REPUBLIQUE DE VANUATU**

HUITIEME LEGISLATURE

PREMIERE SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2005

LUNDI 14 FEVRIER 2005

PRESIDENT : M. AVOK Sam Dan, député de Paama

PRESENT : 50 députés

ABSENT : M. SOPE Barak T., député d'Efaté
M. WELLS A. Georges, député de Luganville

RETARD :

1. La séance débute à 8h45.
2. M. TOSUL David, député de Pentecôte, fait la prière.
3. Le Président ayant constaté qu'il y a quorum déclare que le Parlement peut commencer ses travaux de la Première session extraordinaire de 2005. Il demande aux députés d'observer une minute de silence en signe de condoléances pour la mort de l'ex-député BANGTOR Daniel. Le Président annonce la présence de M. Ken SMITH, député du Parlement fédéral d'Australie. Il déclare aussi que les députés doivent lire à la maison les procès-verbaux des dernières sessions de 2004 pour les approuver au cours de cette session. Il conclut donc en demandant au Leader parlementaire pour donner la liste des projets de Loi à examiner au cours de cette session.
4. M. HILTON Dunstan, député de Banks/Torres, liste la liste des projets de Loi à examiner. Il demande en outre si le Président peut suspendre le Parlement pour que le gouvernement revoie la liste des projets de Loi à examiner au cours de cette session.
5. Le Président demande des éclaircissements.

6. M. MOLI Josias, se plaint que le gouvernement a demandé la suspension de la séance pour revoir la liste.
7. M. HILTON Dunstan, député des Banks/Torres reprend que les projets de Loi à examiner au cours de cette session sont :
 - Loi des Finances
 - Loi des Finances complémentaires
 - Loi sur les salaires des Dignités d'Etat

PROJET DE LOI DES FINANCES (2005) No. DE 2005

PREMIERE LECTURE

8. M. CARCASSES Kalosil Moana, ministre des Finances et de la Gestion économique, présente le projet de Loi et lit son allocution budgétaire.(Texte en Annexe1)
9. La séance, suspendue à 10h05, reprend à 10h45.
10. Le Chef de l'Opposition et député de Santo, M. VOHOR Serge, répond à la déclaration budgétaire présentée par le ministre des Finances que ledit budget du gouvernement ne représente pas les besoins et les cris du peuple de Vanuatu vu qu'on a encore un déficit de 400 millions de vatu. Il déclare que lors du Sommet du Programme de Réforme Globale en 2004 à Luganville, on a résolu que l'Agriculture est le secteur prioritaire à développer. Même si les affaires concernant une bonne gouvernance et le renforcement de l'administration de la Fonction publique sont importants, ils ne représentent pas le programme prioritaire décidé lors du Sommet de Luganville. Il ajoute que si le gouvernement omet de soutenir le secteur producteur, il fera préjudice à l'économie du pays. Il accuse les experts étrangers d'être les auteurs de la déclaration de politique présentée par le ministre des Finances. Il pense que le passage du discours du Président des Etats-Unis cité par M. CARCASSES disant que "*Ask not what your country can do for you but what you can do for your country*" est considéré comme une offense pour le peuple de Vanuatu car ceux-ci ne disposent pas assez de fonds comme les américains. En ce qui concerne l'éducation, M. VOHOR fait remarquer que les parents font face à des problèmes de frais de scolarité vu que la scolarité est trop chère et qu'elle dépasse le salaire minimum. Il souligne que malgré le prix élevé de la scolarité, certains établissements scolaires sont incapables d'accueillir plus d'étudiants spécialement dans les écoles secondaires de l'année 13 et 14. Quant au Millénium Challenge Fund, il questionne pourquoi il n'est pas mentionné et déclare qu'il semble que les bailleurs d'aide se détournent des objectifs nationaux. Il conclut que le gouvernement doit trouver des moyens de résoudre lesdites situations sinon il risque de perdre ces revenus provenant des entreprises parapubliques et des autres entreprises telles que l'Unelco, Telecom, Air Vanuatu et Vanair.

11. M. SONG Kaesipai, député de Tanna, exprime sa reconnaissance envers la déclaration favorable du ministre des Finances. Il est cependant déçu du fait que les prévisions allouées au ministère des Finances sont plus élevées que les trois secteurs prioritaires tels que la Santé, l'Éducation et l'Agriculture. Il fait noter que le ministère de l'Infrastructure et des Services d'utilité publique dispose aussi d'un budget trop maigre comparé à celui du ministère des Finances et souligne qu'on aura en conséquence des difficultés dans l'entretien des routes. Il conclut en demandant au Ministre d'être honnête dans sa déclaration vu que le budget ne reflète pas toutes réalités qui existent.
12. M. JIMMY Tapangararua Willie, député de Port-Vila, explique qu'il est difficile pour le ministre des Finances de présenter une déclaration honnête vu qu'on a 11 différents partis politiques formant le gouvernement actuel et que chaque parti politique a sa propre directive et cela peut avoir des conséquences sur certains services. Il déclare qu'on a un déficit de 70 millions de vatu dans au cours de l'exercice fiscal de 2004 et que le montant d'environ 8 milliards concernant les prévisions de recettes pour 2005 est trop élevé et peut encourager le peuple à demander plus d'assistance au gouvernement. Il continue qu'il est important que le ministre des Finances présente le revenu exact collecté en 2004 et souligne que la subvention attribuée par le gouvernement chinois ne doit pas mettre la confusion qu'on a en ce sens un surplus. Le député de Port-Vila souligne qu'il n'y aura pas de difficultés d'avoir le total de revenus perçus vu que le Service des Douanes utilise le système ASYCUDA qui peut améliorer le fonctionnement de ce Service. Il dit noter qu'il n'y a aucune déclaration concernant la Régie des Affaires Maritimes de Vanuatu (RAMV) et les autres entreprises parapubliques et questionne ensuite comment le gouvernement résoudra ces problèmes. En ce qui concerne le développement au niveau du tourisme, il déclare qu'il dépend beaucoup de nos compagnies aériennes comme Air Vanuatu et Vanair. Donc, il est important que le gouvernement résolve la crise actuelle. Quant au Millenium Challenge Fund, il demande si le gouvernement a ou n'a pas l'intention d'utiliser ce fonds. Il conclut en disant que les capacités du gouvernement depuis 1980 ne changent aucunement et elles contribuent toujours à l'immense dette impayée du gouvernement.
13. La séance, suspendue à 11h30, reprend à 14h15.
14. M. CARCASSES Moana Kalosil, Ministre des Finances et de la Gestion économique, eu réponse au manque budgétaire de 100 millions de vatu, que ce n'est pas tout à fait vrai, car le Ministère a pris des mesures pour remédier à ce manque. Le Ministère a l'intention d'améliorer le système de perception des taxes, d'abandonner les 4 nouveaux Ministères prévus qui nécessitent des dépenses d'environ 250 millions de vatu et le référendum qui demande 50 millions de vatu. Pour le reste, le gouvernement peut demander un soutien budgétaire. Il souligne que le gouvernement a l'intention de percevoir tout ce qui est dû et de réduire les exemptions de droit dont le montant s'élève à 1,2 milliard

de vatu. Il explique que l'Agence Française de Développement va financer la rénovation des aéroports de Norsup et Lonorore. En ce qui concerne la question de M. Keasipai sur le montant de 1,5 milliard de vatu, il comprend les dispositions de remboursement des prêts, des titres du gouvernement et des subventions des entreprises parapubliques. En ce qui concerne le surplus de 350 millions de 2004, il se compose de 200 millions provenant de la Chine et de 97 millions de vatu produits par le gouvernement dans son budget. Quant aux prévisions des élevées de recettes il faut penser positif et fixer des objectifs élever et travailler pour les réaliser. Concernant l'absence de budget de développement, le gouvernement ne peut que travailler avec ce qu'il peut produire. Quand aux projections de recettes pour cette année, les recettes réelles pour janvier 2005 s'élèvent à 920 millions de vatu comparées à 684 millions pendant la même période en 2004. enfin pour conclure, le Ministre indique que le montant des prêts à rembourser est élevé puisqu'il y a plus de prêts à partir de 1992 parallèlement à la croissance démographique.

15. M. MOLISA Sela, député de Santo, félicite le Ministre pour son budget et remarque que les influences économiques extérieures ont des répercussions sur l'économie de Vanuatu. Il dit que l'une des conditions de la Loi sur les Finances et la Gestion économique est l'observation d'un budget équilibré et responsable. Il explique que le surplus de l'année dernière ne veut pas dire qu'il n'y a pas de déficit dans la balance des paiements, mais que c'est déjà une bonne chose. Il explique que la période la plus critique de l'histoire de Vanuatu est 1998 où suite aux émeutes de la CNPV, le gouvernement doit chercher 3,3 milliards pour rembourser les cotisations des membres. Le gouvernement obtient donc un prêt auprès de la BAD dont le remboursement détériore depuis la situation financière du gouvernement. Depuis 1998, le gouvernement, à cause des déficits budgétaires, exploite un découvert d'environ 400 millions de vatu auprès de la BRV qui est aussi le plafond permis. Par conséquent il est indispensable au gouvernement d'observer des mesures strictes d'austérité pour atteindre un surplus et régler ce découvert et rembourser les prêts. Il indique que les prévisions pour 2006 et 2007 sont très optimistes, mais qu'on ne peut les réaliser qu'avec l'investissement de capitaux étrangers qui injectent de devises étrangères dans l'économie et qui fournissent de l'emploi aux ni-vanuatu. Parallèlement, lorsqu'on parle du tourisme, on fait allusion à Air Vanuatu qui est en crise en ce moment et il est essentiel que son problème soit résolu pour aider la croissance de l'économie. En ce qui concerne l'observation et le paiement des taxes par les contribuables, il faut du personnel qualifié aux Finances et Douanes pour vérifier les déclarations des importateurs ou comptes des sociétés parce qu'ils sont très malins. Et ces Services manquent de personnel qualifié et certains de leurs membres de personnel sortis de l'université doivent encore acquérir l'expérience sur le terrain. Et une des causes des fuites du personnel qualifié de la Fonction publique vers le secteur privé est le salaire qu'offre la Fonction Publique. Il est donc indispensable que l'Organe responsable de la Rémunération des fonctionnaires fonctionne et réexamine les salaires des fonctionnaires. En ce qui concerne la position de la dette de l'Etat (son remboursement à 1,4 milliard cette

- année) et le refus des Institutions Financières de Vanuatu (y compris la CNPV) de prêter de l'argent au gouvernement ou d'acheter les titres du gouvernement n'est pas raisonnable puisque le gouvernement offre un taux d'intérêt plus élevé sur ses titres par rapport aux banques commerciales. Mais il faut réduire nos dettes pour permettre au secteur privé d'avoir accès aux liquidités du pays. Il indique que l'approbation des prévisions budgétaires par le Parlement est l'étape la plus facile dans la production d'un budget, l'étape la plus difficile est la perception et l'usage des fonds perçus. Il se plaint qu'il y ait beaucoup de camionnettes 4 x 4 qui ne sont pas nécessaires en ville et qui utilisent beaucoup de carburant par rapport aux simples voitures et il faut limiter les dépenses. Il conclut en disant qu'il y a certaines irrégularités dans les documents du budget que le ministre a reconnues et qu'on modifiera plus tard dans l'examen du budget.
16. M. NATAPEI Edward Tuta Fanua'Ariki, député de Port-Vila se dit satisfait de constater que l'économie a repris de l'élan en passant d'une croissance négative de -5,1 % en 2002 à une croissance positive de 3,2 % en 2004. en ce qui concerne la contribution au PNB dont celle des services est de 70 %, en comparaison avec la contribution de 19 % de l'Industrie n'est pas raisonnable. Il veut que le gouvernement développe plus les secteurs agricole et industriel pour ne pas trop dépendre des services. Il ajoute qu'il suffit d'un rien par exemple pour une catastrophe naturelle comme le tsunami pour détruire toute l'infrastructure d'un secteur des services comme pour le tourisme. Il continue en disant qu'il faut mettre plus l'accent sur l'agriculture pour faire participer les ni-Vanuatu à l'économie et au commerce. Il termine en disant que le gouvernement doit observer le Programme des priorités de l'agriculture et de l'industrie pour relancer ces secteurs.
 17. M. NENTU Thomas, députés des Îles Isolées de Taféa, parlant en soutien au projet de loi, indique qu'il faut soutenir ce budget et trouver les moyens pour le rendre plus efficace. Il pense qu'il faut réexaminer les systèmes financiers et économiques actuels car on a toujours des problèmes. Il pense que le budget devra déjà doubler et que l'instabilité n'est pas une excuse, mais que c'est le problème avec les systèmes en place. Il se plaint qu'il n'y ait pas de budget de développement. Il ajoute que c'est une honte de permettre à une société privée de percevoir les droits de pêche du gouvernement et de ne verser qu'une partie infime au gouvernement. Il se plaint aussi de la vente des avoirs du gouvernement qui peuvent rapporter des recettes au gouvernement s'ils n'étaient pas vendus. Il termine en disant qu'il faut utiliser les ressources du pays pour faire face à ces problèmes.
 18. M. CARCASSES Moana, ministre des Finances répond que le gouvernement ne peut faire que ce qu'il peut compte tenu des recettes qu'il fait. Toutefois, si l'économie est meilleure, elle peut dégager des profits à tous les niveaux. En ce qui concerne le Fonds 'Millenium Challenge Account', seul Madagascar a déjà accès à ce fonds. Les conditions des Etats-Unis sont que les pays présentent des projets qui puissent aider ces pays à améliorer l'économie et à sortir de la

- pauvreté. En ce qui concerne l'Organe responsable de la Rémunération des fonctionnaires, le Bureau du Premier Ministre examine le manque de budget de Développement le gouvernement n'en a pas les moyens.
19. M. NATUMAN Joe, ministre de l'Education, en ce qui concerne l'absence de subvention du gouvernement pour les frais de scolarité de l'année dernière, explique que le gouvernement subventionne à 100 % l'enseignement primaire. Pour l'enseignement secondaire, le gouvernement se charge des infrastructures, des salaires d'enseignants, du matériel scolaire et la moitié des frais de scolarité et d'internat. Et à cause des finances limitées du gouvernement, le gouvernement a le choix de choisir, soit fournir une subvention pour les frais de scolarité, soit embaucher les enseignants nouvellement diplômés et mettre à la retraite les anciens enseignants. Le gouvernement a choisi ce d'embaucher les 113 maîtres de secondaire et 125 enseignants du primaire nouvellement diplômés. Il indique qu'on a aussi fait une étude et que les écoles imposent des droits de scolarités de 20.000 vt le trimestre à 50.000 vt et que certains de ces droits sont très élevés. Il se plaint que même si le gouvernement les subventionne, les écoles ne présentent jamais de rapports pour savoir combien coûte la scolarité d'un ni-Vanuatu. Il conclut qu'après avoir consulté les Ecoles de mission, elles sont d'accord pour que le gouvernement prescrive par arrêter le taux maximum de frais de scolarité.
 20. M. VOHOR Rialuth Serge, Chef de l'Opposition demande pourquoi est ce que les conditions de l'accord entre le syndicat des Enseignants et le gouvernement ne sont pas prévues dans ce budget. Il demande aussi au ministre de l'Education pourquoi est-ce que les écoles n'ont pas reçu leur subvention l'année dernière alors que cet argent de 200 millions de vatu est donné par la Chine.
 21. M. NATUMAN Joe, ministre de l'Education, réplique que cet argent est arrivé en retard à cause de la crise politique de l'année dernière, c'est pourquoi on inclut 100 millions à cet égard dans la Loi des Finances complémentaires pour l'année dernière. En ce qui concerne l'accord avec les enseignants, ceux-ci demandent l'augmentation de leur salaire qui demande un budget de 3 millions de vatu, l'allocation d'isolement pour ceux qui enseignent dans les coins isolés qui sont inclus dans le budget. L'Organe de rémunération des fonctionnaires se chargera de revoir les échelles de salaire et en fera rapport du décembre 2005.
 22. La séance, suspendue à 15h15, reprend à 15h33.
 23. M. KALSAKAU Steven, député d'Efaté, déclare que les dirigeants doivent étudier et considérer sérieusement les principes de ladite Loi en ce qui concerne son application. Il continue que selon les principes de la réforme, on considère de promouvoir le secteur privé en vue de mettre du tonus dans l'économie du pays. Il déclare que deux ans après, on s'est détourné du programme prioritaire pour suivre les directives des bailleurs d'aide; cependant il pense qu'on doit établir une ligne directrice pour l'usage de l'aide provenant des bailleurs de fonds. Il dit noter qu'il y a un point faible concernant l'économie d'environ 80 à 90 %, mentionné

dans l'allocation budgétaire, qui ne s'est pas produit. Il insiste sur l'importance de la gestion au niveau de l'économie car il y aura plus de fournitures de services du gouvernement et donc il y aura plus d'emplois. Il demande au gouvernement de résoudre immédiatement la crise des lignes aériennes d'Air Vanuatu et Vanair qui contribuent beaucoup au développement de l'économie. Il déclare que l'Office chargé de la Rémunération de la Fonction publique doit sérieusement prendre en considération le salaire minimum et ajoute qu'on doit aussi rétablir la Division de l'Index des Prix vu que les produits locaux sont mieux que les produits importés qui coûtent très cher. Il dit craindre que si l'on ne concentre pas le développement en régions rurales, on puisse s'attendre à voir une croissance de criminalité dans les régions urbaines avec l'expansion rapide de la zone urbaine.

24. M. PIPITE Marcelino, député de Santo, dit noter une légère différence dans ledit budget comparé à celui de 2004. En tant qu'ancien ministre du Programme de Réforme Globale, il explique que la communauté rurale souffrira vu que ce budget ne reflète pas la réalité actuelle. Il supplie les députés du Parlement de porter assistance à leurs localités. Il ajoute qu'on devrait accroître le budget du Programme de Réforme Globale (PRG) après son introduction il y a sept ans.
25. M. BULE James, ministre du Commerce et de l'Industrie et député d'Ambaé, remarque en ce qui concerne l'industrie touristique qu'il y a une croissance positive de 12% en ce sens. Il explique que le problème qui existe actuellement dans l'industrie touristique est le manque d'hôtels vu qu'il y a plus de places offertes par les lignes aériennes. En ce qui concerne les facilités de crédit, il ajoute qu'il existe deux institutions qui ont joué un rôle vital pour l'économie avec l'assistance du gouvernement chinois.
26. La motion portant approbation du Projet de loi en première lecture est approuvée à l'unanimité.

EXAMEN EN COMMISSION

Article 1: **Affectation**

PREVISIONS DE RECETTES

PARLEMENT

Programme CBA : Service de la procédure et affaires législatives

Activité CBDB « Administration du personnel et entretien »

27. M. MOLISA Sela, député de Santo, veut savoir le montant mensuel de la location versée par Air Vanuatu pour le Restaurant du Parlement en 2004.

28. M. CARCASSES Moana Kalosil, ministre des Finances et député de Port-Vila, déclare qu'il donnera la réponse plus tard.

BUREAU DU CONTROLEUR GENERAL DES COMPTES

Programme CEA : Vérification des Comptes du secteur public

Activité CEAC « Services administratifs »

29. M. SALWAI Charlot, député de Pentecôte, demande si on va augmenter le nombre du personnel du Bureau du Contrôleur général des Comptes vu les pressions de travail auxquelles fait face le Bureau.
30. M. CARCASSES Moana Kalosil, ministre des Finances, répond que le Bureau n'a pas assez de personnel ayant les compétences pour entreprendre le travail dans le secteur privé.

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Programme MID : Sécurité intérieure et contrôle aux frontières

Activité MIDB « Opérations de police »

31. M. TOSUL David, député de Pentecôte, veut savoir si ledit montant total couvre les véhicules en mauvaise condition qui circulent encore sur les routes de la ville.
32. M. CARCASSES Moana, ministre des Finances, souligne que ce budget est attribué au Bureau de la Police et qu'il n'est pas au courant de telles activités couvertes ici.
33. M. MOLISA Sela demande au gouvernement de retirer les permis d'armes à feu sans cartouches. Il veut avoir des explications en ce qui concerne les amendes de la circulation routière.
34. M. SALWAI Charlot fait remarquer que les propriétaires possédant des armes à feu et qui ne paient plus de cartouches doivent payer un droit plus élevé.
35. M. PIPITE Marcéline, député de Santo, considère qu'il y a une réduction dans les prévisions en comparaison avec le nombre des propriétaires possédant des armes à feu. Il accepte qu'on réduise les permis d'armes à feu sans cartouches.
36. M. CARCASSES Moana, ministre des Finances, souligne que le droit des permis d'armes à feu est élevé afin de contrôler ses ventes et c'est une mesure préventive contre les situations telles que celle qui se produisent aux îles Salomon.

37. M. JIMMY Willie, député de Port-Vila, veut savoir où est inclus le droit de test ou d'apprentissage de conduite dans ledit budget. Il déclare que les chiffres ne sont pas réalistes vu que le permis de conduire est renouvelé tous les ans.
38. M. CARCASSES Moana Kalosil, ministre des Finances, déclare qu'il répondra plus tard.
39. M. TAMATA Noël, député de Pentecôte, veut savoir si les pays qui exigent la participation de Vanuatu aux missions concernant le maintien de la paix versent une certaine subvention au gouvernement.
40. M. CARCASSES Moana, ministre des Finances, déclare qu'il fournira une réponse plus tard.
41. M. NATAPEI Edward Nipake, député de Port-Vila, demande si les policiers ont trouvé une solution pour faire face aux véhicules polluant avec leurs tuyaux d'échappement et pense qu'en introduisant une amende en ce sens, on peut faire rentrer des recettes dans la caisse du gouvernement.
42. M. CARCASSES Moana Kalosil, ministre des Finances, annonce que la Police et le Service des Douanes entreprendront des opérations pour vérifier l'observance des règles de la circulation routière dans quelques mois.
43. M. KILMAN Sato, vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères et, député de Malékula, en réponse supplémentaire, explique que le manque de personnel dans la Force Mobile empêche la Force mobile à remplir convenablement ses fonctions et devoirs quotidiens. En ce qui concerne la question de M. TAMATA, il déclare qu'il n'y a aucune subvention versée en direct au gouvernement, cependant les participants reçoivent individuellement leurs salaires et honoraires.

Programme MIE : Services intérieurs

Activité MIEB « Bureau électoral »

44. M. KALSAKAU Joshua, ministre des Affaires de ni-Vanuatu et député d'Efaté, questionne le revenu que le gouvernement doit percevoir suivant le nouveau système d'enregistrement imposé par le Bureau électoral.
45. M. CARCASSES Moana, ministre des Finances, répond qu'il existe un projet pour améliorer le système électoral mais on ne l'a pas encore adapté.

MINISTERE DES FINANCES ET DE LA GESTION ECONOMIQUE

Programme MFC : Gestion financière et économique

Activité MFCC « Services financiers publics »

46. M. PIPITE Marcéline demande pourquoi il n'y a pas de chiffres pour Air Vanuatu, Vanair, Ifira Wharf et Ifira Stevedoring, Unelco, Sarakata Hydro et Niscol. Il se plaint aussi du prix élevé de l'électricité à Santo malgré l'établissement du Projet Hydroélectrique. Il dit être au courant d'une caisse pour la station Hydroélectrique de Sarakata et il veut savoir comment elle est utilisée.
47. Le Ministre des Finances, M. CARCASSES répond que s'il manque de chiffre, cela veut dire qu'il n'y a aucun revenu perçu.
48. M. TELUKLUK Paul, ministre Affaires foncières et député de Malékula, explique que le prix de l'électricité est élevé à Santo vu qu'il est contrôlé par l'Unelco et que le fonds mentionné est distribué suivant les accords faits avec le gouvernement. Il explique que lorsque la Division de l'Energie souhaite entreprendre un projet électrique, il peut réclamer des fonds à l'Unelco vu que ce dernier dispose de 70% de ce fonds et 30% est attribué au gouvernement pour les projets électriques de zones rurales.
49. M. CARLOT Maxime Korman, ministre de l'Infrastructure et député de Port-Vila, en réponse supplémentaire explique qu'on peut utiliser la Caisse de la station hydroélectrique de Sarakata dans d'autres îles de Vanuatu et non pas seulement à Santo suivant la politique du gouvernement. Il ajoute qu'il est au ministre des Affaires foncières de réduire la consommation du carburant par le développement de la station hydroélectrique afin de réduire le prix de l'électricité pour les consommateurs de Santo.
50. M. TELUKLUK Paul, ministre des Affaires foncières, ajoute que le gouvernement a déjà cédé ses actions à l'Unelco et c'est la raison à laquelle il manque de renseignements sur l'Unelco.
51. En ce qui concerne le Registre des bateaux battant pavillon du Vanuatu, M MOLISA Sela veut savoir combien de subvention on a allouée en 2004. Il veut aussi des renseignements sur la Caisse de la Station hydroélectrique de Sarakata qui est considérée comme une caisse publique et dont les décaissements doivent être approuvés par le Parlement et non pas l'Unelco.
52. M. VOHOR Serge, Chef de l'Opposition et député de Santo, veut avoir plus d'explications du ministre des Affaires foncières et ministre de l'Infrastructure sur le Projet d'Hydroélectrique de Sarakata. Il demande pourquoi le gouvernement a toujours un représentant dans la Commission même s'il n'a plus d'actions dans l'entreprise.
53. M. CARCASSES Moana, ministre des Finances, répond à la question du Registre des bateaux battant pavillon de Vanuatu et déclare qu'on a alloué un fond de 50 millions en 2004 et explique aussi que c'est l'Unelco qui a réclamé au

gouvernement de nommer un représentant dans la Commission comme un geste de bonne volonté.

54. M. VOHOR Serge, Chef de l'Opposition, souligne que le représentant du gouvernement dans la Commission est en effet un député du Parlement et questionne le gouvernement s'il ne considère pas que ce soit un conflit d'intérêt vu que ledit député reçoit deux indemnités différentes.
55. La séance est ajournée à 17h00.

**PARLEMENT DE LA
REPUBLICQUE DE VANUATU**

HUITIEME LEGISLATURE

PREMIERE SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2005

MARDI 15 FEVRIER 2005

- PRESIDENT** : M. AVOK Sam Dan, député de Paama
- PRESENT** : 50 députés
- ABSENT** : M. SOPE Barak T., député d'Efaté
M. WELLS A. George, depute de Luganville
- RETARD** : M. BULE James, député d'Ambaé
M. JACK Eric, député de Luganville
M. JIMMY Willie, député de Port-Vila
M. KALKASAU Joshua T., député d'Efaté
M. KILMAN Sato, député de Malékula
M. NATEPEI Nipake Edward T., député de Port-Vila
M. PRASAD Arnold, député de Santo
M. SAIMON Esmon, député de Malékula
M. STEVEN Morkin, député de Tanna
M. TOM Seule, député de Tongoa

1. La séance commence à 8h40.
2. M. KALO Toara Daniel, député de Shepherds, dit la prière.
3. Le Président annonce l'ordre du jour puis conformément à la règle 52 du Règlement Intérieur, demande aux députés du Parlement de renvoyer les formulaires annuels qu'ils doivent remplir au Parlement une fois l'affaire terminée. Il annonce ensuite qu'on a déplacé le bureau du Conseiller Juridique Parlementaire de l'Attorney Général et il se trouve maintenant à l'opposé de la Chambre parlementaire.

PROJET DE LOI DE FINANCES No. DE 2005

EXAMEN EN COMMISSION(Suite)

Section 1 : **Affectation**

MINISTERE DES FINANCES ET DE LA GESTION ECONOMIQUE

Programme MFC : Gestion financière et économique

Activité MF « Services financiers publics »

4. M. CARCASSES Moana Kalosil, ministre des Finances et de la Gestion économique, répond aux questions soulevées le jour d'avant et déclare qu'en ce qui concerne la question sur le loyer du Restaurant du Parlement, 2,5 millions est payé au Parlement et servira à rénover le Restaurant. Il ajoute que le montant de 290.000 vatu est attribué au Bureau du Contrôleur Général pour le travail de vérification; quant aux amendes sur la circulation routière, il déclare ne pas savoir le montant total exact perçu vu qu'il manque de renseignements en ce sens. En ce qui concerne le paiement des agents la Garde mobile recrutés dans les missions de Maintien de la paix, le gouvernement ne reçoit aucune subvention sur cette affaire. Pour le cas du Registre des bateaux battant pavillon de Vanuatu, le gouvernement a collecté un montant de 48 millions et à la question posée pour la Carte électorale d'Identification, il dit que tel projet n'existe pas.
5. M. MOLI Josias, Chef de file de l'Opposition au Parlement et député de Malo/Aoré, s'intéresse à l'exonération du carburant que le gouvernement pourvoit à l'Unelco et le TVL et demande si ces deux entreprises versent un certain pourcentage sur leurs chiffres annuel au gouvernement.
6. M. SALWAI Charlot, Chef adjoint de l'Opposition et député de Pentecôte, pose une question concernant le droit de timbre, vu qu'on doit réduire le chiffre depuis qu'on a passé une modification concernant la loi sur les Baux Fonciers en 2004. Il questionne ensuite si la Division de Gestion des Avoirs et le Fonds de Sarakata ont fait rentrer des recettes.
7. M. CARCASSES Moana Kalosil, ministre des Finances et de la Gestion économique et député de Port-Vila, répond à la question de l'Unelco et le TVL, déclarant qu'il reconnaît qu'il existe vraiment un problème et ajoute qu'il y a un rapport qui explique les procédures de réglementation d'un monopole rédigé par le Fonds Monétaire International et qu'on publiera en Mars 2005. Ces procédures aideront beaucoup le gouvernement à régler de telles situations. En outre aucune charge n'est imposée aux deux entreprises pour l'exonération du carburant. Quant au droit du timbre, il déclare qu'on n'a pas encore publié au Journal officiel la modification portant sur la Loi sur les Baux Fonciers.

8. M. TELUKLUK Paul, ministre des Affaires foncières et député de Malékula, explique que l'Unelco n'a attribué aucun dividende vu que le gouvernement n'est plus actionnaire et en ce qui concerne le Fonds de Sarakata, 70% est attribué aux projets en zones rurales et 30% est alloués à la Division de l'Energie pour ses projets. Il ajoute qu'il présentera une déclaration sur l'usage du Fonds de Sarakata.
9. M. MOLISA Sela, député de Santo, demande pourquoi il n'y a aucune prévision de la part de NISCOL (Société d'acconage du nord).
10. M. VOHOR Serge Rialuth, Chef de l'Opposition et député de Santo, s'intéresse aussi au Fonds de Sarakata. Il veut savoir pourquoi le gouvernement n'est plus un actionnaire dans l'entreprise alors que le ministre des Affaires foncières est un membre de la Commission.
11. M. AVOCK Sam Dan, Président du Parlement, dirige le Chef de l'Opposition à la règle 52 (4) du Règlement Intérieur qu'un député ne peut prendre la parole à l'égard d'une affaire dans laquelle il a un intérêt pécuniaire sans révéler préalablement la nature et l'importance de cet intérêt.
12. M. JIMMY Willie, député de Port-Vila, veut savoir pourquoi la société des aérodromes de Vanuatu LTD n'est pas mentionnée vu qu'il est le second grand producteur de recettes du gouvernement. Il soutient le point de vue du Chef de l'Opposition concernant un député du Parlement étant membre du Conseil d'administration de l'Unelco et souligne que c'est un conflit d'intérêt et qu'il faut traiter cette affaire dans le cadre du Code de conduite des dignitaires d'état.
13. M. CARCASSES Moana Kalosil, ministre des Finances, explique qu'il n'a reçu aucune information concernant les activités sans chiffres.
14. M. SATO Kilman, Vice- Premier ministre, ministre des Affaires étrangères et député de Malékula, explique, en ce qui concerne le Fonds de Sarakata, que le gouvernement japonais a accepté qu'on utilise ce fonds pour les projets d'électrification de Santo; cependant c'est le gouvernement qui a décidé d'utiliser un certain pourcentage pour développer ses projets d'électrification dans les autres îles.
15. M. KALO Toara Daniel, député de Shepherds, veut savoir pourquoi la compagnie Air Vanuatu ne verse aucune dividende au gouvernement et comment sont distribuées les dividendes de NISCOL.
16. M. CARLOT Maxime Korman, ministre de l'Infrastructure et des Travaux publics et député de Port-Vila, explique qu'il manque de chiffres aux prévisions d'entreprises parapubliques vu qu'ils ne s'entendent pas avec le gouvernement. En ce qui concerne les dividendes que doit recevoir le gouvernement de l'Unelco,

il n'y a pas de chiffre car le gouvernement n'est plus un actionnaire de cette entreprise.

17. M. SALWAI Charlot, Chef adjoint de l'Opposition, veut savoir si oui ou non l'Entreprise de Développement de l'Elevage de Vanuatu a vendu tous ses biens et suggère si le Fonds de Sarakata se trouve sous le Programme des Investissements du Gouvernement.
18. M. PIPITE Marcéline déclare que c'est un déshonneur de voir qu'il n'y a aucune prévision de recettes pour Air Vanuatu et Vanair. Il demande ensuite si ces deux aéroports font des profits et appartiennent toujours au gouvernement de Vanuatu.
19. M. SEOULE Tom, député de Tongoa, déclare que c'est une affaire très grave de noter que les fonds provenant des biens du pays sont utilisés ailleurs. Il dit ne pas comprendre pourquoi les capitaux nationaux ne sont pas gérés convenablement.
20. M. NENTU Thomas, député des Autres îles isolées du Sud, veut savoir pourquoi on n'a rien collecté comme dividende de la ligne aérienne Vanair alors qu'il a augmenté le prix du billet d'avion.
21. M. TAMATA Noël, député de Pentecôte, souligne la mauvaise gestion du temps par le gouvernement et déclare que le gouvernement doit trouver un moyen pour améliorer la gestion des heures de travail et se plaint des heures utilisées par les employés permanents spécialement pendant les jours de paie comme c'est le cas pour les clients de la BNV (Banque Nationale de Vanuatu).
22. M. VUSILAE Dickinson, député d'Ambaé, déclare que le ministre des Finances a le devoir de se renseigner et d'obtenir des informations correctes concernant le budget des entreprises parapubliques et d'autres activités afin de pouvoir répondre à toutes les questions qui lui sont posées. Il indique qu'on a des Ni-Vanuatu qui ont des compétences pour rédiger des articles et rapports au lieu de réclamer les services d'organismes.
23. M. JIMMY Willie soulève un point d'ordre que le député d'Ambaé remet en cause le travail des anciens Ministres.
24. M. CARCASSES Moana Kalosil, ministre des Finances, répond aux questions soulevées et déclare, en ce qui concerne la vente des biens de l'Entreprise de Développement de l'Elevage, que le contrat signé entre le gouvernement et l'Entreprise est retenu vu que ses conditions ne sont pas respectées par l'un des deux parties. Il indique que la déclaration de M. SALWAI est réaliste et en prend note; quant à la dividende de Vanair, il assure qu'il n'y a rien comme dividende et pour le contrôle de temps, le gouvernement a exigé la de BNV l'installation d'une machine de transferts électronique afin de pouvoir réduire le temps qu'on met pour faire la queue lors des jours de paie. Il explique ensuite que le nouveau

format du budget présenté est convenable vu qu'il assiste les députés du Parlement pour son examen et poser des questions sur les prévisions.

Activité MFCC « Service des Finances »

25. M. MOLI Josias, Chef de file de l'Opposition, demande pourquoi il n'y a pas de chiffre concernant les subventions et transfert de fonds et les frais de service de la dette et ajoute que ledit revenu estimé ici n'est pas correct. Il veut savoir encore pourquoi il n'y a de prévisions de recettes pour les amendes.
26. M. JIMMY Willie, Député de Port-Vila, se référant à l'activité MFCC, se plaint que les Ministres ne sont pas préparés pour présenter le budget parce qu'il a été préparé par le gouvernement sortant. Il se plaint que les prévisions pour l'E-commerce ne sont que de 5 millions de vatu alors qu'on pense faire beaucoup d'argent avec ce genre de commerce. Il se plaint aussi que le fait d'abandonner la taxe sur les paris mutuels, entraîne la perte de 65 millions de recettes qu'elle génère toujours. Il veut savoir quelle taxe on appelle droit sur les jeux d'argent qui va rapporter 100 millions de vatu. Il se plaint en outre qu'il n'y ait aucune prévision pour les amendes et demande si le gouvernement peut contrôler l'abus du tabac. Il termine en demandant le montant perçu de la TVA l'année dernière.
27. M. CARCASSES Kalosil Moana, ministre des Finances, en réponse à la question de M. Moli indique que la non-conformité aux principes de paiement des taxes fait perdre plus d'un milliard de vatu au gouvernement, mais qu'à l'avenir, ça sera différent. En ce qui concerne le E-commerce, les prévisions de 5 millions de vatu sont réalistes. Quant au droit de jeux d'argent c'est le droit perçu pour les jeux de hasard. Concernant le tabac, le gouvernement ne peut pas empêcher les gens de fumer. Pour les recettes provenant de la TVA l'année dernière, le gouvernement a perçu 2,5 milliards de vatu. Il conclut en disant que les contrevenants ne paient jamais d'amende même si on les leur signifie.
28. La séance, suspendue à 10h20, reprend à 11h0.

Activité MTCA, « Industrie »

29. M. MOLI Josias, Député de Malo/Aoré, veut savoir si le montant de 500 millions de vatu que des Ministres ont emprunté à l'OCPB au cours du dernier Forum de Commerce et sommet sur le PRG à Santo est déjà remboursé et si l'OCPB paie des dividendes au gouvernement.
30. M. CARCASSES demande des éclaircissements au député car le montant est très élevé.
31. M. MOLI corrige en demandant si le montant de 500 000 vatu emprunté par les ministres est déjà remboursé et si l'OCPB paie des dividendes au gouvernement.

32. M. CARCASSES répond que l'OCPB ne paie pas de dividendes au gouvernement. En ce qui concerne le montant de 500 000 vt emprunté à l'OCPB, il semble que ça ne soit pas vérifié.
33. M. MOLI Josias reprend que si le Ministre veut des chiffres, il est prêt à donner pour prouver ses propos.
34. M. KILMAN Sato, vice-Premier Ministre et ministre des Affaires étrangères, ajoute que si ces rumeurs sont vraies, ces Ministres doivent régler leurs dettes.
35. M. BULE James, Ministre du Commerce, explique que l'OCPB a des problèmes c'est pourquoi on a décidé qu'il devienne un organe régulateur. En ce qui concerne ces rumeurs, le conseil d'administration a déjà fait une déclaration à ce sujet. Il indique que ces entreprises parapubliques ont des devoirs envers les ministres et lorsque les Ministres ont besoin de véhicules, elles leur en fournissent comme c'est le cas du sommet du PRG. Et si les avances sur salaire que le ministère des Finances leur donne n'est pas suffisant pour la durée du voyage, l'OCPB leur donne de l'argent qu'ils doivent ensuite rembourser.
36. M. Marcellino PIPITE, député de Santo, demande si le Programme d'Investissement et de prêts que le gouvernement a décidé de lancer rapporte déjà de l'argent. Il se plaint aussi qu'étant producteurs de coprah, il veut voir des représentants au sein du conseil d'administration.
37. M. CARCASSES répond que puisque l'OCPB devient un organe régulateur, on ne peut avoir de représentants de producteurs de coprah au sein du Conseil d'administration. Cette situation peut conduire à un conflit d'intérêt. Il ajoute qu'ils peuvent assister aux réunions mais ne peuvent pas voter sur les décisions.

Activité MIDE, « Immigration »

38. M. LOUGHMAN Bob, Député de Tanna, fait remarquer que les codes budgétaires sont différents entre le livre du budget et le livre narratif et demande des éclaircissements au ministre des Finances.
39. M. CARCASSES, répond que c'est correct et qu'il demandera à ses agents de corriger.
40. M. LOUGHMAN indique que les livres doivent comporter les mêmes détails pour faciliter l'examen du budget. Il met en doute les prévisions vu qu'il semble selon un agent des Finances, qu'on ne pourrait pas réaliser certains de ces chiffres.
41. M. NATAPEI Edward, Député d'Efaté, demande si les droits de passeport ici prévus sont ceux des passeports émis par l'Immigration et ceux émis par le ministère des Affaires étrangères.

42. M. CARCASSES répond que ces sont les droits de passeports ordinaires émis par le Service de l'Immigration.
43. M. KILMAN Sato, vice-Premier Ministre et ministre des Affaires étrangères, explique qu'on ne paie pas de droit pour les passeports officiels et diplomatiques que le Service des Affaires étrangères octroie aux officiels. Les rumeurs qui courent soit disant qu'un passeport diplomatique coûte 2 millions de vatu sont fausses.

Activité MADA « Agriculture »

44. M. PIPITE demande où est prévu le produit de la vente de la société VLD.
45. M. TELUKLUK Paul, Ministre des Affaires foncières, explique que la société qui veut acheter VLD a déposé un montant de 7 millions de vatu mais comme il ne s'est pas conformé aux dispositions du contrat, le Ministre décide d'annuler le contrat.
46. M. KILMAN Sato, vice-Premier Ministre et Ministre des Affaires étrangères, dit que la société VLD a trois parcelles de terre et elle a décidé d'en vendre deux. La société a payé un montant que le ministre de l'Agriculture doit bien connaître.
47. M. JIMMY Willie, Député de Port-Vila, explique qu'il a participé à la signature de ce contrat et que ce montant de 7 millions de vatu est le dépôt de 10 % sur le prix de vente et il ne sait pas comment le gouvernement peut annuler le contrat de vente.
48. M. CARCASSES réplique que même si la société a versé un dépôt de 10 % mais du fait qu'elle n'ait pas payé les autres montants dus, elle viole le contrat et le gouvernement a le droit de l'annuler.

Activité MAEC, « Pêches »

49. M. DONNA Brownny, député de Mallicolo, remercie le Ministre pour son budget et demande si les sociétés de pêche sur lesquels bateaux des ni-Vanuatu font la pêche commerciale paient des droits au gouvernement.
50. M. KALO Toara Daniel, député des Shepherds, indique que les droits de pêche rapportent beaucoup d'argent et demande le montant perçu en 2004, pour les navires étrangers et les navires locaux. Il demande en outre quels genres de bateaux paient leurs droits de pêche aux provinces.
51. M. MOLI Josias, député de Malo/Aoré, demande si les permis de pêche ici prévus comprennent les permis de pêche sportive.

52. M. CARCASSES répond qu'il donnera les réponses concernant les questions de MM. DONNA et KALO Toara l'après-midi. En ce qui concerne la pêche sportive, elle est aussi comprise ici.
53. La séance, suspendue à 11h30, reprend à 14h10.

MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE LA QUARANTAINE, DE LA SYLVICULTURE ET DES PÊCHES

Programme MAE : Service des pêches.

Activité MAEC « Evaluation des ressources et aquaculture »

54. M. MOLISA Sela demande des explications sur les permis de pêche et demande si ce budget inclut aussi les fonds de l'Accord Multilatéral avec les Etats-Unis.
55. M. CARCASSES Moana Kalosil, ministre des Finances, explique que pour les pêches en outre-mer on prévoit un revenu de 20 millions de vatu pour les droits de pêche locale et 90 millions des droits des pêches réglementées par l'Agence correspondant du Forum du Pacifique sud.
56. M. TOSUL David, député de Pentecôte, veut savoir sous quelle activité est inclus le revenu des pêches illégales.
57. M. CARCASSES Moana répond que c'est la justice et non le gouvernement qui impose les sanctions et par conséquent il est difficile de citer le revenu exact perçu en ce sens.
58. M. KALSAKAU Steven, député d'Efaté, parlant en tant qu'ancien ministre des Pêches, demande à M. CARCASSES de re-examiner les chiffres concernant les pêches en outre-mer vu que, selon son opinion, les droits de pêches locales sont inférieurs à ceux d'outre-mer. Il explique que le droit de pêche sportive est aussi incluse sous les prévisions des permis de pêches.

MINISTERE DE LA SANTE

Programme MHC : Service de la santé

Activité MHCA « Services hospitaliers »

59. M. SALWAI Charlot, Chef adjoint de l'Opposition, veut savoir si on a imposé des frais sur les médicaments importés.
60. M. MOLI Josias, Chef de file de l'Opposition, dit noter qu'il y a des frais de consultation à l'hôpital central et questionne s'il en est le cas pour les autres hôpitaux.

61. M. KAHU Moses, député de Tanna, souligne qu'il trouve injuste que les hôpitaux imposent des frais vu qu'il ne sont pas des institutions à but lucratif.
62. M. IATIKA Morkin Steven, ministre de la Santé et député de Tanna, répond aux questions et déclare que l'ancien ministre de la Santé a accepté de réduire le coût de certains médicaments. Il explique ensuite qu'on n'a pas encore légalisé les frais imposés dans les hôpitaux mais seulement pour la section de radiographie et les sections cliniques qui demandent des frais de soins. Il déclare que l'argent perçu en ce sens est mis dans un fonds social pour aider les employés de cet hôpital.
63. M. MOLI réitère sa question concernant les frais de consultation qu'on impose dans les hôpitaux de Tanna, Malékula, Santo, Pentôte et Ambaé.
64. M. IATIKA réplique que seul l'Hôpital central impose des frais de consultation.
65. M. CARCASSES Moana Kalosil, ministre des Finances et de la Gestion économique, souligne que tous les fonds publics doivent être alloués par le Parlement.
66. M. MOLISA Sela déclare qu'on a déjà modifié La loi sur le regroupement des droits de douane à l'importation concernant les médicaments importés cependant les chiffres n'apparaissent pas dans le budget de la Santé. Il ajoute que le Service des Douanes impose des droits sur toute importation et réexportation de médicaments. Il explique ensuite que la loi qu'on a approuvée inclut aussi tous les revenus collectés des hôpitaux, y compris les recettes de l'Hôpital du nord à Santo.

MINISTERE DES TERRES, DE LA GEOLOGIE ET DES MINES

Programme MLE : Gestion foncière

Activité MLEC « Gestion des baux fonciers »

67. M. SALWAI Charlot, Chef adjoint de l'Opposition, mentionne le droit de timbre et demande s'il peut produire plus de recettes conformément aux modifications faites en 2004 aux Lois sur les baux fonciers et sur la copropriété.
68. M. MOLI Josias, Chef de file de l'Opposition, veut savoir en ce qui concerne les droits des baux signés.
69. M. JIMMY Willie TAPANGARARUA s'intéresse à la remarque faite par M. CARCASSES que le contrat de l'Entreprise de Développement de l'Elevage de Vanuatu (EDEV) est nul et non avenu.

70. M. CARCASSES Moana Kalosil explique qu'il faut encore retoucher les deux lois modifiées en 2004 avant de les mettre en pratique. Quant à l'affaire de EDEV, il dit que le bureau de l'Attorney Général fera un avis aux deux partenaires concernant l'affaire.

MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE LA QUARANTAINE, DE LA SYLVICULTURE ET DES PÊCHES

Programme MAF : Service des forêts

Activité MAFA « Sylviculture »

71. M. PIPITE Marcélino veut savoir en ce qui concerne la société Santo Veneers vu qu'on a renvoyé tous ses équipements et matériels. Il questionne si cela aura des conséquences sur les recettes du gouvernement.
72. M. CARCASSES Moana Kalosil répond qu'il n'a obtenu aucune information concernant la société Santo Veneers et déclare qu'il en prend note. Il explique ensuite que les chiffres mentionnés dans le budget ne sont que des estimations.

MINISTERE DES INFRASTRUCTURES ET SERVICES PUBLICS

Programme MUE : Les Services Maritimes

Activité MUEA « Administration des ports »

73. M. JIMMY Willie TAPANGARARUA rappelle au ministre des Finances et ministre des Travaux publics en ce qui concerne les arriérés de la Société d'Arrimage d'Ifira et le NISCOL ainsi que les frais de port des paquebots de croisière. En tant qu'ancien ministre des Travaux publics, il déclare qu'on a traité de l'affaire et que le gouvernement doit en faire un suivi.
74. M. LALIUROU Eric Shédrac, Chef de file du gouvernement, et député de Banks/Torres, veut savoir combien de revenu les deux ports internationaux de Luganville et Port-Vila ont récolté sur les frais d'arrimage.
75. M. CARCASSES Moana Kalosil répond que le gouvernement considère de recouvrir les montants non réglés des deux entreprises parapubliques et pour les frais des deux quais, il déclare qu'ils sont perçus et encaissés sous une même ligne budgétaire.
76. M. CARLOT Maxime Korman, ministre de l'Infrastructure et des Travaux publics, donne une réponse supplémentaire en soulignant que le gouvernement assurera que les deux entreprises recouvrent les comptes non réglés. Il explique ensuite que le Service des Ports et de la Marine perçoit moins de revenus car il manque de remorqueurs pour guider les bateaux de croisière vers les ports et

ajoute que certains bateaux croisières n'ont pas besoin d'utiliser des remorqueurs depuis qu'ils disposent des radars pour les guider vers les ports. Cependant, il pense que si le gouvernement rétablit les remorqueurs, il pourra récolter plus de revenus.

TOTAL DES EMPRUNTS DE L'ETAT

77. M. MOLISA Sela veut des éclaircissements sur le total des emprunts de l'Etat qui est de 876 100 000 vatu.
78. M. CARCASSES Moana Kalosil, ministre des Finances, explique que ce montant provient du rapport des montants non réglé.
79. M. NATAPEI Edward veut savoir d'où provient le montant de 500.000 vatu pour équilibrer le chiffre.
80. M. CARCASSES Moana Kalosil explique qu'on détient ce total de recettes estimé lorsqu'on additionne 8 milliards de vatu au montant de 265 millions de la subvention chinoise plus le soutien au budget de 214.817.516 vatu.
81. Le montant total des prévisions de recettes de l'Etat de 8 486 830 000 est approuvé à l'unanimité.
82. M. JIMMY Willie Tapangararua déclare comment la radio a annoncé que le vote portant sur la première lecture est approuvé par 28 voix pour alors qu'il était à l'unanimité. Il souligne qu'il est important que les médias diffusent des rapports corrects.
83. La séance, suspendue à 15h00, reprend à 15h50.
84. Le Président demande aux députés de procéder à l'examen des Dépenses.

DEPENSES

PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Programme CAA, soutien présidentiel

Activité CAAA « Gestion des affaires du palais présidentiel et du rôle et des devoirs du Président »

85. M. CARCASSES Kalosil Moana, ministre des Finances et de la Gestion économique, annonce qu'il va faire des amendements directement au cours de l'examen des dépenses pour les Organes constitutionnels. Il demande donc de faire sous les colonnes « *Fonds de recettes* » et « *Approuvé par le Parlement pour 2005* » les amendements suivants :

Remplacer au code CBAA le chiffre « 167.705.554 » par « 200.577.839 » ;
Remplacer au code CBBA le chiffre « 1.388.100 » par « 2.038.100 » ;
Remplacer au code CBBB le chiffre « 1.388.100 » par « 2.030.10 » ;
Remplacer au code CBBC le chiffre « 6.699.116 » par « 7.349.116 » ;
Remplacer au code CBBD le chiffre « 1.666.524 » par « 2.316.524 » ;
Ajouter le code CBBE « *Commission parlementaire de révision de la législation* » avec le chiffre de « 2.038.100 » ;
Ajouter le code CBBF « *Commission parlementaire responsable des Affaires provinciales* » avec le chiffre « 2.038.100 » ;
Remplacer sur le code CFFAA le chiffre « 44.958.033 » par « 38.958.033 ».

86. M. KILMAN Sato, vice-Premier ministre, indique au Ministre, que s'il y a beaucoup de corrections, il serait convenable de donner aux rédacteurs pour les mettre en ordre avant de les faire examiner par le Parlement.
87. M. CARCASSES explique qu'il a l'obligation de faire ces amendements directement au cours de l'examen en commission.
88. M. JIMMY Willie, député de Port-Vila, indique que le livre jaune du budget n'est pas la Loi mais que c'est l'Annexe du projet de Loi qui est la Loi et qu'il suffit de corriger l'Annexe puisqu'elle est sur informatique.
89. M. CARCASSES réitère que le Bureau de l'Attorney général lui a conseillé de faire les amendements directement lors de l'examen en commission.
90. Le Président lui permet de faire ces amendements.
91. M. CARCASSES demande ensuite aux députés de faire la correction suivante :

Remplacer le total des Organismes Constitutionnels le chiffre « 680.868.374 » par « 714.416.859 ».

92. L'activité CAAA est approuvée à l'unanimité.

Programme CBA, Service de la procédure et affaires législatives

93. L'activité CBAA « Procédure et affaires législatives » est approuvée à l'unanimité.

Activité CBAB « Sécurité et protocole »

94. M. PIPITE Marcelino, député de Santo, veut des éclaircissements sur ce service de sécurité et protocole.

95. M. CARCASSES explique que ces fonds serviront à fournir un service de sécurité et de protocole 24 heures sur 24 au Parlement, y compris pour les cérémonies ou soirées organisées au Parlement.

96. L'activité CBAB est approuvée à l'unanimité.

Activité CBAC « Relations interparlementaires »

97. M. NATUMAN Joe, ministre de l'Education, demande si le Parlement a renouvelé les droits d'adhésion à certains organismes parlementaires car il semblerait que le Parlement n'ait pas réglé certaines en souffrance.

98. Le Président réplique qu'on a déjà fait le paiement par bon d'achat local et on attend le transfert électronique de cet argent jusqu'en Angleterre.

99. L'activité CBAC est approuvée à l'unanimité.

Activité CBAD « Bureau de l'Opposition »

100. M. MOLISA Sela, député de Santo, se dit satisfait que c'est la troisième année consécutive qu'on donne un budget au Chef de l'Opposition et que selon l'exposé narratif, le Chef de l'Opposition doit soumettre un rapport annuel au Parlement. Il demande si le Parlement en a reçu des Chefs de l'Opposition précédents. Il demande en outre si ces prévisions comprennent les logements de fonction du Chef de l'Opposition et de son adjoint, y compris des fonds pour le cabinet fantôme.

101. Le Président réplique que le Secrétariat n'a jamais reçu de rapport alors que c'est une obligation pour le Chef de l'Opposition.

102. M. MOLISA demande à nouveau si les prévisions prévoient aussi les frais de logement du Chef de l'Opposition et de son adjoint.

103. M. CARCASSES répond que les fonds ne sont destinés aux frais de gestion du Bureau et pourra donner plus tard de plus amples détails.

104. M. KILMAN Sato, vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères, se plaint que lorsqu'il était Chef de l'Opposition, il n'était pas au courant de cette obligation de soumettre un rapport annuel. Toutefois, il pense que cette condition n'est pas praticable avec l'instabilité du gouvernement. Il faudrait un poste permanent comme celui du Directeur général au sein du Bureau de l'Opposition pour assurer le suivi de ses affaires. Il indique en outre que, selon son expérience, la rémunération médiocre du Chef de l'Opposition est aussi un obstacle au bon fonctionnement de ce bureau. Il conclut en disant que le gouvernement doit reconnaître l'importance du Bureau de l'Opposition.

105. M. MOLI Josias, député de Malo/Aoré, déclare que le Chef de l'Opposition a droit à une indemnité mensuelle, ce qui n'est pas le cas pour son adjoint. Le gouvernement doit considérer cette situation parce que son Directeur de cabinet a un salaire plus élevé que l'indemnité du Chef de l'Opposition. Il conclut qu'actuellement le Chef de l'Opposition ne bénéficie pas de logement de fonction.
106. M. JIMMY explique que lorsqu'il occupait ce poste, il faisait fonctionner le bureau avec un Directeur de cabinet, une secrétaire dactylographe et un chauffeur avec un budget moins élevé. Ici les prévisions sont passées de 8 millions de vatu à 13 millions de vatu et il veut savoir si cette augmentation va pourvoir à l'indemnité du Chef adjoint de l'Opposition ou aux salaires du nouveau personnel. Il termine en rappelant que le matériel de bureau est financé par le gouvernement néo-zélandais.
107. Le Président répond que l'augmentation est pour pourvoir aux salaires du personnel supplémentaire.
108. L'activité CBAD est approuvée à l'unanimité.

Programme CBB, Service des commissions parlementaires permanentes

Activité CBBA « Commission du Règlement intérieur »

109. M. KALSAKAU Steven, député d'Efaté, se plaint que certaines commissions établies par le Parlement ne font rien et ne font pas de rapport au gouvernement. Il explique que techniquement c'est impossible puisque chaque commission compte sept membres et qu'il faut 42 députés pour ces 6 commissions et que les Ministres sont déjà membres du Conseil des Ministres. Il se demande comment vont être faites les nominations à ces Commissions et s'il faut leur payer un salaire et des frais d'administration. Il conclut que l'augmentation du nombre des commissions parlementaires aboutira à la duplication des responsabilités et qu'il faut plus débattre la nomination de ces commissions.
110. M. JIMMY Willie, député d'Efaté, se plaint que le problème des commissions est que le Secrétaire général de ces Commissions est le greffier du Parlement et qu'il ne peut s'occuper en même temps de toutes les commissions et se demande s'il n'est pas convenable de nommer 5 nouveaux secrétaires généraux pour aider le greffier du Parlement à faire fonctionner ces 6 commissions. Il ajoute que lorsque ces commissions ne se réunissent pas, on utilise ces fonds pour d'autres domaines. Il conclut que le Parlement a un conseiller technique et demande s'il peut aider à mettre en place ces commissions.
111. M. CARCASSES se dit soutenir les critiques faites par les députés sur le mauvais fonctionnement de ces commissions et dit que le Parlement en collaboration avec le Service des Finances doivent faire en sorte de remédier à la situation. Il conclut en disant que le Parlement a l'obligation de les faire fonctionner.

112. M. MOLISA indique que c'est le désir de tous les députés de voir ces commissions mieux fonctionner et qu'il faut 7 membres pour chaque député. Il explique que selon la Loi sur les Finances publiques et la Gestion économique, lorsque des fonds ne sont pas utilisés, on les vire dans d'autres codes budgétaires qui ont besoin de fonds. Il faut donc attendre la prochaine session ordinaire pour nommer ces commissions. Il se plaint que les commissions ne présentent pas de rapport au Parlement alors qu'il est important de le faire. Un de leur travail important est d'examiner les projets de loi avant de les soumettre pour approbation en deuxième lecture au Parlement. Il conclut que les commissions coûtent cher, mais c'est le coût de la transparence.

113. L'activité CBBA est approuvée à l'unanimité.

114. L'activité CBBB « Commission des privilèges et des immunités parlementaires » est approuvée à l'unanimité.

Activité CBBC « Commission parlementaire des comptes publics »

115. M. PIPITE Marcelino, député de Santo, dit en soutien aux prévisions de ce code que cette Commission devra bien fonctionner pour prévenir les détournements de fonds dans l'administration.

116. M. CARLOT Korman Maxime, ministre des Services d'Utilité publique, dit qu'il est en faveur de la nomination de cette commission mais qu'il n'est pas d'accord que le Président provienne de l'Opposition et pense qu'un tel système n'est pas démocratique.

117. M. Esmon SAEMON, député de Malékula, explique que la Commission des Comptes publics fait toujours du bon travail mais se plaint que le Président que ces Commissions ne doivent pas quitter leur poste pour occuper un poste ministériel en cas de changement de gouvernement. Mais qu'ils doivent occuper leur poste jusqu'à la fin du mandat de ces Commissions.

118. M. MOLISA déclare que la Loi sur la Commission d'examen des dépenses publiques stipule que le Président de cette commission provienne de l'Opposition pour éviter les conflits d'intérêt. En ce qui concerne le secrétariat de cette Commission, il provient d'habitude de la Cour des Comptes.

119. M. CARCASSES dit qu'il ne voit aucune objection à ce que le personnel de la Cour des comptes offre les services de secrétariat à cette commission.

120. L'activité CBBC est approuvée à l'unanimité.

121. L'activité CBBB « Commission parlementaire sur les institutions » est approuvée à l'unanimité.

122. L'activité CBBE « Commission d'examen du pouvoir législatif » est approuvée à l'unanimité.

Activité CCBF « Commission d'examen du système de décentralisation »

123. M. ESMON Saemon, député de Malékula, veut savoir si le Président d'une Commission recevra un salaire ou une indemnité.
124. M. CARCASSES réplique que le Président recevra une indemnité mensuelle de 54.000 vatu en plus de l'indemnité de présence.
125. M. NATAPEI veut savoir ce qu'examinera exactement cette Commission et si elle comptera aussi sept membres.
126. M. CARCASSES répond que le Parlement approuve formellement ces budgets et qu'au cours de la prochaine session ordinaire du Parlement, on modifiera les lois correspondantes et élira les commissions correspondantes.
127. M. NATUMAN déclare que le gouvernement a un projet de Réexamen du Système de Décentralisation et que le rapport correspondant sera soumis pour examen par cette commission.
128. L'activité CBBF est approuvée à l'unanimité.

Programme CBC, Service de production des procès-verbaux

Activité CODE CBCA « Procès-verbaux »

129. M. NATUMAN dit qu'il félicite le Bureau Hansard pour le bon travail qu'il fait.
130. L'activité CBCA est approuvée à l'unanimité.
131. L'activité CBCB « Bibliothèque et archives » est approuvée à l'unanimité.

Programme CBD, Bureau des services généraux

Activité CBDA « Comptabilité »

132. M. SALWAI Charlot, Chef adjoint de l'Opposition, demande si le Parlement peut nommer un comptable adjoint pour le Parlement car le comptable actuel n'est jamais au bureau.
133. Le Président le processus d'embauche est déjà entamé avec la Fonction publique.
134. L'activité CBDA est approuvée à l'unanimité.

135. L'activité CBDB « Administration du personnel et entretien » est approuvée à l'unanimité.

Activité CBDC « Allocations parlementaires »

136. M. ESMON félicite le Ministre et le gouvernement actuel pour l'augmentation de l'allocation de député qui exauce le vœu de la population. Il veut connaître le montant exact augmenté du montant habituel de 1,2 million de vatu.
137. M. CARCASSES réplique que le montant habituel est augmenté de 80.000 vatu, ce qui fait que l'allocation annuelle de député est de 200.000 vatu.
138. M. PIPITE explique qu'il soutient cette augmentation mais qu'elle ne résoudra pas le problème des députés avec leurs sympathisants. Le problème de chômage existe toujours et il faut trouver une solution pour y remédier.
139. M. JIMMY Willie, député de Port-Vila, pense que de manière pratique, une fois approuvée, le montant intégral devrait être payé directement aux députés et à leur comité pour qu'ils l'utilisent dans leur circonscription respective comme on le fait en PNG et à Fidji.
140. M. CARCASSES répond que l'usage est de régler en paiements partiels, et le gouvernement a décidé de le faire en 4 versements de 500.000 vatu.
141. La séance est ajournée à 17h00.

**PARLEMENT DE LA
REPUBLIQUE DE VANUATU**

HUITIEME LEGISLATURE

PREMIERE SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2005

MERCREDI 16 FEVRIER 2005

PRESIDENT : M. AVOK Sam Dan, député de Paama

PRESENT : 49 députés

ABSENT : M. KALSAKAU Steven, député d'Efaté
M. SOPE Barak T., député d'Efaté
M. WELLS A. George, depute de Luganville

RETARD : M. JIMMY Willie, député de Port-Vila
M. KALKASAU Joshua T., député d'Efaté
M. MALON Hospmander, député de Malékula
M. NATEPEI Nipake Edward T., député de Port-Vila
M. PRASAD Arnold, député de Santo
M. VUTA Peter, député d'Ambaé

1. La séance débute à 14h15.
2. M. KAHU Moses, député de Tanna, fait la prière.
3. Le Président annonce l'ordre du jour.

CONFIRMATION DES PROCES-VERBAUX

TROISIEME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2004

4. M. HILTON Dustan, Député des Banks/Torres, appuyé par M. ESMON Saemon, député de Malékula, propose que le Parlement approuve le procès-verbal de la séance du lundi 22 novembre 2004 comme texte intégral du débat de cette session.
5. La motion est approuvée à l'unanimité.

6. M. HILTON propose, appuyé par M. MOLLI Josias, député de Santo, d'approuver le procès-verbal de la séance du mardi 23 novembre 2004 comme texte intégral du débat de cette session.
7. La motion est approuvée à l'unanimité.
8. M. HILTON propose, appuyé par M. MOLLI, d'approuver le procès-verbal de la séance du mercredi 24 novembre 2004 comme texte intégral de cette séance.
9. La motion est approuvée à l'unanimité.
10. M. HILTON, propose, appuyé par MOLLI, d'approuver le procès-verbal du jeudi 25 novembre 2004 comme texte intégral du débat de cette session.
11. La motion est approuvée à l'unanimité.

DEUXIEME SESSION ORDINAIRE DE 2004

12. M. HILTON, appuyé par M. MOLLI, propose d'approuver le procès-verbal de la séance du mardi 30 novembre 2004 comme texte intégral du débat de cette session.
13. M. MOLISA, Député de Santo, se plaint que le discours du Président n'est pas inclus dans le procès-verbal.
14. Le Président explique que lorsqu'on produit les livres définitifs, on ajoute une annexe qui contiendra ce discours.
15. M. MOLISA veut que les annexes soient incluses à l'avenir.
16. Le Président accepte la remarque de M. MOLISA et que ça sera ainsi à l'avenir.
17. M. STEVENS Morkin, ministre de la Santé, se plaint qu'il faut inclure la fonction du ministre. Il se plaint aussi que beaucoup de députés s'absentent au cours de trois réunions consécutives et ne reçoivent pas de sanction.
18. Le Président explique que les députés donnent toujours les raisons de leurs absences. Seules les absences non expliquées peuvent conduire à une sanction.
19. M. Prasad se plaint, qu'on a inclus son nom avec l'affiliation politique PV mais c'est plutôt Alliance des Verts.
20. Le Président explique que les titres dépendent du parti pour lequel les députés se présentent.

21. M. Prasad explique qu'il a déjà changé d'affiliation.
22. M. Marcelino PIPITE, demande ce que ça veut dire 'Chef de file de l'opposition'.
23. Le Président explique que c'est le titre que M. NATAPEI avait à l'Opposition, qui représente « *Opposition Whip* » en français.
24. La motion est approuvée à l'unanimité.
25. M. HILTON propose d'approuver, soutenu par M. MOLI, le procès-verbal de la séance du mercredi 1^{er} décembre 2004 comme texte intégral du débat de cette session.
26. M. PIPITE demande s'il faut procéder ainsi, cad. jour par jour, ou approuver toute la séance eu un seul vote.
27. Le Président indique que selon le Règlement intérieur, on peut approuver le procès-verbal de la session entière ou de chaque session quotidienne. Il ajoute que le Parlement a approuvé livre par livre les procès-verbaux des années 1994-2003 parce qu'ils étaient en souffrance depuis trop longtemps.
28. M. SALWAÏ Charlot T., Chef adjoint de l'Opposition et député de Pentecôte, se plaint qu'il y ait deux « *CARLOT* » pour le nom du Ministre Maxime CARLOT Korman aux points 14, 15, 16, 20, 22, 24, 37, 39 de la version française.
29. Le Président demande de corriger les erreurs.
30. La motion portant adoption du texte corrigé du procès-verbal de la séance du 1^{er} décembre 2004 est approuvée à l'unanimité.
31. M. HILTON, soutenu par M. MOLI, propose d'approuver le procès-verbal du jeudi 2 décembre 2004 comme texte intégral du débat de cette session.
32. La motion est approuvée à l'unanimité.
33. M. HILTON, appuyé par M. MOLI, propose d'approuver le procès-verbal du vendredi 10 décembre comme texte intégral du débat de cette session.
34. M. NATUMAN indique que le Parlement s'est réuni du vendredi jusqu'au samedi 11 décembre 2004, c'est-à-dire toute la soirée jusqu'au matin.
35. M. PIPITE se plaint que le Parlement s'est réuni à 22h00 du soir.
36. Le Président indique que le Parlement s'est réuni premièrement en 16h30 avant de revenir à 22h00.

37. La motion est approuvée à l'unanimité.
38. M. HILTON, appuyé par M. MOLLI, propose d'approuver le procès-verbal du lundi 13 décembre 2004 comme texte intégral du débat de cette séance.
39. M. ESMON Saemon, demande ce que ça veut dire 200,00 (p. 27 en version anglaise).
40. Le Président annonce qu'il faut ajouter un autre zéro.
41. La motion est approuvée à l'unanimité.
42. M. HILTON, appuyé par M. MOLLI, propose d'approuver le procès-verbal du mardi 14 décembre 2004 comme texte intégral du débat de cette séance.
43. M. ESMON Saemon, demande pourquoi on inscrit des noms de député sous le titre 'RETARD'.
44. Le Président indique que ceux qui sont ainsi inscrits sont ceux qui arrivent en retard, cad. qui arrivent après la prière.
45. La motion est approuvée à l'unanimité.

PROJET DE LOI DE FINANCE (2005) N0. DE 2005

EXAMEN EN COMMISSION

Article 1 : **« Affectation »**

PARLEMENT (LE SECRETAIRE)

Programme CBD, Bureau des services généraux

Activité CBDC « Allocations parlementaires »

46. M. KALO Toara Daniel, député des Shepherds remercie les gouvernements précédents et actuels pour augmenter l'allocation de député, qui satisfait le vœu des électeurs. L'augmentation de l'allocation de député aidera à développer sa circonscription. Il veut aussi savoir s'il y aura une augmentation de l'indemnité mensuelle du député et veut des éclaircissements.
47. M. CARCASSES Kalosil Moana, ministre des Finances, explique qu'il y a une augmentation de l'indemnité mensuelle et elle sera désormais de 200.000 vatu.
48. M. MASMAS Jossie, député d'Ambrym, remercie le gouvernement pour l'augmentation de l'allocation de député après 24 ans et demande si ça va

continuer ou s'il faut encore attendre 24 ans avant d'avoir une autre augmentation.

49. M. HILTON Dunstan, Leader parlementaire et député des Banks/Torres, demande si les députés des régions rurales peuvent avoir 2 tranches de leur allocation en un paiement pour faciliter l'envoi de matériaux de leurs électeurs.
50. M. NENTU Thomas, député des Iles isolées de Tafea, se dit satisfait de cette augmentation car c'est le voeu de la population. Il remercie ces deux gouvernements pour ce bon travail. C'est la première fois qu'on augmente et les électeurs seront contents et aussi pour l'augmentation de l'indemnité. Il explique que le député utilise aussi son indemnité mensuelle pour venir en aide aux électeurs, et cette augmentation n'est pas pour enrichir les députés. Il se plaint que l'usage de l'allocation de député n'est pas transparent, car ce sont des fonds publics. Il demande si le médiateur peut enquêter sur l'usage de cette allocation dans le passé.
51. M. JIMMY Willie, Député de Port-Vila, explique qu'on a déjà augmenté cette allocation plusieurs fois, par exemple au temps le Parlement siégeait encore dans l'ancien bâtiment du Parlement, un député recevait une allocation de député de 300 000 vt à 500 000 vt. Selon la Loi, les députés reçoivent une indemnité mensuelle mais non un salaire et cette augmentation doit faire l'objet d'une modification de la loi sur l'Allocation de député, sinon, ce serait illégal.
52. M. CARCASSES réplique que ce sera fait au cours de la prochaine session ordinaire. Quant à l'augmentation, elle est importante car elle passe de 1,2 million vatu à 2 millions de vatu. Il ajoute comme il a dit le jour précédent qu'on essaiera de payer le montant annuel en 3 tranches.
53. L'activité CBDC approuvée à l'unanimité.

MEDIATEUR

Programme CCA, Planification, gestion et investigations

Activité CCAA, « Planification, gestion et enquêtes »

54. M. MOLISA veut savoir si ce budget comprend les honoraires d'un avocat privé que le Bureau a engagé pour défendre leur cause au tribunal. Il veut savoir s'il y a un médiateur par intérim et demande quand on publiera la vacance du poste du Médiateur.
55. M. CARCASSES, explique que le montant est le même pour 2004 mais on n'a pas reçu de requête supplémentaire. Quant à l'affaire devant le tribunal, il est toujours en souffrance.

56. M. LINI Ham, Premier Ministre, indique qu'on a publié la vacance de poste du Médiateur et sept personnes ont postulé. Toutefois le Président pense qu'il faut avoir plus de candidats. On a republié la vacance, on a cette fois douze postulants. Mais il n'y a pas encore de nomination.
57. L'activité CCAA est approuvée à l'unanimité.

MALVATUMAURI

Programme CDA, Préservation de la Culture et des langues de Vanuatu

58. L'activité CDA1, « Administration du Conseil national des chefs » est approuvée à l'unanimité.

Activité CDA2, « Fonds pour les 14 conseils insulaires des chefs »

59. M. SONG, Député de Tanna, demande si les 14 Conseils insulaires de Chefs comprennent celui de Port-Vila.
60. M. NATAPEI demande les critères que les conseils doivent observer pour avoir accès à ces fonds.
61. M. PIPITE se plaint qu'il y a beaucoup de chefs à Vanuatu et on ne peut résoudre aucun problème car tout le monde se dit être un chef.
62. M. CARCASSES indique ces Conseils comprennent celui de Port-Vila, Luganville et Nouméa. Il ajoute que pour les critères, il cherchera les renseignements correspondants.
63. M. MOLISA demande si cet argent sera utilisé pour les frais d'administration et aussi pour l'indemnité de présence.
64. M. LINI Ham, Premier Ministre, répond que les membres de Conseil reçoivent une indemnité de présence, mais il ne peut dire si ces fonds sont destinés à cette fin.
65. L'activité CDA2 est approuvée à l'unanimité.

BUREAU DU CONTROLEUR GENERAL DES COMPTES

Programme CEA, Vérification du secteur public

66. L'activité CEAA, « Planification, orientation et normes » est approuvée à l'unanimité.

Activité CEAB, « Opération de vérification »

67. M. PIPITE demande si la Cour des Comptes fait ces opérations en collaboration avec le Bureau du Médiateur et le Parlement puisqu'il semble qu'ils ne collaborent pas. La Cour des Comptes doit collaborer avec ces deux institutions pour assurer le bon usage des fonds publics.
68. M. SALWAÏ indique que la Cour des Comptes n'a pas assez d'agents pour remplir convenablement ses fonctions et devoirs, et demande si les dispositions prévoient l'embauche d'autres agents.
69. M. JIMMY lit le narratif et indique que la Commission des comptes publics doit vérifier les comptes publics et en faire rapport et demande quel est le rapport le plus récent que le Bureau du Contrôleur général des comptes a fini de rédiger.
70. M. CARCASSES confirme que ce bureau a besoin de personnel et que certains postes sont financés par l'étranger. Il ajoute que le rapport de 2002 est déjà prêt, et qu'on a déjà vérifié les comptes de 2003 et 2004, mais les rapports correspondants sont en cours de rédaction.
71. La séance, suspendue à 15h30, reprend à 16h05.
72. M. MOLISA Sela veut des éclaircissements en ce qui concerne le travail de vérification entrepris sur les comptes de la municipalité de Port-Vila.
73. M. NATUMAN Joe, ministre adjoint du ministre de l'Intérieur, répond que le système financier de la municipalité en question est en français et il complique le travail de vérification. Il dit ne pas être sûr si on a déjà un rapport final.
74. M. LOUGHMAN Bob, député de Tanna, en tant qu'ancien Directeur du service de l'Intérieur, explique que le Bureau du Contrôleur Général des comptes sous-traite le cabinet comptable BDO pour entreprendre le travail de vérification vu qu'il a des compétences au niveau du système comptable français utilisé par la municipalité de Port-Vila.
75. L'activité CEAB est approuvée à l'unanimité.
76. L'activité CEAC « **Services administratifs** » est approuvée à l'unanimité.

CABINET JURIDIQUE DE L'ETAT

Programme CFA : Conseil juridique et direction générale

Activité CFAA « **Fournitures de Conseils juridiques et de Services** »

77. M. JIMMY Willie veut savoir pourquoi on a enlevé 6 millions de vatu au montant actuel de 44 millions de vatu et obtenir ensuite un total de 38 millions.

78. M. SALWAI Charlot, Chef adjoint de l'Opposition, se réfère à la déclaration du Premier ministre et demande si oui ou non le Bureau dispose d'assez de personnel.
79. M. CARCASSES Moana Kalosil, ministre des Finances et de la Gestion économique, explique qu'il y a une addition de 11 millions de vatu attribués au Bureau de l'Attorney Général pour le recrutement du nouveau personnel et informe l'assemblée du fonds spécial que dispose ce dernier.
80. M. LINI Ham. Premier ministre, indique, en réponse supplémentaire, que la déclaration à laquelle se réfère le député SALWAI est faite pendant la remise d'un chèque faite en dehors du Tribunal par le gouvernement pour régler les arriérés du personnel de la Société de la Radiodiffusion et la Télévision (SRTV) selon le désir des deux parties.
81. M. NATAPEI Edward Nipake dit noter qu'on a alloué un montant de 5 millions de vatu à la Division de Renseignements Financiers (DRF) cependant il déclare ne pas trouver le budget concernant les salaires. Il assure que c'est un des bureaux qui pourvoit aussi des services au Bureau de l'Attorney Général. Il dit comprendre qu'auparavant, les grandes institutions comme la Banque de Réserve de Vanuatu et le Conservateur des sociétés ont donné leur soutien à la DRF et veut savoir si ces relations existent encore et comment le Parlement percevra le crédit budgétaire. Il indique que le Parlement a appliqué une nouvelle procédure pour le crédit budgétaire. Il demande comment le Parlement pourra faire une addition de prévisions s'il existe de subventions attribuées par d'autres institutions.
82. M. PIPITE Marcelino veut des éclaircissements en ce qui concerne le salaire de l'Attorney Général. Il ajoute que pendant la réforme, cette institution a consommé plus de fonds que les autres.
83. M. CARCASSES Moana déclare qu'il fournira plus d'informations plus tard sur les questions de M. NATAPEI et M. PIPITE.
84. L'activité CFFA est approuvée à l'unanimité.

LE PARQUET

Programme CGA : Fonctions

85. L'activité CGAA « **Planification et gestion** » est approuvée à l'unanimité.
86. L'activité CGAB « **Affaires pénales** » est approuvée à l'unanimité.
87. L'activité CGAC « **Services généraux** » est approuvée à l'unanimité.

AVOCAT PUBLIC

Programme CHA : Services juridiques

Activité CHAA « Représentation »

88. M. SONG Kaesipai demande si on peut étendre les services de ce bureau dans les îles et s'il peut y avoir une augmentation de budget vu que c'est un bureau très important qui peut assister les Ni-Vanuatu qui n'ont pas les moyens de payer les services des avocats privés.
89. M. CARCASSES Moana répète qu'il manque de fonds pour augmenter le budget en ce sens.
90. M. LINI Ham, Premier ministre, confirme que même si le bureau est localisé à Port-Vila, on a bien aussi des agences dans les îles.
91. M. MOLISA Sela dit être au courant que l'Avocat Public a publié sa démission il y a des mois cependant il attend toujours ses revendications d'indemnité de cessation d'emploi. Il veut savoir comment on va régler ces droits.
92. M. LINI Ham, Premier ministre, explique que l'Avocat public n'a pas donné sa démission mais que son contrat est expiré et que ses droits provenant du contrat demeurent pareils.
93. L'activité CHAA est approuvée à l'unanimité.

SERVICES JUDICIAIRES

Programme CIA : Administration de la Justice

Activité CIAA « Administration juridique »

94. M. SALWAI Charlot, Chef adjoint de l'Opposition, veut des éclaircissements en ce qui concerne la gestion des avoirs avec un montant de budget de 6 millions de vatu.
95. M. CARCASSES Moana Kalosil, ministre des Finances et de la Gestion économique, explique qu'on utilisera les 6 millions de vatu pour rénover le Palais de Justice.
96. M. MOLISA Sela demande si le gouvernement a alloué des fonds à la Conférence des Services judiciaires du Pacifique qui aura lieu à Port-Vila cette année.
97. M. CARCASSES Moana Kalosil, ministre des Finances, déclare qu'on a attribué

un montant de 5 millions de vatu.

98. L'activité CIAA est approuvée à l'unanimité.

Activité CIAB « **Fonctions Juridiques** »

99. M. NATAPEI Edward questionne les 13 millions de vatu alloués au Tribunal foncier alors que plusieurs affaires foncières sont déposées à la Cour Suprême. Il veut savoir ce qui devient le tribunal des Terres coutumières.
100. M. CARCASSES Moana Kalosil, ministre des Finances, explique que la Cour Suprême exécute les affaires foncières qui lui sont soumises, auparavant, donc les nouvelles affaires foncières seront jugées par le tribunal des Terres coutumières.
101. M. KALSAKAU Joshua, ministre des Affaires de Ni-Vanuatu, demande pourquoi la Cour Suprême met beaucoup de temps à exécuter les 80% des affaires foncières enregistrées il y a maintenant un an.
102. M. NENTU Thomas indique que le budget de cette activité est trop élevé. Il veut savoir si le chiffre inclut aussi bien les amendes de jugement dans les îles.
103. M. CARCASSES Moana Kalosil, ministre des Finances, répond aux questions soulevées et déclare que même si la Cour Suprême a un délai pour exécuter les affaires foncières, l'idée principale c'est que les affaires sont déjà enregistrées; donc le tribunal a l'obligation de juger ces affaires même si la date d'exécution est déjà expirée.
104. L'activité CIAB est approuvée à l'unanimité.
105. L'activité CIAC « **Procédés d'application** » est approuvée à l'unanimité.

COMMISSION DE LA FONCTION PUBLIQUE

Programme CJA : Commission de la Fonction publique

106. L'activité CJAA « **Secrétariat de CFP (y compris SGRH et SAR)** » est approuvée à l'unanimité.
107. L'activité CJAB « **Développement des ressources humaines** » est approuvée à l'unanimité.

Activité CJAC « **Droits des Fonctionnaires** »

108. M. MOLISA Sela veut savoir si ce budget inclut les enseignants nommés par la

Commission de la Fonction publique ou seulement les fonctionnaires. Il questionne aussi si le budget suffit pour payer les honoraires.

109. M. CARCASSES Moana Kalosil, ministre des Finances, déclare qu'il fournira une réponse plus tard en ce qui concerne la première question et quant à la deuxième, il déclare que s'il y a des revendications en ce sens, il est du devoir du Service des Finances de les résoudre.
110. M. SALWAI Charlot, Chef adjoint de l'Opposition, dit remarquer qu'il y a certains employés en suspension qui reçoivent toujours leur salaire en entier. Il demande ensuite si on a fait la réforme au Service de la Fonction publique car on a des employés qui manquent de compétences et que le travail progresse très lentement dans ce Service.
111. M. CARCASSES Moana, ministre des Finances, reconnaît lui aussi qu'il existe de tel problème dans ce Service. En ce qui concerne les employés en suspension touchant leur salaire, il explique que le Service des Finances doit régler les paiements qu'il est obligé de payer suivant les affaires correspondantes.
112. M. PIPITE Marcelino, député de Santo, indique que certains fonctionnaires résident dans des logements en mauvaise condition. Il veut savoir ce que le gouvernement a l'intention de faire pour améliorer la situation.
113. L'activité CJAC est approuvée à l'unanimité.

Activité CJAD « **Soutien au Conseil de révision des Traitements de l'Etat** »

114. M. NATAPEI Edward dit noter qu'il n'y a pas de budget pour d'autres biens et services.
115. M. CARCASSES Moana, ministre des Finances explique que le Premier ministre a réclamé au ministère des Finances d'allouer des fonds en ce sens pour résoudre le problème.
116. M. LINI Ham, Premier ministre, dit en réponse supplémentaire, que le problème concernant ledit Conseil a duré trop longtemps ce qui fait donc le gouvernement a utilisé ses subventions à d'autres activités. Il annonce la nomination d'un nouveau Président du conseil ainsi que la présentation d'un budget supplémentaire qui inclura des fonds pour le Conseil de révision des traitements de l'Etat.
117. M. MOLISA Sela indique que le gouvernement doit sérieusement considérer à appliquer les recommandations du Conseil. Il souligne aussi que le gouvernement a tendance à sélectionner des individus ayant les compétences professionnelles car on s'attend à voir de bonnes performances dans la Commission de la Fonction publique. Il déclare ensuite que la Loi relative au Conseil de révision des

traitements de l'Etat mentionne qu'il doit y avoir une cohérence dans l'échelle de salaire entre les employés du secteur privé et les fonctionnaires.

- 118. L'activité CJAD est approuvée à l'unanimité.
- 119. Le Total des Organisations Constitutionnelles est approuvé à l'unanimité.

BUREAU DU PREMIER MINISTRE

Programme MPA : Bureau du Premier ministre

Activité MPAA « **Administration et Coordination des programmes du gouvernement** »

- 120. M. SALWAI Charlot, Chef adjoint de l'Opposition, veut savoir si le montant de 10 millions de vatu est suffisant pour couvrir toutes les îles participant à la célébration commémorative du jubilé d'argent de l'Indépendance.
- 121. M. CARCASSES Moana répond affirmativement.
- 122. M. MOLISA Sela veut savoir si les 6 millions destinés pour les voyages à l'étranger ne concernent que les voyages du Premier ministre ou les Ministres aussi.
- 123. M. CACASSES Moana, ministre des Finances, déclare qu'il répondra plus tard.
- 124. L'activité MPAA est approuvée à l'unanimité.
- 125. La séance est ajournée à 17h00.

**PARLEMENT DE LA
REPUBLICQUE DE VANUATU**

HUITIEME LEGISLATURE

PREMIERE SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2005

JEUDI 17 FEVRIER 2005

PRESIDENT : M. AVOK Sam Dan, député de Paama

PRESENT : 50 députés

ABSENT : M. DONNA Brownny, député de Malékula
M. SOPE Barak T., député d'Efaté

RETARD : M. ANDIKAR Philip, député de Santo
M. JIMMY Willie, député de Port-Vila
M. LINI Ham, député de Pentecôte
M. SAIMON Esmon, député de Malékula
M. STEVEN Morkin, député de Tanna
M. WELLS George A., député de Luganville

1. La séance commence à 8h40.
2. Mme LEINAVAU Tasso, député d'Epi, dit la prière.
3. Le Président annonce l'ordre du jour.

PROJET DE LOI DE FINANCES (2005) No. DE 2005

EXAMEN EN COMMISSION (Suite)

Section 1 « **Affectation** »

4. M. CARCASSES Moana Kalosil, ministre des Finances et de la Gestion économique et député de Port-Vila, répond premièrement aux questions soulevées le jour précédent. A la question de M. MOLISA concernant le coût des honoraires d'avocats et conseillers dans le Bureau du Médiateur, il déclare qu'il ignore le coût total de ces honoraires. Il ajoute que le Bureau du Médiateur a soumis une prévision supplémentaire de dépenses de 172.000 vatu qu'on a incluse dans le budget. Il explique que sur les 8,9 millions du budget de 2004, on a retiré 457.262

vatu et le Bureau a dépensé 74 123 vatu pour les frais du tribunal et s'est retrouvé avec un surplus de 383 129 vatu. Quant à la question de M. PIPITE concernant le Bureau du Contrôleur général des Comptes, le ministre des Finances reconnaît que le Bureau ne perçoit pas de revenu et déclare que l'échec principal est dû au manque de personnel compétent. Cette situation fait qu'il est obligé de sous-traiter certaines de ses responsabilités à des entreprises parapubliques telles que la Caisse Nationale de Prévoyance. Il répond à la question de M. SALWAI Charlot concernant l'augmentation du personnel du bureau en déclarant qu'on peut le faire mais le niveau des salaires de la Fonction publique n'est pas intéressant pour ceux qui ont suivi des études supérieures. Le personnel actuel est rémunéré suivant la grille salariale de la Fonction publique. Il ajoute que le deuxième problème est que le Bureau du Contrôleur Général des Comptes n'a pas fourni un plan de gestion efficace au gouvernement pour remédier à la situation. A la question de M. JIMMY Willie sur la production régulière des rapports sur la vérification des comptes publics, il déclare que ledit bureau a déjà sorti les rapports de vérification des comptes de 2002 et que ceux de 2003 sont déjà complétés mais on a besoin de mettre les états financiers dans le format conforme aux normes internationales. En ce qui concerne la question de M. NATAPEI sur le cabinet juridique de l'Etat, les contributions de la Banque de Réserve de Vanuatu et la Commission des services financiers de Vanuatu (CSFV), M. CARCASSES répond que la Banque de la Réserve de Vanuatu et la CSFV ont chacun contribué à hauteur d'un (1) million de vatu à la Division des Renseignements Financiers (DRF). Il souligne que ces deux institutions entreprennent elles-mêmes leur vérification des comptes, par conséquent, on ne leur alloue pas de budget. Cependant, leurs comptes vérifiés apparaîtront dans les comptes définitifs du gouvernement. Il déclare qu'on a fourni une somme supplémentaire de 5 millions pour le renforcement de l'administration et particulièrement pour ses responsabilités internationales. A la question de M. PIPITE concernant le salaire de l'Attorney Général, il déclare que le gouvernement a alloué une somme de 93 946 vatu plus la somme de 78 007 vatu provenant du Fonds spécial pour son salaire. Il ajoute qu'il n'est pas au courant des autres bénéficiaires que le Bureau reçoit de l'AUSAID et autres institutions étrangères. A la question de M. MOLISA sur le paiement des droits d'employés du gouvernement, il explique qu'il ne s'applique qu'aux employés de la Commission de la Fonction publique. Les autres commissions sont responsables du paiement des droits de leurs employés. Pour la question des 6 millions destinés aux voyages à l'étranger sous le Bureau du Premier ministre, le ministre des Finances déclare qu'en 2002 et 2003, le Conseil des Ministres a accepté de donner 1 million de vatu à chaque Ministère pour les voyages en outre-mer et le Bureau du Premier ministre dispose de 6 millions. Il conclut alors en informant l'assemblée qu'en 2004, le budget sur les frais de voyage à l'étranger ont augmenté de 40,9 millions mais on a dépensé seulement 39,209 millions de vatu.

BUREAU DU PREMIER MINISTRE

Programme MPA : Bureau du Premier Ministre

5. L'activité MPAB « Commission De Citoyenneté » est approuvée à l'unanimité

Programme MPB : Service de la Condition féminine

6. L'activité MPBA « Elaborations des orientations » est approuvée à l'unanimité.

Activité MPBB « Subvention à VanWoods »

7. M. MOLISA Sela se dit intéresser de savoir si c'est l'intention des bailleurs d'aide, spécialement Le Fonds des Nations-Unies pour le Développement (UNDP) que l'Etat verse une somme de 42, 5 millions à VanWoods étalés sur une période de 5 ans.
8. M. LOUGHMAN Bob, député de Tanna, veut savoir pourquoi on a doublé les subventions du gouvernement comme celle de 2004. Il demande si c'est pour créer un autre bureau.
9. M. CARCASSES Moana Kalosil, ministre des Finances, dirige le député MOLISA à la Page 2/8 du Tome 2 (Budget de Programmes-2005) sous la colonne "*Financier & Aide en Nature*" et déclare que VanWoods n'a reçu aucune subvention puisqu'il n'y a pas de chiffre.
10. M. KALSAKAU Steven, député d'Efaté, n'est pas satisfait de la réponse concernant l'aide extérieure. Il ajoute que le Parlement ne doit pas se laisser influencer par les institutions étrangères et ajoute qu'il est convenable d'aviser le Parlement des aides par le biais de rapports les objectifs préférés de financement et sur les progrès de telles activités.
11. Mme DONALD Isabelle, ministre du Programme de réforme globale (PRG) et député d'Epi, souligne que le PNUD a fourni des subventions à VanWoods et ajoute qu'elle ne peut fournir le montant exact. Elle résume ensuite le travail efficace que cette institution a entrepris ainsi que le soutien du gouvernement et l'expansion de VanWoods dans les zones rurales. Elle informe l'assemblée que le nombre du personnel a augmenté suite au travail sans cesse croissant entrepris dans les régions rurales. L'accroissement du personnel permet la visite des régions et le recouvrement de remboursement des prêts. Elle conclut qu'elle fera en sorte qu'on produit un rapport concernant toutes les aides en nature et leurs activités.
12. M. KILMAN Sato, Vice- Premier ministre, ministre des Affaires étrangères et député de Malékula, informe l'Assemblée que le Service des affaires féminines ne se trouve plus sous le Bureau du Premier ministre mais est actuellement sous le ministère du PRG.

13. M. NATAPEI Edward, député de Port-Vila, remercie le gouvernement d'avoir augmenté le budget de ce Service. Il recommande toutefois à cette institution de se méfier spécialement de l'octroi de ses prêts. Il considère qu'on peut aussi discuter de la condition des hommes et non pas seulement celle des femmes.
14. M. KALO Toara Daniel, député de Shepherds, déclare que les activités des affaires féminines se poursuivent uniquement à Port-Vila et Santo et demande si le Service peut entreprendre ses programmes et activités dans les autres îles.
15. M. CARCASSES Moana Kalosil répond qu'il y a une liste dans le livre Tome 2 aux pages 45-46 qui mentionne les projets financés par les aides en nature que le Service doit entreprendre.
16. L'activité MPBB est approuvée à l'unanimité.

Programme MPC : La Direction des Services linguistiques

17. L'activité MPCA « Services Linguistiques » est approuvée à l'unanimité.
18. Le Total des prévisions de dépenses du Premier Ministre est approuvé à l'unanimité.

MINISTERE DE LA REFORME GLOBALE

Programme MCA : Cabinet du Ministère

19. L'activité MCAA « Coordination du portefeuille » est approuvée à l'unanimité.

Programme MCB : Direction stratégique et coordination de CRP

Activité MCBA « Gestion stratégique »

20. M. NATAPEI Edward dit noter qu'on a alloué seulement 50 000 vatu au Sommet National.
21. M. MOLISA Sela veut savoir si oui ou non on continue à entreprendre les programmes de sensibilisation sur la réforme dans les îles.
22. Mme Donald Isabelle confirme que le Service de la Gestion Stratégique continue à entreprendre les programmes dans les îles cependant il prie l'Etat de fournir plus de budget à ce Service pour améliorer son travail. Elle explique que du fait que le sommet ne se tiendra plus que tous les deux ans et non annuellement, on n'alloue que 50 000 vatu à cette activité.
23. L'activité MCBA est approuvée à l'unanimité.

24. Le Total des prévisions de dépenses du ministère de la Réforme globale est approuvé à l'unanimité.

**MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES, DU COMMERCE
EXTERIEUR ET DES TELECOMMUNICATIONS**

Programme MOA : Cabinet du ministère

Activité MOAA « Coordination du portefeuille »

25. M. JIMMY Willie, député de Port-Vila, veut des explications sur le titre du Ministère vu qu'à son avis, la télécommunication est aussi incluse sous cette activité.
26. M. KILMAN Sato, Vice- Premier ministre, confirme qu'il y a une erreur sur le titre et informe l'assemblée que le gouvernement doit revoir les portefeuilles relevant de chaque Ministère
27. M. PIPITE Marcelino, député de Santo, veut avoir l'avis du gouvernement sur le consulat de Nouméa.
28. M. CARCASSES Moana Kalosil, ministre des Finances, explique qu'il fournira la réponse lorsque le Parlement étudiera l'activité sur les missions étrangères.
29. L'activité MOAA est approuvée à l'unanimité.

Programme MOB : Affaires étrangères

Activité MOBA « Opérations du Département des affaires étrangères »

30. M. SALWAI Charlot, Chef adjoint de l'Opposition et député de Pentecôte, dit noter qu'on a établi des postes consulaires à Brussels, New York et en Nouvelle-Calédonie, cependant des bureaux manquent toujours d'agents consulaires.
31. M. KILMAN Sato, Vice- Premier ministre et ministre des Affaires étrangères, répond que le Service des Affaires étrangères a déjà envoyé un agent pour s'occuper du bureau qui se trouve à New York et ajoute que l'Etat désignera d'autres agents consulaires dans l'avenir pour s'occuper des autres consulats localisés dans les autres pays. Il annonce qu'il présentera à la session suivante au Parlement, une loi sur les Services Extérieurs afin de protéger les agents consulaires contre la politique pendant leurs missions étrangères.
32. M. MOLISA Sela dit être satisfait de la réponse attribuée par M. KILMAN cependant il se soucie du fait que les anciens ministres des Affaires étrangères ont déjà mentionné plusieurs fois qu'ils présenteront la loi sur les Services Extérieurs au Parlement mais jusqu'à maintenant rien n'a encore été fait. Il veut savoir à

- quel consulat on a donné 1,5 million. Il se réfère ensuite au montant de 30 millions alloués aux Organisations Internationales et déclare que le gouvernement doit revoir ses affiliations avec les Organisations Internationales et ne retenir que celles qui contribuent au domaine social de la nation. Il conseille que l'affiliation de Vanuatu aux Nations Unies peut coûter plus de la moitié de la prestation du budget.
33. M. KILMAN Sato, Vice- Premier ministre, répond à la remarque de M. MOLISA que les différents Ministères pour s'occuper des responsabilités entre l'Organisations internationales auxquelles ils ont affaire. Il confirme que l'allocation budgétaire pour les Consulats n'est pas suffisante vu qu'ils ont des problèmes de paiements. Il conclut que même si le Vanuatu ne tire pas de profits directs il reçoit quand même l'aide indirecte des institutions auxquelles il est membre.
 34. M. JIMMY Willie déclare qu'il est au courant que le gouvernement japonais a accepté de financer le bureau du Vanuatu qui se trouve à Beijing cependant il ne comprend pourquoi il y a un délai en ce sens.
 35. M. KILMAN Sato, Vice- Premier ministre et ministre des Affaires étrangères, répond que la Commission ministérielle chargée du budget a réduit le budget du bureau de Beijing. Il explique que les bureaux ne fonctionnent pas efficacement car les dépenses du loyer sont très chères. Il déclare que le gouvernement doit de l'argent aux Consuls Honoraire de Sydney et Beijing et il trouve ennuyeux que ce budget ne soit pas pourvu pour ces dépenses.
 36. M. NATUMAN Joe, ministre de l'Education et député de Tanna, en réponse supplémentaire, déclare qu'un consul honoraire occupe seulement un poste honoraire et possède un statut diplomatique il a des privilèges conformément à certaines loi. Il déclare que ce n'est pas la faute du gouvernement si les Consulats Honoraires se retrouvent avec des factures impayées mais c'est la faute des officiels en voyage qui omettent de régler ses factures vu qu'ils ont toujours une avance de fonds pour leurs tournées à l'étranger.
 37. M. CARLOT Maxime Korman, ministre de l'Infrastructure et des Services d'utilité publique et député de Port-Vila, explique qu'on n'alloue pas de budget pour les Consuls Honoraires car, en possédant un passeport Vanuatu, ils ont droit à des privilèges assurer et négocier de la part de l'Etat avec les autres pays.
 38. M. JIMMY Willie souligne que les consuls honoraires n'ont pas de privilèges diplomatiques comme les consuls généraux et trouve nécessaire qu'il faille changer les titres.
 39. M. SALWAI Charlot, Chef adjoint de l'Opposition, dit noter qu'on a mentionné le Japon dans les narratifs cependant ne voit aucune subvention allouée en ce sens.

40. M. CARCASSES Moana Kalosil, ministre des Finances, répond que le narratif est écrit par chaque Ministère et les Services correspondants.
41. M. KILMAN Sato explique que le Service des Affaires étrangères n'a ensuite approuvé que les soumissions au narratif.
42. M. NATUMAN Joe souligne que le Gouvernement japonais a financé les projets du Programme d'Investissement de l'Etat.
43. L'activité MOBA est approuvée à l'unanimité.
44. Le Total des prévisions de dépenses du ministère des Affaires étrangères, du Commerce extérieur et des Télécommunications est approuvé à l'unanimité.
45. La séance, suspendue à 10h05, reprend à 10h40.

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Programme MIA, Coordination des portefeuilles

Activité, MIAA « Gestion du portefeuille »

46. M. CARCASSES Kalosil Moana, ministre des Finances et de la Gestion économique, indique qu'il va faire des changements et demande aux députés de faire ces amendements de la manière suivante :
 - à l'Activité MIAB « SERVICES GENERAUX », remplacer le chiffre existant par 10.000.000 ;
 - à l'Activité MICC « ADMINISTRATION DES SERVICES GENERAUX », remplacer le chiffre existant par 31.338.249 ;
 - à l'Activité MIDA « BUREAU DU COMMISSAIRE », remplacer le chiffre existant par 142.016.218 ;
 - à l'Activité MIDB « OPERATIONS DE POLICE », remplacer le chiffre existant par 187.223.511 ;
 - à l'Activité MIDC « SURVEILLANCE ET INTERVENTION », remplacer le chiffre existant par 206.501.806 ;
 - à l'Activité MIDD « SERVICES PENITENTIAIRES », remplacer le chiffre existant par 33.478.0333 ;
 - à l'Activité MIDE « SURVEILLANCE MARITIME », remplacer le chiffre existant par 44.281.289 ;
 - à l'Activité MIDF « COMMANDE DE FRONTIERE », remplacer le chiffre existant par 44.538.095 ;
 - à l'Activité MIEA « REGLEMENT DU TRAVAIL », remplacer le chiffre existant par 30.849.999 ;

- à l'Activité MIEC « CONDUITE DES ELECTIONS », remplacer le chiffre existant par 13.500.000 ;
- au total du ministère de l'Intérieur, remplacer le chiffre existant par 1.023.278.568.

47. L'activité MIAA « GESTION DU PORTEFEUILLE » est approuvée à l'unanimité.

Activité MIAB, « Services généraux »

48. M. JIMMY Willie, député de Port-Vila, demande pourquoi est-ce que le budget Directeurs généraux ne sont pas similaires et si certains ont plus de responsabilités pour avoir un budget plus élevé.

49. M. WELLS Gorges A., ministre de l'Intérieur et député de Luganville, explique que les sections des Services généraux viennent juste d'être créées pour aider le Directeur général à administrer les Services. Il ajoute que la Section compte trois agents et cette section aide beaucoup le Ministère qui a 12 Services et organismes parapublic sous sa responsabilité.

50. L'activité MIAB est approuvée à l'unanimité.

Activité MIAC « Commission de police »

51. M. MOLISA Sela, député de Santo, veut savoir si le budget comprend le salaire du Président de la Commission de police d'un montant annuel de 2.344.584 vatu et l'indemnité de présence des membres d'un montant d'environ 655.416 vatu.

52. M. WELLS confirme que c'est ainsi et que l'indemnité de présence est destinée aux cinq membres de la Commission.

53. M. NENTU Thomas, député des îles isolées de Tafea, demande s'il existe des critères de sélection du Président de la Commission de police et pourquoi est-ce qu'on choisit toujours un civil.

54. M. LALIURUO Eric Shedrac, député de Banks/Torres, pense qu'il faut aussi penser à augmenter le salaire des agents de police parce qu'ils sont sous-payés.

55. M. TAMATA Noel, député de Pentecôte, remercie le Ministre pour le budget de la Commission de police qu'il croit trop bas et demande qu'on l'augmente en 2006. Il ajoute que le Président doit visiter les îles pour discuter avec les gens pour savoir leurs besoins en matière de sécurité et de la loi et l'ordre.

56. M. JIMMY Tapangararua Willie, député de Port-Vila, se demande si la Commission de police est nommée pour un mandat puisqu'on les remplace à la formation de tout nouveau gouvernement.

57. M. WELLS Georges, ministre de l'Intérieur, répond que le salaire du Président de la Commission est raisonnable et qu'il prend note de la demande d'augmentation. En ce qui concerne le remaniement à la hausse de la grille salariale de la police, il indique que le projet sera examiné en juin de cette année. Quant aux critères de sélection, il n'est pas exclu de nommer un civil. Il explique que la Commission se compose d'un représentant de la Fonction publique, d'un représentant du Service judiciaire, d'un représentant du Bureau du Premier ministre, d'un représentant du ministère de l'Intérieur et d'un Président, nommé par le Premier ministre. Il souligne que pour éviter les conflits d'intérêt, on ne nomme pas d'agent de police à la Commission. Il se plaint que le problème de changement incessant de la Commission est créé par les politiciens. Il termine en disant, que pour remédier à cette situation, il faudrait que l'Attorney général prépare une modification à la Loi pour donner les motifs qui peuvent prescrire légalement la dissolution d'une Commission.
58. L'activité MIAA est approuvée à l'unanimité.

Activité MICA, « Subvention aux provinces »

59. M. VUSILAI Dickinson, député d'Ambaé, se plaint que le montant de subvention alloué aux provinces est trop bas, puisque la Loi cadre de 1994 prescrivait 60 millions de vatu et qu'il a été réduit de 50% avec la modification de 1997. Il explique que 70% de cette assistance réduite est destinée aux salaires et indemnités mais que les provinces ont aussi des programmes de développement comme l'Initiative de Développement Economique Rural (IDER) et autres et qu'elles ont besoin de beaucoup plus de fonds. Il insiste à ce que le gouvernement tienne compte des besoins d'assistance financière des provinces car la fourniture des services en souffre.
60. M. LALIURUO indique que l'objectif principal de la décentralisation est la fourniture des services efficace en régions rurales, supervisée à partir du gouvernement à Port-Vila. Toutefois, les données manquent dans les provinces, ce qui fait qu'on ne peut pas savoir comment on utilise ces fonds publics. Il se plaint aussi qu'il n'y ait pas de système de mesure de performance pour savoir si le système en place est efficace et si les agents remplissent convenablement leurs devoirs et fonctions. Il cite l'exemple d'un montant de 11 millions de vatu alloué au développement de sa région qui a été détourné par les agents de sa province. Il conclut en disant que le système d'administration n'a pas été modifié conformément à la réduction de la subvention en 1997, de même que les règles de travail comme le manuel du personnel.
61. M. TAMATA pense que la structure actuelle en place n'est pas convenable et que les Conseillers provinciaux non plus ne font pas leur travail. Il conclut en disant que la subvention allouée aux provinces n'est plus qu'utilisée qu'au siège de la province.

62. M. KALO D. Toara, député des Shepherds, veut savoir combien sur le montant de 216.573.802, combien chaque province recevra.
63. M. SALWAI Charlot, Chef adjoint de l'Opposition et député de Pentecôte, demande si les salaires des fonctionnaires de province sont inclus dans la subvention.
64. M. WELLS répond que chacune des 6 provinces recevra environ 30 millions de vatu. Sur cette subvention aux provinces, 14 millions sont destinés aux salaires et honoraires.
65. L'activité MICA est approuvée à l'unanimité.

Activité MICB, « Subventions aux municipalités »

66. M. NATAPEI Tuta Fanua'Ariki, député de Port-Vila, explique que la mesure de rendement qu'on peut appliquer est le paiement à temps des subventions. Il indique qu'il faut apporter des changements à l'exposé narratif. Il conclut en demandant si la Municipalité de Port-Vila peut aussi avoir droit à une subvention car ses routes ont besoin d'entretien.
67. M. MOLISA Sela, député de Santo, pense que la gestion de la municipalité est médiocre car elle reçoit des subventions mais ses affaires ne s'améliorent pas. Il demande si le Ministère vérifie que la municipalité de Luganville arrive à gérer convenablement ses affaires et veut aussi connaître les raisons du licenciement du Secrétaire de mairie de Luganville. Il conclut qu'il faut avoir de la transparence dans l'usage des fonds publics.
68. M. WELLS répond que Luganville reçoit une subvention d'environ 4,7 millions de vatu car elle ne fait pas beaucoup de recettes. Son budget annuel est de 50 millions comparé à 230 millions pour Port-Vila, ce qui fait qu'on ne donne pas de subvention à Port-Vila. Il déclare que la mauvaise gestion du Conseil municipal de Luganville est créée par les Conseillers. Lorsqu'on fait plus de recettes, le Conseil tient beaucoup plus de réunions pour avoir droit à un montant plus élevé d'indemnité de présence. Recevant 5000 vatu par réunion, les réunions durent parfois 15 jours, ce qui fait que chaque membre a droit à 75.000 vatu. En ce qui concerne le système de décentralisation en place, la Commission chargée de la Décentralisation est en train d'examiner la situation et elle fera des recommandations pour observer une plus grande discipline dans la gestion des conseils municipaux. Quant à la cessation du travail du Secrétaire de mairie de Luganville, on l'a licencié pour incompétence.
69. L'activité MICB est approuvée à l'unanimité.

Activité MICC « Administration des services régionaux »

70. M. SALWAI veut savoir la différence entre l'administration et les services généraux, puisqu'il y a beaucoup de sections administratives.
71. M. NATAPEI veut savoir ce qui signifie la coordination des services religieux.
72. M. NENTU se plaint que le Service des Affaires provinciales n'est pas nécessaire car il faut directement donner de l'argent aux provinces qui pourront en faire un meilleur usage. Il symbolise le domaine de décentralisation comme un pieuvre avec une tête grasse basée à Port-Vila et des tentacules maigres qui s'étendent sur les îles. Il termine en disant qu'au temps du Condominium, le pays n'a que des stations administratives dans les îles.
73. La séance, suspendue à 11h30, reprend à 14h10.

Programme MIC : Service de la Décentralisation

Activité MICC « Administration des services provinciaux »

74. M. KAHU Moses, député de Tanna, demande s'il y a eu de progrès concernant l'enquête entreprise sur l'incendie du quartier général de la Province de Taféa à Lenakel. Il se plaint que le siège actuel se trouve dans un bâtiment qui ne convient pas pour abriter une telle institution.
75. M. LALIUROU Eric Shédrac, Chef de File du gouvernement et député de Banks/Torres, insiste qu'il est important de renforcer les TAG provinciaux et régionaux afin de favoriser plus de programmes de formation destinés aux fonctionnaires de provinces.
76. M. Georges Wells, ministre de l'Intérieur et député de Luganville, répondant à la question sur l'administration des services provinciaux, qu'elle relève du Service des Affaires provinciales qui administre aussi les affaires de la Municipalité et des sièges administratifs des provinces. Quant aux activités religieuses, il informe l'assemblée qu'un fonctionnaire dans le Service a pour mandat de traiter et assurer les activités et programmes religieux. Il souligne que normalement on alloue un montant de 800 000 vatu à ce bureau cependant suite à plusieurs revendications religieuses, le gouvernement a augmenté le budget à 5 millions de vatu. Pour la question concernant les services de décentralisation aux provinces, M. WELLS répond que le gouvernement n'a pas encore habilité les provinces à administrer de manière indépendante les services qu'ils dispensent à la population et ajoute que c'est le Service des Affaires provinciales est toujours responsable de la supervision de leurs affaires. A la question concernant l'enquête sur l'incendie du siège social de Taféa, il n'a reçu aucun rapport sur l'affaire et aucune demande de finances pour la construction d'un nouveau bâtiment.
77. L'activité MICC est approuvée à l'unanimité.

Activité MICD « Gestion des Catastrophes »

78. M. MASMAS Josie, député d'Ambrym, demande au gouvernement s'il est au courant de l'éruption du volcan d'Ambrym il y a 3 mois. Il veut aussi savoir s'il reste encore des sacs de riz destinés à l'approvisionnement de sinistrés.
79. M. PIPITE Marcelino, député de Santo, veut savoir plus sur les fonds dispensés par le gouvernement chinois envers les régions ravagées par le cyclone ainsi que les sacs de riz d'approvisionnement.
80. M. WELLS confirme que certains employés sont descendus sur l'île pour examiner la situation et en produire un rapport. En ce qui concerne les sacs de riz d'approvisionnement des régions sinistrées, il confirme qu'il en reste encore un conteneur. Il ajoute qu'il manque de rapport concernant la distribution du riz et il se dit déçu de constater que des politiciens aient utilisé ces approvisionnements en riz de façon malhonnête.
81. L'activité MICD est approuvée à l'unanimité.

Programme MID : Sécurité intérieure et Contrôle aux frontières

Activité MIDA « Bureau du Préfet de Police »

82. M. SALWAI Charlot, Chef adjoint de l'Opposition, dit comprendre qu'on a désigné un expatrié pour occuper le poste du Préfet de Police et veut savoir si son salaire est inclus dans le budget.
83. M. PIPITE Marcelino indique qu'à peu près tous les postes supérieurs dans les différentes sections de la Police sont occupés par les expatriés et il veut savoir s'il manque des Ni-Vanuatu ayant les compétences nécessaires pour occuper ce poste.
84. M. WELLS Georges, ministre de l'Intérieur, répond qu'on a désigné un expatrié afin de résoudre les problèmes de sécurité nationale. Il ajoute que les agents de Police sont incapables de résoudre ces problèmes de sécurité. Il explique que la période du contrat du Préfet qui sera nommé est courte donc on peut nommer un Ni-Vanuatu à la fin du contrat.
85. M. TAMATA Noël, député de Pentecôte, indique qu'on manque de confiance à la Police et du fait qu'on les a suspendus il y a un an. Il déclare qu'il est contre la nomination de l'expatrié.
86. M. IATIKA Steven Morkin, ministre de la Santé, dit soutenir la nomination dudit Préfet de Police expatrié vu qu'il développera et améliorera les qualités de la Police.

87. M. KILMAN Sato, vice- Premier ministre et ministre des Affaires étrangères, souligne qu'il y a trop d'ingérence politique dans la Force de police puis ajoute qu'on a fait passer des tests à certains officiers et pas un seul n'est capable d'occuper de tel poste.
88. M. MOLISA Sela questionne comment le gouvernement résoudra l'affaire des policiers suspendus de leurs fonctions. Il dit approuver et soutenir la nomination de l'expatrié vu qu'il apportera de nouveau la discipline à la Force. Il souhaite que le Ni-Vanuatu désigné pour ce poste pourra suivre entre-temps de la formation intensive pour se préparer à occuper ce poste le temps voulu.
89. M. WELLS répond que les agents de Police touchent leurs salaires, soit en entier, soit en partie. Il indique qu'il est de la responsabilité de la Commission de la Police de nommer le nouveau Préfet de la Police.
90. L'activité MIDA est approuvée à l'unanimité.
91. L'activité MIDB « **Opérations de la Police** » est approuvée à l'unanimité.
92. L'activité MIDC « **Surveillance et Intervention** » est approuvée à l'unanimité.
93. L'activité MIDD « **Service Pénitentiaire** » est approuvée à l'unanimité.
94. L'activité MIDE « **Surveillance Maritime** » est approuvée à l'unanimité.
- Activité MIDF « **Contrôle aux frontières** »
95. M. LALIUROU Eric Shédrac, député de Banks/Torres, demande au gouvernement de prendre des mesures de surveillance stricte sur les lignes frontières des îles contre les pêches et autres activités illégales.
96. L'activité MIDF est approuvée à l'unanimité.
- Programme MIE : Services Intérieurs**
97. L'activité MIEA « **Réglementation du travail** » est approuvée à l'unanimité.
98. L'activité MIEB « **Bureau Electoral** » est approuvée à l'unanimité.
99. L'activité MIEC « **Organisation des élections** » est approuvée à l'unanimité.
100. L'activité MIED « **Etat Civil** » est approuvée à l'unanimité.
101. Le Total des prévisions de dépenses du ministère de l'Intérieur est approuvé à l'unanimité.

MINISTERE DES FINANCES ET DE LA GESTION ECONOMIQUE

Programme MFA : Cabinet de support

Activité MFAA « Soutien du Cabinet »

102. M. CARCASSES Moana, ministre des Finances et de la Gestion économique, souligne qu'il y a trois amendements à faire. Premièrement sur l'activité MFBB : **Services organisationnels** qui montre qu'on a actuellement un nouveau budget estimé de 80 549 809 vatu au lieu de 89 675 471 vatu. Le deuxième amendement porte sur l'activité MIFA : **Centre culturel de Vanuatu** qui a un nouveau budget estimé de 24,251, 505 vatu au lieu de 17 651 505 vatu et le troisième porte sur l'activité MTDA : **Subvention au CCI** qui a un budget total estimé de 30 millions au lieu de 20 085 918 et cela change alors le total Ministère des Finances et de la Gestion économique de 2 634 001 733 à 2 641 990 153 vatu.
103. L'activité MFAA est approuvée à l'unanimité.

Programme MFB : Direction générale et Service généraux

Activité MFBA : « Direction du ministère et vérification interne »

104. M. KALSAKAU veut des explications sur la similarité de cette activité avec celle du ministère des Affaires étrangères. Il demande si on a déjà nommé un Directeur de Douanes vu qu'il manque de chiffre.
105. M. CARCASSES Moana répond que c'est sous le Ministère des Affaires étrangères que les aides étrangères sont prévues avant d'être transférés directement sous le budget des Douanes.
106. L'activité MFAB est approuvée à l'unanimité.
107. L'activité MFBB « Services organisationnels » est approuvée à l'unanimité.

Activité MFBC « Services informatiques »

108. M. CARLOT Korman, ministre de l'Infrastructure et des Services d'utilité publique, veut des explications concernant la traduction du mot anglais *Corporate Services* qui en français est *Services généraux* ainsi que sur l'activité MFBC on a *Services Informatique*.
109. M. CARCASSES confirme que la traduction est correcte.
110. L'activité MFBC est approuvée à l'unanimité.
111. La séance, suspendue à 15h35, reprend à 15h50.

Programme MFC : Gestion financière et économique

112. L'activité MFCA « Développement de la Politique économique » est approuvée à l'unanimité.

Activité MFCEB « Coordination de Politique par secteur »

113. M. JIMMY Willie commente le montant d'environ 11 millions et déclare que pleins de bailleurs d'aides attendent de nous des rapports pour donner les projets prioritaires à financer. Il déclare que c'est le Service de la Gestion Stratégique qui a la responsabilité de formuler les projets et les envoyer aux pays donateurs pour financement. Il demande ensuite au gouvernement s'il peut en sorte d'envoyer à temps les projets aux bailleurs d'aides.
114. M. CARCASSES Moana Kalosil, ministre des Finances et de la Gestion économique, accepte les commentaires de M. TAPANGARARUA. Il explique que le problème réel auquel on fait face est que les bailleurs d'aide se plaignent souvent que les documents de projet qu'ils reçoivent ne sont pas conformes aux priorités du Conseil des Ministres. Il ajoute que tous les projets doivent d'abord être soumis au Programme d'Investissement du gouvernement et avoir l'approbation du Directeur de Division de Planification sous le Service des Affaires étrangères avant de les soumettre aux bailleurs d'aides. Il conclut que le gouvernement ne s'est jamais conformé à ce processus.
115. L'activité MFCEB est approuvée à l'unanimité.

Activité MFCC « Services Financiers publics »

116. M. SALWAI Charlot, Chef adjoint de l'Opposition, veut savoir si l'expression "*Conseil tendre*" en français, à la page 10 de 23, est la bonne traduction de l'expression "*Tender Board*" en anglais.
117. M. CARCASSES Moana Kalosil répond qu'on doit remplacer "*Conseil Tendre*" par Conseil d'Appel d'Offres.
118. M. MOLISA Sela indique le montant total de la Division des Entreprises Publiques (DEP) qui est de 2 523 585 et demande si elle peut vraiment continuer à exister vu que lorsqu'il était ministre des Finances, il trouvait qu'elle était inutile. Comme le dit l'exposé narratif, ladite Division sert à superviser les performances des entreprises publiques, cependant, elle ne peut pas remplir convenablement ses fonctions car elle manque de personnel compétent. Il suggère donc de faire rédiger revoir son statut et faire embaucher des professionnels dans ce domaine.
119. M. CARCASSES Moana Kalosil corrige en premier le député de Santo que le

montant total est de 7.617.636 vatu. Il explique ensuite qu'actuellement, il étudie la capacité et la compétence du personnel de la DEP travaillant sous le Programme d'Investissement de l'Etat. Il pense qu'il doit encore donner au personnel une chance pour prouver qu'il peut faire convenablement son travail car ces gens ont besoin de plus discipline et d'encadrement. On leur a demandé de produire un rapport et c'est avec ce rapport qu'on verra si le personnel est capable, si non, on sera obligé d'embaucher des professionnels.

120. L'activité MFCC est approuvée à l'unanimité.

Programme MFE : Paiements au nom de l'Etat

Activité MFEA « Provision pour la dette publique »

121. M. VUTA Peter, député d'Ambaé, questionne le pourcentage du montant attribué pour le remboursement des dettes publiques et si le gouvernement continue à rembourser les emprunts à la Banque asiatique de développement.
122. M. CARCASSES Moana Kalosil, explique qu'il existe un plafond pour les dettes publiques donc le gouvernement ne peut pas faire un prêt d'un montant supérieur à 40% de dettes publiques. Il explique que le montant total estimé des dettes de l'Etat est de 12.604.000.000 vatu dont 8.720.000.000 vatu pour les dettes extérieures, 3 884 000 vatu pour les dettes intérieures ce qui fait un total de 12.604.000.000 vatu.
123. L'activité MFEA est approuvée à l'unanimité.

Activité MFEC « Paiements centralisés »

124. M. MOLISA Sela mentionnant les paiements centralisés déclare que le gouvernement a fourni une subvention de 45 millions à la SRTV. La Nouvelle-Zélande et la France ont aussi apporté leur aide à la Société de la Radiodiffusion et la Télévision de Vanuatu et le député veut connaître le montant total fourni par les deux pays donateurs. Il fait savoir pourquoi on ne peut pas bien capter les émissions de Radio Vanuatu dans certaines régions de Santo et demande s'il peut y avoir des améliorations dans ce domaine. Il veut savoir si les fonds destinés au dédommagement des employés de la SRTV proviennent des bailleurs d'aides et ou de la subvention allouée par le gouvernement chinois.
125. M. NATAPEI Edward mentionnant le Collège d'Agriculture de Santo et demande si on attribuera une subvention cette année ou l'année prochaine à cette institution.
126. M. LOUGHMAN Bob, député de Tanna, déclare que sa question se relie aux paiements centralisés et veut savoir si les étudiants du Collège Maritime paie certains droits au gouvernement et ajoute que c'est un gaspillage des fonds

publics si le gouvernement continue d'allouer des fonds dans vers de telles activités.

127. M. CARCASSES Moana Kalosil répond à la question de M. NATAPEI concernant le Collège d'Agriculture de Santo et déclare qu'il manque encore de fonds pour ledit Collège car que les ministères de l'Agriculture et l'Education travaillent encore sur son programme scolaire. Il assure que son Ministère allouera un budget au Collège lorsqu'il recevra on organigramme.
128. L'activité MFEC est approuvée à l'unanimité.

Activité MPAC « Société de Radiodiffusion et Télévision de Vanuatu »

129. M. MOLISA Sela veut plus de lumière sur cette activité car il pense que cette activité est déjà mentionnée sous l'activité MFEC et ajoute que dans le narratif on a mentionné un seul paiement et veut savoir s'il représente le paiement total.
130. M. CARCASSES Moana Kalosil, explique que tout est correct mais qu'il manque seulement le titre MFEC dans le narratif. Il déclare que le Ministère des Finances et le Bureau du Premier ministre ont alloué des fonds pour la SRTV car elle a un problème de gestion.
131. L'activité MPAC est approuvée à l'unanimité.

Activité MIFA « Centre Culturel de Vanuatu »

132. M. SALAWAI Charlot veut savoir lequel des deux mots est correct, "*Subvention*" mentionné dans la copie du Projet de loi ou "*Concession*" dans le livre Tome 2 (Budget des Programmes-2005).
133. M. CARCASSES Moana Kalosil déclare que le mot *subvention* est correct.
134. L'activité MIFA est approuvée à l'unanimité.

Activité MTDA « Chambre du Commerce et de l'Industrie »

135. M. MOLISA Sela déclare qu'il y a une augmentation de 20 millions à 30 millions et veut savoir si ce montant inclut les dettes de la CCI.
136. M. CARCASSES Moana déclare qu'il n'y a aucune augmentation.
137. L'activité MTDA est approuvée à l'unanimité.
138. L'activité MTDB « Subvention à BTV » est approuvée à l'unanimité.

Activité MECF « Subvention à USP & SPBEA »

139. M. KALSAKAU Steven veut savoir si le montant total couvre l'agrandissement de l'UPS à Santo et Tanna.
140. M. NATUMAN Joe, ministre de l'Education, explique qu'auparavant le gouvernement attribuait un montant de 80 millions de vatu par an. Cependant, après une réunion de la Commission chargée des subventions aux écoles, l'UPS a demandé si on peut procurer une somme supplémentaire de 20 millions de vatu pour avoir un total actuel de 100 millions. Vanuatu est l'un des 12 membres de l'UPS qui a décidé d'augmenter leur subvention à l'université. Il ajoute qu'un montant supplémentaire de 3 millions vatu est alloué à l'institution SPEGA car il supervise le niveau des examens des 3 centres universitaires (New-Zealand Bursary et Senior Pacific Certificate). Il conclut que l'argent destiné à développer les antennes de l'UPS de Santo et Tanna provient des recettes de la Faculté de droit d'Emalus.
141. M. JIMMY Willie veut des éclaircissements concernant les subventions destinées aux bourses de Vanuatu pour l'UPS vu qu'il est trop maigre par rapport aux autres pays du Pacifique. Il dit être déçu des bourses offertes par les bailleurs d'aides vu que le pays a toujours payé à temps sa contribution alors que moins d'étudiants ont accès aux bourses.
142. M. NATUMAN Joe, ministre de l'Education, déclare que le Conseil de l'Université ne détermine pas le nombre d'étudiants à l'UPS car il dépend des bourses offertes par chaque pays. Cette année, on a 96 nouveaux étudiants boursiers pour des études étrangères, cependant on peut considérer que Vanuatu a beaucoup moins que les autres pays du Pacifique.
143. L'activité MEFA est approuvée à l'unanimité.

Activité MEFA « Subvention au Collège Maritime »

144. M. LOUGHMAN Bob demande si le Ministre peut répondre à sa question.
145. M. MOLISA Sela demande au ministre des Finances et Ministre responsable de la RAMV en ce qui concerne les subventions que le gouvernement attribue au Collège vu que le Directeur du Collège exige encore plus de fonds pour offrir des cours plus performants et de qualité.
146. M. CARCASSES Moana Kalosil répond à la question de M. LOUGHMAN que les pêcheurs qui pêchent en dehors du pays ne paient aucun droit de paiement au gouvernement. En ce qui concerne la question de M. MOLISA, il déclare qu'il est difficile d'allouer des subventions en ce sens car on a un problème dans le Conseil de la RAMV.
147. M. CARLOT Maxime Korman, ministre de l'Infrastructure et des Travaux

- publics, veut connaître le but de la mission de ce Collège car il pense que ces étudiants suivent des formations pour devenir marins et non pas capitaine de bateau. Cependant à la fin de leur formation, ils n'ont pas d'emploi. Il ajoute qu'il est plus convenable au Collège de collaborer avec le Collège Maritime de Nouvelle-Calédonie pour offrir des formations de niveau supérieur.
148. M. JIMMY Willie pense qu'il faut augmenter le montant de 30 millions car il considère que le travail de ce Collège est très intéressant. Il ajoute que les performances et capacités que reçoivent les élèves de ce Collège sont d'un niveau élevé et doivent toujours être maintenues.
149. M. KALSAKAU Steven déclare que ce Collège est préférable et que les fonds appropriés sont utilisés convenablement. L'année dernière, le CIO a attribué des fonds dans ce Collège et a demandé au gouvernement de faciliter les déplacements entre les bateaux battant pavillon de Vanuatu. Il veut savoir si ce montant total sert à débarrasser les épaves qui se trouvent encore sur les ports.
150. M. LOUGHMAN Bob n'est pas satisfait de la réponse fournie par le ministre des Finances. Il répète sa question.
151. M. CARCASSES Moana confirme que les étudiants du Collège Maritime versent un droit au gouvernement.
152. M. CARLOT Maxime, ministre de l'Infrastructure et des Travaux publics, déclare qu'il présentera après les statistiques concernant les étudiants du Collège maritime.
153. L'activité MEFA est approuvée à l'unanimité.
154. La séance est ajournée à 17h00.

**PARLEMENT DE LA
REPUBLICQUE DE VANUATU**

HUITIEME LEGISLATURE DU PARLEMENT

PREMIERE SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2005

VENDREDI 18 FEVRIER 2005

- PRESIDENT** : M. AVOK Sam Dan, député de Paama
- PRESENT** : 51 députés
- ABSENT** : M. SOPE T. Barak
- RETARD** : M. ETAP Louis, député de Tanna
M. LUM John, député de Santo
M. STEVEN Morkin, député de Tanna
M. TAGA Henri Tarikaréa, député de Port-Vila
M. TORE Pierre, député de Port-Vila
M. VUSILAI Dickinson, député d'Ambaé

1. La séance commence à 8h45.
2. M. SAMBO Roro, député d'Efaté, dit la prière.
3. Le Président annonce l'ordre du jour.

PROJET DE LOI DE FINANCES (2005) No. DE 2005

EXAMEN EN COMMISSION (suite)

Section 1 : **Affectation**

MINISTERE DES FINANCES ET DE LA GESTION ECONOMIQUE

Programme MFE, Paiements au nom de l'Etat

4. L'activité MAGA, « Subvention au CARTV » est approuvée à l'unanimité.

Activité MUGA, « Subvention à la RAMV »

5. M. KALO Daniel Toara, député de Shepherds, mentionne les subventions et demande si elles couvrent les salaires et les frais de fonctionnement de la RAMV. Il ajoute que le salaire du nouveau personnel est trop élevé par rapport aux fonctionnaires. Il veut savoir plus sur leur échelle de salaires et les fonds perçus aux inspections. Il veut savoir aussi si la RAMV reçoit aussi des subventions extérieures outre celle du gouvernement. Il souligne ensuite la localisation des postes, particulièrement pour celle du Commissaire et demande si la RAMV remplit efficacement ses fonctions et responsabilités malgré les accusations des Médias.
6. M. CARCASSES Moana Kalosil, ministre des Finances et de la Gestion économique et député de Port-Vila, confirme que les subventions allouées couvrent le salaire du personnel et les frais de fonctionnement de la RAMV. En ce qui concerne l'échelle des salaires, il déclare que c'est le Conseil qui en décide. Il ajoute que l'affaire sera portée auprès de l'Office chargé de la Révision des salaires de l'Etat. Il dit qu'il n'y a pas d'autres subventions provenant de l'extérieur pour la RAMV. La RAMV reçoit du gouvernement un certain pourcentage sur les recettes perçues de l'industrie maritime. Il déclare qu'il y a eu plusieurs accusations et affaires perturbantes portées à la justice contre la RAMV. Le gouvernement a déjà perdu deux procès et il est obligé de faire des paiements sinon les agents du Service des Finances responsables des paiements risquent d'être arrêtés.
7. L'activité MUGA est approuvée à l'unanimité.

Programme MFF, Perception des recettes

Activité MFFA, « Perception des droits de douane et d'accise »

8. M. SALWAI Charlot, Chef adjoint de l'Opposition et député de Pentecôte, rappelle au ministre des Finances qu'il n'a pas encore répondu à la question du député d'Efaté, M. KALSAKAU Steven, soulevée le jour précédent.
9. M. CARCASSES Moana Kalosil, ministre des Finances, dirige le député à l'activité MFBA et déclare que le salaire du Directeur des douanes est inclus dans le montant total de l'activité concernée. Il ajoute que le gouvernement a décidé de recruter un Ni- Vanuatu qui a les compétences nécessaires dans ce domaine. La personne en question doit être capable aussi d'administrer le Service sous la direction d'un expatrié. Il continue qu'il est important de revoir la structure afin de régler tels problème comme l'évasion fiscale et les factures doubles.
10. L'activité MFFA est approuvée à l'unanimité.

Activité MFFB, « Perception de la TVA »

11. M. JIMMY Willie, député de Port-Vila, demande si on a séparé la perception de la Taxe sur la valeur Ajoutée (TVA) de Luganville et Port-Vila comme on a fait avec les autres activités précédentes.
12. M. CARCASSES Moana Kalosil, ministre des Finances, explique qu'on perçoit plus de TVA à Port-Vila qu'à Luganville.
13. L'activité MFFB est approuvée à l'unanimité.
14. L'activité MFFC, « **Perception des droits indirects et taxes** » est approuvée à l'unanimité.

Activité MFFD, « Soutien au commerce et à l'industrie »

15. M. SALWAI Charlot veut savoir si le gouvernement a alloué des subventions à la section de soutien commercial et industriel et sinon il veut savoir pourquoi il n'est pas sous le ministère de l'Industrie et du Commerce.
16. M. CARCASSES Moana Kalosil, ministre des Finances, confirme qu'elle est incluse dans le budget du ministère de l'Industrie et du Commerce. Il ajoute que ce budget a pour objet de fournir des services aux entreprises. Il réfère l'assemblée au narratif pour plus d'éclaircissements. Il conclut que certaines entreprises ont demandé des exemptions et le gouvernement utilise le système ASYCUDA pour superviser l'opération.
17. L'activité MFFC est approuvée à l'unanimité.

Programme MFG, Contrôle aux frontières et application

18. L'activité MFGA, « **Contrôle des frontières** » est approuvée à l'unanimité.
19. L'activité MFGB, « **Enquêtes et services juridiques** » est approuvée à l'unanimité.
20. Le Total des prévisions de dépenses du ministère des Finances et de la Gestion économique est approuvé à l'unanimité.

MINISTERE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

Programme MTA, Cabinet du ministère

Activité MTAA, « Coordination du portefeuille »

21. M. SALWAI Charlot, Chef adjoint de l'Opposition, veut savoir pourquoi les autres Ministères disposent d'un budget normal de 22 millions de vatu alors que celui du Ministère de l'Industrie et du Commerce est de 26 millions.

22. M. CARCASSES Moana Kalosil, ministre des Finances, répond que le chiffre est correct car il sert au fonctionnement du Service.

23. L'activité MTAA est approuvée à l'unanimité.

Programme MTB, Direction générale et services généraux

24. L'activité MTBA ,« **Direction générale** » est approuvée à l'unanimité.

25. L'activité MTCA ,« **Industrie et Commerce** » est approuvée à l'unanimité.

Activité MTCB ,« Développement du tourisme »

26. M. PIPITE Marcélino, député de Santo, demande quand on utilisera l'aéroport international sur Santo. Il veut savoir si le gouvernement est prêt à inaugurer cet aéroport comme on en a décidé lors du Forum des Affaires et Sommet du PRG.

27. M. CARCASSES Moana Kalosil, ministre des Finances répond que le gouvernement a alloué une somme supplémentaire de 5 millions pour couvrir les coûts des infrastructures. Il ajoute que le ministre responsable fournira plus d'information sur l'aéroport en question.

28. M. BULE James, ministre de l'Industrie et du Commerce et député de Pentecôte, déclare que le gouvernement a des problèmes financiers et a seulement fourni une somme supplémentaire de 5 millions pour couvrir le coût des infrastructures. Il ajoute que le gouvernement a l'intention d'améliorer le secteur touristique dans les zones rurales puis a fait construire un bureau du tourisme à Tanna comme à Santo pour s'occuper des activités touristiques.

29. M. CARLOT Maxime Korman, ministre de l'Infrastructure et des Services d'Utilité publique et député de Port-Vila, confirme que l'inauguration de l'aéroport en question était prévue pour juin 2005, toutefois, il semble que les travaux ne se concluront pas avant le 31 décembre 2005. Il déclare qu'il fera appels à d'autres entreprises pour accélérer les travaux vu le délai actuel de réalisation du projet.

30. M. JIMMY Willie trouve efficace qu'on a établis des bureaux du tourisme à Tanna et Santo. Il ajoute que ces bureaux encourageront le secteur touristique dans les régions rurales. Il déclare que le problème actuel est le manque de chambres d'hôtel pour les touristes.

31. M. SAMBO Roro se plaint que le gouvernement crée un environnement plus touristique à Port-Vila que dans les régions rurales d'Efaté. Il déclare que le

- problème est le manque d'hôtels. Il demande au gouvernement d'encourager la population rurale à s'engager dans des activités touristiques.
32. M. SALWAI Charlot, Chef adjoint de l'Opposition, explique que le gouvernement doit soutenir et assister la population au niveau des finances pour débiter une affaire touristique. Il suggère au ministre de la Promotion des entreprises Vanuatuanes, M. KALSAKAU Joshua d'assister financièrement les Ni-Vanuatu qui veulent participer à des projets touristiques.
 33. M. NATAPEI Edward, député de Port-Vila, mentionnant le satellite des Télécommunications et déclare que le gouvernement de Vanuatu paie au VIPA (Office de promotion des Investissements) environ 5 millions de vatu et veut savoir quelle garantie nous avons s'il se produit une nouvelle défaillance du satellite en question.
 34. M. CARCASSES Moana Kalosil, ministre des Finances et de la Gestion économique, répond que le gouvernement a l'intention d'introduire un système micro financier pour promouvoir la participation des Vanuatuans dans l'industrie du tourisme. Il ajoute que les ni-Vanuatu ont des terres et des projets mais pas d'épargnes pour monter de petites affaires touristiques privées. En ce qui concerne la panne du satellite, il déclare que le gouvernement a signé un contrat avec le TVL qui est responsable du monopole dans ce secteur. Il ajoute que le gouvernement prendra les dispositions nécessaires à l'avenir pour parer à une telle éventualité.
 35. M. BULE James, ministre de l'Industrie et du Commerce, déclare que le milieu rural se développera plus dans le domaine du tourisme si le gouvernement lui injecte des fonds. Il considère qu'on doit répartir les fonds ou subventions suivant l'activité correspondante, par exemple une caisse pour l'écotourisme etc., pour développer les différents secteurs touristiques. Il importe que le gouvernement aide les ni-Vanuatu à avoir accès aux prêts des banques pour entreprendre des projets touristiques. Il indique que l'établissement de la ligne aérienne Virgin Blue amène beaucoup plus touristes et fait ressortir le manque de chambres d'hôtels à Port-Vila et Luganville.
 36. M. KALSAKAU Joshua, ministre de la Promotion des Entreprises Vanuatuanes et député d'Efaté, informe l'assemblée qu'il répondra aux questions soulevées lorsqu'on étudiera les activités relevant de son Ministère.
 37. M. MOLISA Sela remercie le gouvernement sur l'augmentation des subventions vers le secteur touristique et d'avoir construit des bureaux pour la promotion du tourisme à Tanna et Santo. Il ajoute que les investisseurs à Santo doivent créer plus d'initiatives commerciales vu qu'on inaugurerà bientôt leur aéroport international. Pour aider les Ni- Vanuatu à participer dans le domaine touristique, le gouvernement doit considérer sérieusement le besoin de gestion saine et du savoir-faire des participants. Actuellement, seule la Banque Nationale de Vanuatu

- peut offrir des prêts. Il ajoute qu'on a aussi le VanWoods mais actuellement le service rencontre les problèmes de remboursement des prêts. Il accepte la déclaration du ministre des Finances selon que les Ni- Vanuatu manquent de savoir-faire pour gérer les affaires privées.
38. M. TOSUL David, député de Pentecôte, est satisfait du fait qu'on a établi des bureaux de promotion du tourisme sur Tanna et Santo. Il indique qu'ils assisteront et amélioreront les activités touristiques dans les deux régions. Il demande au Ministre de faire en sorte que les magasins chinois et les lieux de visite touristique à Luganville ainsi que dans les régions rurales sont propres. Il conclut qu'il faut insister aussi sur la qualité des plats offerts et l'accueil chaleureux des touristes dans les îles.
 39. M. TAMATA Noel, député de Pentecôte, veut savoir quand on construira l'usine de transformation du kava décidée par les six provinces du pays vu qu'elle produira plus de recettes comparée au tourisme. Il informe l'assemblée qu'un investisseur chinois vend des marchandises et utilise le chèque d'un autre investisseur chinois arrêté pour affaires illégales. Il déclare que cette action peut ruiner la réputation du pays et donner une mauvaise image aux autres investisseurs potentiels qui veulent s'établir dans le pays.
 40. M. CARCASSES Moana répond que l'organisme FSP entreprend encore des études sur le projet, et qu'une fois ces études terminées, on pourra entreprendre la construction. Il demande à M. TAMATA de reposer sa question sur l'activité illégale d'un certain investisseur chinois.
 41. M. TAMATA répète sa question.
 42. M. KALSAKAU Steven, député d'Efaté, déclare qu'il est important que le gouvernement considère à développer les infrastructures de base dans les îles car actuellement plusieurs bateaux de croisière visitent le pays. Il ajoute que plusieurs touristes adorent voyager par bateau car le prix est bas et ils ont la chance de visiter plusieurs îles. Il pense qu'il est temps de changer aux investisseurs du pays de changer d'attitude vu qu'ils ont la mauvaise habitude d'empêcher les nouveaux investisseurs à s'établir dans le pays. Il indique que l'aéroport international de Bauerfield est trop petit dû au grand nombre de vols et il est temps de l'agrandir pour accueillir confortablement des grands aéronefs pouvant emporter un plus grand nombre de passagers. Il mentionne aussi les objets artisanaux de Vanuatu et suggère que le gouvernement construise un bâtiment spécial pour les mamans qui font de l'artisanat.
 43. M. CARCASSES Moana, ministre des Finances, répond à la question de M. TAMATA sur l'affaire des investisseurs et déclare qu'il n'est pas du ressort du Parlement de discuter de cette affaire mais de celui du tribunal.
 44. L'activité MTCB est approuvée à l'unanimité.

45. L'activité MTCC, « **Trade & Marketing** » est approuvée à l'unanimité.

Programme MTE, Commission de la promotion des investissements à Vanuatu

Activité MTEA, « **Promotion des investissements** »

46. M. SALWAI Charlot indique le système monopole et répète les commentaires de M. TAMATA sur l'affaire des investisseurs.
47. M. JIMMY Willie TAPANGARARUA demande si le gouvernement peut réduire le coût d'un billet d'avion afin d'attirer plus de touristes pour visiter les autres îles. Il informe l'assemblée que la population d'Anatom utilise la monnaie extérieure pour ses commerces. Il demande au ministre des Finances de se renseigner et prendre des mesures valables pour faire en sorte que l'île en question dispose du vatu lors des visites de bateaux de croisière.
48. M. CARCASSES Moana Kalosil, ministre des Finances et de la Gestion économique, répond à la question de M. PIPITE Marcelino et déclare qu'il est possible pour Santo de négocier directement avec les investisseurs extérieurs. A la question de M. JIMMY Willie, il déclare qu'il se renseignera auprès des Autorités provinciales de Taféa sur l'affaire. Il ajoute que la population d'Anatom est obligée de changer la monnaie extérieure en vatu à la banque valable sur l'île.
49. M. JIMMY TAPANGARARUA en réponse supplémentaire, déclare que l'île en question a réclamé à la Banque Nationale de Vanuatu pour entreprendre une évaluation de ses commerces pour y implanter une de ses antennes mais la banque a refusé. Il répète que le dollar australien est la monnaie principale qui circule dans l'île au lieu du vatu.
50. M. IATIKA Steven Morkin, ministre de la Santé, déclare que la population utilise cette monnaie car on n'a pas installé une antenne de la BNV sur l'île. Il demande au gouvernement de prendre les mesures nécessaires et assurer que toutes les îles qui accueillent les bateaux de croisière disposent des facilités de la BNV.
51. M. BULE James, ministre du Commerce et du Tourisme, en réponse supplémentaire à la question de M. PIPITE, déclare qu'il ne pose pas de problème au gouvernement d'entreprendre des investissements à Santo car on a l'énergie électrique et autres infrastructures valables sur l'île. Il ajoute que son Ministère travaille pour créer un environnement plus favorable pour attirer plus d'investissements.
52. M. CARLOT Maxime Korman, ministre de l'Infrastructure et des Services d'utilité publique, accepte les propos du député TAPANGARARUA que le prix de billet d'avion est trop cher. Il préfère qu'on réduise celui d'Air Vanuatu une

fois qu'on aura pris une décision. Il ajoute qu'il doit y avoir plus d'hôtels à Santo pour attirer plus de touristes.

53. M. CARCASSES Moana Kalosil, reprend l'affaire d'Anatom et déclare que le personnel du ministère des Finances règlera le problème immédiatement une fois qu'on confirmera l'information.
54. L'activité MTEA est approuvée à l'unanimité.
55. Le Total des prévisions de dépenses du ministère de l'Industrie et du Commerce est approuvé à l'unanimité.
56. La séance, suspendue à 10h20, reprend à 11h05.

MINISTERE DE LA PROMOTION DES ENTREPRISES VANUATUANES

Programme MVA : Coordination du portefeuille

57. L'activité MVAA, « Gestion du portefeuille » est approuvée à l'unanimité.

Programme MVB, Entreprises Ni-Vanuatu

Activité MVBA, « Développement des coopératives »

58. M. TOSUL David, député de Pentecôte, indique qu'il est important pour les employés des coopératives de prendre plus de conseils dans ce domaine car le gouvernement continue à fournir des services dans les îles. Il déclare qu'actuellement, on ne donne pas assez de conseils professionnels pour augmenter et améliorer le développement et le progrès des entreprises appartenant aux Ni-Vanuatu.
59. M. SALWAI Charlot, Chef adjoint de l'Opposition, indique qu'on doit plus se concentrer sur le fonctionnement des coopératives. Il veut savoir où se trouvent les prévisions pour le bureau du Groupe de Fer de Lance Mélanésien.
60. M. MOLISA Sela, député de Santo, fait remarquer que les coopératives sont les principales affaires commerciales appartenant aux Ni- Vanuatu. Il demande combien le gouvernement a reçu comme chiffre d'affaires. Il questionne aussi la situation de la Fédération des Coopératives de Vanuatu (FCV). Il veut avoir plus d'information sur la Caisse d'épargne et le Fonds de développement des Coopératives (FDC).
61. M. KAHU Moses, député de Tanna, veut savoir le nombre des Coopératives au Vanuatu.

62. M. KALSAKAU Joshua, ministre de la Promotion des entreprises Vanuatuanes, répond qu'il y a 300 Coopératives dans le pays. Pour le FDC, il déclare que le gouvernement chinois a alloué une somme de 122.961.000 millions et 110 046 899 est un emprunt à la Caisse de Développement Française et répartie à 53 coopératives dans les provinces durant la période de 2001 à 2003. Quant au chiffre d'affaires, il répond que le gouvernement a reçu 25.586.561 de vatu. Il ajoute que le gouvernement a encore un solde de 84. 460. 338 vatu à payer. Il déclare qu'il y a des problèmes de remboursement car il n'y a pas de section de la BNV dans certaines îles et le Service manque de personnel.
63. M. CARCASSES Moana Kalosil, ministre des Finances et de la Gestion économique, en réponse supplémentaire, déclare que les prévisions de dépenses pour le bureau du Groupe de Fer de Lance Mélanésienne se trouvent sous le ministère de l'Industrie et du Commerce. Il ajoute que le gouvernement chinois a accepté de donner deux bateaux au gouvernement de Vanuatu. Il déclare que ces deux bateaux seront utilisés par les coopératives qui relèvent du Ministère de la Promotion des entreprises Vanuatuanes ou seront mis en vente.
64. M. VUTA Peter, député d'Ambaé, demande au ministre de la Promotion des entreprises Vanuatuanes de considérer la situation des Coopératives d'Ambaé. Il déclare que cette Coopérative omet parfois de présenter ses rapports financiers.
65. M. SAMBO Roro, député d'Efaté, questionne le nombre des coopératives existant au Vanuatu car il pense plusieurs ne fonctionnent plus.
66. M. SEULE Tom, député de Tongoa, veut savoir pourquoi les coopératives ne sont pas capables d'importer directement leurs marchandises.
67. La séance, suspendue à 11h30, reprend à 14h15.
68. L'activité MVBA est approuvée à l'unanimité.

Activité MVBB « Programme de crédit Ni- Vanuatu »

69. M. MOLI, Chef de file de l'Opposition et député de Malo/Aoré, veut que le ministre des Finances explique comment le gouvernement va rembourser les 40 millions de vatu de prêt. Il veut savoir si la Banque Nationale de Vanuatu assure des garanties sur les emprunts.
70. M. HILTON Dunstan, Leader Parlementaire et député de Banks/Torres, se plaint qu'il y a beaucoup d'emprunts non recouverts. Il demande si le gouvernement a l'intention de recouvrer ces emprunts avec les intérêts. Il pense qu'on doit uniquement donner du crédit aux entreprises existantes pour en faciliter le remboursement.

71. M. IATIKA Morkin Steven, ministre de la Santé et député de Tanna, déclare que le système de crédit est efficace mais on doit le gérer convenablement. Il explique que ceux dans les régions rurales ne perçoivent pas de revenu ou en perçoivent moins mais remboursent leurs prêts. Il ajoute que même certains députés du Parlement ou Directeurs généraux ne remboursent pas leurs prêts.
72. M. SONG Kaesipae, député de Tanna, veut savoir si le système de crédit est une bonne expérience pour évaluer les emprunts. Il pense que certains députés font des emprunts inutiles.
73. M. MOLISA Sela déclare qu'il est difficile d'appliquer des sanctions car on n'a jamais approuvé ledit système au Parlement. Il répète au ministre des Finances l'attitude de certains députés et Directeur Généraux sur les emprunts. Il ajoute que les députés doivent faire le premier pas pour rembourser les prêts. Il demande qu'on présente la liste des députés qui ont fait des prêts.
74. M. KALSAKAU Joshua, ministre de la Promotion des entreprises Vanuatuanes, explique qu'on utilise ce programme pour plusieurs objectifs. Il confirme que les rumeurs concernant l'affaire des députés sont vrais. Il déclare que le total des emprunts est de 79 millions et on n'a remboursé que 10 millions de vatu. Il explique qu'il n'est pas facile de rembourser les fonds. Il déclare qu'on a déjà porté la liste de 10 personnes à la justice pour poursuites.
75. M. SALWAI Charlot, Chef adjoint de l'Opposition, déclare que le Médiateur doit produire un rapport sur les noms des députés et ceux impliqués dans l'affaire. Il pense que le Médiateur et le Contrôleur Général des Comptes doivent avertir le peuple sur telles situations car c'est un abus de fonds publics et tout le monde a le droit de connaître.
76. M. PIPITE Marcéline accepte les propos du député Salwai. Il ajoute que certaines provinces sont accablées qu'on ne leur accorde pas de prêts.
77. L'activité MVBB est approuvée à l'unanimité.
78. Le Total des prévisions de dépenses du Ministère de la Promotion des Entreprises Vanuatuanes est approuvée à l'unanimité.

MINISTERE DE LA SANTE

Programme MHA : Cabinet du ministère

79. L'activité MHAA « Gestion du portefeuille » est approuvée à l'unanimité.

Programme MHB : Direction générale et services généraux

80. L'activité MHBA « Direction du ministère » est approuvée à l'unanimité.

Activité MHBB « Services généraux »

81. M. MOLI Josias, Chef de file de l'Opposition, demande au ministre de la Santé, M. IATIKA Morkin Steven, s'il est possible que l'école d'infirmier recrute des nouveaux étudiants.
82. M. IATIKA Morkin Steven confirme que l'école d'infirmier a ouvert ses portes il y a une semaine et les étudiants vont poursuivre deux ans d'études.
83. M. KALSAKAU Steven déclare que le gouvernement précédent avait l'intention de re-organiser le ministère de la Santé afin de réduire les dépenses. Il demande pourquoi le budget reste pareil et où sont attribués les fonds car il considère que le narratif est trop général.
84. M. IATIKA Morkin Steven, explique que la Commission de la Fonction publique n'a pas encore approuvée la nouvelle structure. Il ajoute qu'on n'a pas changé le budget et les Directeurs Généraux qui sont employés.
85. L'activité MHBB est approuvée à l'unanimité.

Programme MHC : Services De Santé

Activité MHCA « Services hospitaliers »

86. M. WORWOR Raphaël, député d'Ambrym, demande au ministre de la Santé quand on commencera la rénovation des centres de soins médicaux dans les régions rurales.
87. M. IATIKA Morkin Steven, ministre de la Santé, déclare qu'on n'a pas encore changé le programme établis par l'ancien ministre de la Santé. Il ajoute ensuite qu'on fera plus tard les rénovations commençant par le province de Taféa et ainsi de suite.
88. L'activité MHCA est approuvée à l'unanimité.

Activité MHCB « Services de santé communautaires »

89. M. VUSILAI Dickinson, député d'Ambaé, déclare qu'il a plusieurs irrégularités dans les centres de soins médicaux. Il demande au ministre de la Santé, quand le gouvernement pense examiner de tels problèmes.
90. M. MOLI Josias, Chef de File de l'Opposition, se plaint du manque de fourniture des services dans les centres de soins médicaux et spécialement dans sa circonscription électorale.

91. M. CALEB Isaac, député de Malékula, se plaint qu'il n'y a pas d'infirmiers dans sa circonscription électorale. Il ajoute qu'on les déplace sans remplaçants.
92. M. SALWAI Charlot, Chef adjoint de l'Opposition, veut savoir quels services et le nombre d'infirmiers dont on a besoin dans un dispensaire ou un centre de soins médicaux.
93. M. IATIKA Morkin Steven, ministre de la Santé, explique qu'il y'a en tout 37 centres de soins médicaux et 80 dispensaires qui fonctionnent dans le pays. Il indique qu'on engage un infirmier dans un dispensaire. Il déclare que le budget des autres Ministères est trop élevé par rapport à celui du ministère de la Santé qui a beaucoup d'arriérés à payer. Il donne en exemple 75 millions pour indemniser les retraités. Il déclare que la situation est difficile car il manque de fonds et plusieurs fonctionnaires ne reçoivent pas leurs salaires.
94. M. ISAAC Judah, député de Tanna, répond à la question du député SALWAI qu'on a besoin de deux infirmiers pour travailler dans un dispensaire. Il ajoute pour les centres de soins médicaux, qu'on engage 5 à 10 infirmiers suivant la population et les activités dans le secteur.
95. M. JIMMY Willie soulève un point d'ordre qu'il n'est pas convenable qu'un simple député de l'Opposition réponde à la question d'un autre député de l'Opposition. Il indique que ce geste montre le manque de collaboration entre le Ministre et les Directeurs Généraux.
96. M. CARCASSES Moana, déclare qu'on a établi des nouvelles initiatives pour assister et améliorer la situation actuelle.
97. M. SONG Kaesipae, député de Tanna, déclare que tout le monde souhaite le développement des centres de soins médicaux. Il ajoute que le Ministère des finances et les autres Ministères disposent d'un budget plus important que celui de la Santé. Il déclare que l'Etat doit financer plus la santé afin d'améliorer les soins de santé intensifs dans les régions rurales. Il reconnaît qu'il y a plusieurs infirmiers dans les communautés qui ne reçoivent pas leurs salaires et n'ont pas les moyens pour réclamer leur dû.
98. M. VUSILAI Dickinson, député d'Ambaé, demande qu'on réponde à sa question car elle concerne une affaire de mauvaise conduite des infirmiers qui pose des problèmes dans les services de soins médicaux de sa province.
99. M. IATIKA Morkin Stevens, ministre de la Santé, répond qu'on commencera à entreprendre des examens dans la province de Penama sur les irrégularités ensuite on partira pour la province de Taféa.
100. L'activité MHCB est approuvée à l'unanimité.

Activité MHCC « Services de santé publique »

101. M. JIMMY Willie demande si le gouvernement peut financer le traitement d'un malade à l'étranger. Il demande s'il existe un fonds spécial pour ceux dont la famille manque de fonds pour les dépenses.
102. M. IATIKA Morkin Steven, ministre de la Santé, explique que le gouvernement n'a pas prévu des fonds pour ces dépenses. Il se réfère à la situation des infirmiers qui sont sur la liste de réserve. Il déclare que le Ministère continue à les payer pour ne pas les décourager.
103. M. TAMATA Noel, député de Pentecôte, déclare qu'en tant qu'un simple député du Parlement, il pense que le gouvernement doit considérer en premier lieu les services de soins médicaux avant les autres privilèges. Il suggère que le gouvernement doit développer plus ce domaine en 2006.
104. M. KALSAKAU Steven, député d'Efaté, accepte la déclaration du ministre de la Santé que les autorités de la santé reçoivent un salaire très bas. Il veut savoir pourquoi on envoie à l'étranger les docteurs diplômés.
105. M. CARCASSES Moana, ministre des Finances, explique que les chiffres sont clairs
106. M. MOLISA Sela se plaint du fait que le Ministre conteste les chiffres mentionnés. Il déclare que le gouvernement doit développer l'économie pour assurer plus de fournitures des services et créer des priorités plus importantes.
107. L'activité MHCC est approuvée à l'unanimité.

Activité MHCD « Approvisionnement médicaux »

108. M. PIPITE Marcelino se plaint que les hôpitaux et dispensaires du pays manquent de médicaments alors qu'ils sont fournis par les bailleurs d'aides. Il suggère au gouvernement de prévoir des frais au cas où les bailleurs d'aides cessent d'approvisionner la fourniture de médicaments.
109. M. JIMMY Willie explique que l'Hôpital central de Port-Vila manque déjà de médicaments. Il veut savoir qui est responsable et comment sont contrôlés les médicaments de l'Hôpital central de Port-Vila. Il demande au Ministre responsable si le gouvernement a l'intention d'empêcher les Ni-Vanuatu d'acheter les médicaments dans les pharmacies et consulter les docteurs privés dont les frais sont encore plus chers. Il conclut que plusieurs personnes ne s'intéressent plus à se faire consulter à l'hôpital central de Port-Vila car les infirmiers sont moins qualifiés.

110. M. IATIKA Morkin Steven, ministre de la Santé, déclare que le budget est trop maigre et le gouvernement est obligé de se procurer des médicaments de bon marché, disponibles en grande quantité. Il explique que les dispensaires dans les régions rurales manquent de médicaments car ils omettent toujours de soumettre leurs formulaires en avance.
111. M. SAMBO Roro se plaint que le narratif n'est pas clair et veut savoir comment on empêchera la maladie du SIDA dans le pays. Il pense qu'on doit discuter de cette maladie contagieuse à part.
112. M. CARCASSES Moana, ministre des Finances, répond à la question de M. JIMMY Willie et déclare qu'il obtiendra plus d'informations concernant l'achat des différents médicaments avant la session suivante. Quant au programme de sensibilisation du SIDA, il déclare qu'on a beaucoup de programmes de sensibilisation contre cette maladie.
113. L'activité MHCD est approuvée à l'unanimité.
114. Le Total des prévisions de dépenses du Ministère de la Santé est approuvé à l'unanimité.
115. La séance, suspendue à 15h15, reprend à 15h45.

MINISTERE DE L'ÉDUCATION

Programme MEA : Cabinet du ministère

Activité MEAA « Gestion du portefeuille »

116. M. CARCASSES Moana Kalosil, ministre des Finances, change le budget de l'activité MECB : **Enseignement secondaire**, avec un nouveau total de 750 806 993 vatu, activité MECD : **Education primaire**, avec un nouveau total de 931 496 717 vatu et donne ensuite le nouveau **total du Ministère de l'Éducation** qui est de 1 941 227 259 vatu.
117. M. SONG Kaesipai veut savoir pourquoi on a moins de personnel dans ledit Ministère comparé à celui du Ministère de l'Industrie et du Commerce.
118. M. WORWOR Raphaël, député d'Ambrym, veut savoir si on a exempté les droits de scolarité dans les îles ravagés par le cyclone IVY. Il questionne pourquoi on a réduit le salaire des enseignants.
119. M. NATUMAN Joe, ministre de l'Éducation, répond que le nombre du personnel dépend des soumissions budgétaires faites par chaque ministère. Il confirme que l'ancien ministre de l'Éducation, M. BROWN Nicolas, a déjà exempté les droits de scolarités dans ces îles. Il ajoute que les enseignants ont droit à l'indemnité de

loyer cependant le gouvernement et la Commission de l'Enseignement ont signé un accord en 2003 par lequel le gouvernement ne versera plus l'indemnité de loyer aux enseignants.

120. M. MOLISA Sela indique qu'on peut voir dans le narratif que le Ministère du Développement et de la Formation des Jeunes n'est pas inclus sous le Ministère de l'Education.
121. M. CARCASSES Moana Kalosil confirme qu'il est inclus dans le narratif.
122. L'activité MEAA est approuvée à l'unanimité.

Programme MEB : Direction générale et services généraux

Activité MEBA « Bureau du directeur général »

123. M. MOLISA Sela dit être au courant qu'il n'y a pas de Directeur Général. Il veut savoir le but de la somme de 520 000 vatu.
124. M. CARCASSES Moana répond qu'il est au courant, par une lettre de la Commission de la Fonction publique, du licenciement du DG et déclare qu'on a déjà nommé un DG par intérim. Quant à la somme de 520 000 vatu, il explique que le Vanuatu est un membre de l'UNESCO et cette somme est utilisée pour établir une agence de Vanuatu accréditée à l'UNESCO afin de faciliter les travaux.
125. L'activité MEBA est approuvée à l'unanimité.
126. L'activité MEBB « La Commission d'Enseignement de Service » est approuvée à l'unanimité.
127. L'activité MEBC « Administration et Finances » est approuvée à l'unanimité.

Activité MEBD « Politique et planification »

128. M. SALWAI Charlot, Chef adjoint de l'Opposition, demande sur quels critères on se base pour mener à l'extension de l'enseignement primaire à l'enseignement secondaire d'une école.
129. M. NATUMAN Joe, ministre de l'Education, déclare que les critères sont la l'emplacement de l'école, ses statistiques, ses infrastructures, le soutien du Comité et la situation des affaires foncières.
130. M. SEULE Tom veut savoir combien d'années le gouvernement prendra pour augmenter le salaire des enseignants.

131. M. PIPITE Marcelino se dit être déçu de la planification et des directives inefficaces malgré la réforme. Il considère que ce système néglige les francophones.
132. M. TAMATA Noël veut savoir pourquoi le gouvernement soutient une école privée au lieu de l'école Atamtabanga qui est une école communautaire.
133. M. NATUMAN Joe répond à la question de M. SEULE et déclare que le Ministère et le Service de l'Education portent les soumissions de la grille salariale à l'Organe de révisions des Traitements de l'Etat à l'avenir. Quant à la question de M. PIPITE, il reconnaît qu'il y a un problème dans le système de l'enseignement français. Il ajoute qu'il est important d'augmenter le niveau et avoir un équilibre avec les anglophones. Pour la question de M. TAMATA, il dit qu'il y a des personnes chargées de telles affaires.
134. M. VUSILAE Dickinson insiste que les directeurs des écoles doivent prendre des formations de gestion financière pour diriger une école. Il annonce que plusieurs directeurs ou proviseurs sont incapables de produire des rapports financiers.
135. M. MOLI Josias souligne qu'on doit permettre un octroi équitable des bourses entre anglophones et les francophones. Il aimerait voir plus de bourses pour les étudiants francophones.
136. M. KALO Toara Daniel, député de Shepherds, veut savoir quand débutera l'éducation de base en l'an 2006.
137. M. NATUMAN Joe reconnaît que certains proviseurs manquent de savoir-faire dans la gestion. Il ajoute que l'Union Européenne fournira de l'assistance financière pour la vérification des comptes des écoles. Il explique que les bourses destinées aux étudiants francophones dépendent vraiment du nombre des bourses accordées par les pays francophones. Il ajoute qu'on commencera l'éducation de base en 2006 suivant le Plan directeur. Il explique qu'il y a du retard à cause de certaines écoles qui ne sont pas encore prêtes pour cette transition.
138. L'activité MEBD est approuvée à l'unanimité.

Programme MEC : Enseignement

Activité MECA « **Institut d'éducation Vanuatu** »

139. M. SALWAI Charlot indique que l'année de l'éducation est trop longue et le droit de scolarités est très cher. Il déclare que les enseignants doivent suivre des études supérieures pour être capable d'enseigner correctement le curriculum français.

140. M. PIPITE Marcelino demande s'il est possible pour l'Institution Pédagogique de Vanuatu d'enseigner des matières plus techniques.
141. M. NATUMAN Joe, ministre de l'Education, accepte les commentaires de M. SALWAI. Il déclare qu'on modifiera le curriculum afin d'enseigner correctement chaque matière. Il ajoute qu'on diminuera les années de l'éducation suivant le curriculum enseigné. Il reconnaît qu'il manque d'enseignants professionnels. Il trouve qu'il est nécessaire d'étudier le programme scolaire technique qui est actuellement enseigné dans l'Institut de Technologie de Vanuatu.
142. L'activité MECA est approuvée à l'unanimité.

Activité MECB « Enseignement secondaire, technique et supérieur »

143. M. NATAPEI Edward s'intéresse aux subventions allouées aux missions et institutions publiques. Il veut savoir si le montant de 539 millions alloués aux salaires des écoles secondaires désignent seulement les écoles soutenues par le gouvernement.
144. M. MOLISA Sela demande si 27 millions est la somme offerte par le gouvernement aux étudiants car à son avis l'Etat doit participer plus. Il ajoute qu'il est important que le gouvernement de Vanuatu offre plus de bourses aux étudiants francophones mais ne doit pas trop dépendre de la France.
145. M. JIMMY Willie veut savoir qui décide pour le nombre de bourses offertes.
146. M. NATUMAN Joe explique que la somme de 40 millions sert à couvrir le fonctionnement des institutions primaires et secondaires publics et des missions. Quant à la somme de 27 millions, elle rentre dans la Division de la Formation et des Bourses et sont offerts aux 44 étudiants de Vanuatu. Il souligne que c'est la Commission Nationale de l'Enseignement qui offre des bourses suivant les résultats d'examens d'entrée à l'université.
147. L'activité MECB est approuvée à l'unanimité.

Activité MECC « Administration primaire »

148. M. PIPITE Marcelino déclare qu'on a beaucoup d'étudiants mis à la porte pour des problèmes de droits de scolarité. Il ajoute que le Vanuatu a signé la Charte des Droits des Enfants des Nations-Unies et l'une de ces règles porte sur l'accès de tout enfant à l'enseignement. Il veut savoir si on peut poursuivre en justice les institutions qui ne respectent pas ce droit.
149. M. SALWAI Charlot veut savoir les procédures pour nommer un proviseur ou un directeur d'une institution. Il veut savoir aussi s'il existe des procédures pour

sanctionner le directeur ou le proviseur qui ne gère pas convenablement l'institution.

150. M. NATUMAN Joe déclare qu'il répondra à la question à l'activité suivante.

151. La séance est ajournée à 17h00.

**PARLEMENT DE LA
REPUBLIQUE DE VANUATU**

HUITIEME LEGISLATURE

PREMIERE SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2005

MARDI 22 FEVRIER 2005

- PRESIDENT** : M. AVOK Sam Dan, député de Paama
- PRESENT** : 50 députés
- ABSENT** : M. VOHOR Serge R., député de Santo
M. Wells George A., député de Luganville
- RETARD** : M. BOEDORO Philip, député de Maéwo
M. CARLOT Maxime Korman, député de Port-Vila
M. JIMMY Willie, député de Port-Vila
M. NATEPEI Nipake Edward T., député de Port-Vila
M. SONG Keasipai, député de Tanna
M. STEVEN Morkin, député de Tanna

1. La séance débute à 8h45.
2. M. VUTA Peter fait la prière.
3. Le Président annonce l'ordre du jour.

DECLARATIONS DES MINISTRES

4. M. PRASAD Arnold présente sa déclaration concernant le budget de son ministère. (Texte en Annexe 2).
5. Le Président permet à l'Opposition de faire des commentaires sur la déclaration du Ministre.
6. M. SALWAI Charlot, Chef adjoint de l'Opposition et député de Pentecôte, remercie le Ministre pour sa déclaration et indique que le Ministre a le droit de

demander plus de fonds, car 65 % de la population de Vanuatu est composé de jeunes. En outre il manque d'infrastructures sportives dans les îles. Il pense que le Ministre peut utiliser le Programme d'Investissement du gouvernement pour construire les installations sportives dans les provinces. Il demande en outre si l'accord avec la France pour la construction d'installations sportives pour le pays est toujours valide. Il souligne que la formation informelle et professionnelle relève aussi de ce ministère et il faut lui donner les moyens pour aider l'ITV et les autres institutions professionnelles à remplir convenablement leurs fonctions. Il ajoute que les élèves qui abandonnent l'école doivent pouvoir prendre des cours de rattrapage dans une telle institution pour pouvoir continuer dans le courant académique. Il faut aussi les aider à gagner leur vie pour régler les problèmes de Vanuatu. Il conclut en disant que le budget de ce Ministère n'est pas suffisant.

7. Le Président constatant beaucoup de mains levées permet aux députés de faire aussi leurs commentaires sur la déclaration du Ministre.
8. M. MOLI Josias, député de Santo/Malo, demande au Ministre de retirer les mots '*Pikinini blong rod*'.
9. Le Président déclare qu'il ne permet aux députés de poser uniquement des questions sur la déclaration.
10. M. PRASAD accepte de retirer les mots '*Pikinini blong rod*' et les remplacer par '*Flaen fox*'.
11. M. WORWOR Raphaël, député d'Ambrym, veut savoir si l'augmentation a pour objet la construction des installations sportives dans les îles.
12. M. PRASAD réplique qu'il a distribué un document le vendredi d'auparavant et ce document contient le plan de travail futur du Ministère.
13. M. TELUKLUK Paul, ministre des Affaires foncières et député de Malékula, fait une déclaration sur les dangers d'éruption des volcans de Manaro et de Benbow et Marum. (Texte en Annexe 3).
14. M. SALWAI remercie le Ministre pour la déclaration et pour négocier l'installation des gens d'Ambrym sur Malékula et le déplacement des gens d'Ambae sur Maéwo ou Pentecôte. Toutefois, l'initiative de Malékula provient de la population des deux îles et M. Salwai demande ce que fait l'Office chargé des catastrophes naturelles (NDMO). Il veut connaître les plans de cet Office pour l'avenir des sinistrés d'Ambae et d'Ambrym. Il rappelle qu'après le passage du dernier cyclone, le gouvernement a désigné les régions de Malampa, Sanma et Penama comme zones sinistrées et que les enfants de ces régions ne paieraient pas de droit de scolarité. Toutefois, les enfants de ces régions ont payé à 100 % leurs frais de scolarité. Il indique que le pays a des vulcanologues, un est en étude en France et un autre formé par l'ORSTOM est aujourd'hui embauché à la Division

- de vulcanologie. En outre l'ancien directeur d'Orstom qui est aussi un spécialiste en vulcanologie visite Vanuatu au moins trois fois par an, ne peut pas donner de conseils sur l'état actuel de ces volcans. Il conclut en disant que le volcan d'Ambae présente un réel danger puisqu'il contient un lac et en cas d'éruption, ce lac inonderait des villages.
15. M. TELUKLUK réplique que le pays n'a pas encore de vulcanologie. En ce qui concerne les sinistrés d'Ambae, il dit qu'il collabore avec le ministre de l'Intérieur pour négocier le déplacement des gens d'Ambae sur Maéwo. Les gens d'Ambrym ont déjà pris les mesures nécessaires pour aller résider à Malékula.
 16. M. VUSILAI Dickinson, député d'Ambae, explique que les catastrophes naturelles présentent un grand danger dans le monde. Il se plaint que l'Office responsable des catastrophes naturelles a des bons plans pour Vanuatu mais son problème est l'application de ces plans. Il indique que si l'on étudie la disposition des plaques, si le volcan d'Ambae entre en éruption, l'île de Pentecôte sera engloutie ; c'est le cas du raz de marée de Baie Marteli. Il conclut en demandant au Ministre si le gouvernement peut hâter le processus de négociation de terres pour accueillir les sinistrés d'Ambae.
 17. M. TELUKLUK répond que c'est une priorité du gouvernement de déplacer la population d'Ambae vers les terres que le gouvernement va négocier.
 18. M. WORWOR remercie le Ministre pour la déclaration et se plaint que le problème d'Ambrym existe depuis 2004 et il veut que le gouvernement en fasse une priorité.
 19. M. NATUMAN Joe, Ministre de l'Education, explique en ce qui concerne l'exemption du droit de scolarité pour les régions sinistrées en 2004, qu'un groupe d'étude est sur Ambrym en ce moment, et une fois de retour à Port-Vila et après avoir soumis son rapport d'étude au gouvernement, le Ministre prendra la décision qui s'impose sur l'exonération du droit de scolarité.
 20. M. MOLISA Sela, député de Santo, remercie le Ministre pour la déclaration et demande quand on réparera le matériel de supervision du volcan d'Ambae. Il ajoute que cet équipement est très sophistiqué, et lui seul peut prédire en avance toute éruption.
 21. M. TELUKLUK répond que des personnes ont volé le four solaire qui alimente en énergie électrique cet équipement et que le gouvernement le remplacera bientôt.
 22. M. TAMATA Noël, député de Pentecôte, pense que si le volcan d'Ambae entre en éruption, les îles Maéwo et Pentecôte comme Ambae seront touchées. Il ajoute que lorsqu'on planifie le déplacement de la population, on continue d'agrandir le siège social de la province de Penama. Il conclut en demandant s'il faut aussi déplacer ce siège social de Pénama.

23. M. TELUKLUK réplique que c'est une responsabilité du ministère de l'Intérieur et que son Ministère ne s'occupe que des affaires foncières.
24. M. LINI Ham, Premier Ministre et député de Pentecôte, explique que quelques années plus tôt, l'ONG Peace Corps a organisé un séminaire à Santo pour expliquer que le volcan d'Ambae peut entrer en éruption à n'importe quel moment et qu'il faut prendre des mesures préventives contre un potentiel désastre. Il pense que le gouvernement pourra négocier avec Maéwo, Pentecôte ou même Santo pour accueillir les sinistrés de cette île. Le gouvernement américain a déjà donné son feu vert pour venir en assistance à l'île d'Ambae. En ce qui concerne Ambrym, les gens ont commencé à se déplacer et il ne reste plus au gouvernement que de négocier les terres sur lesquelles ils vont s'établir.
25. M. TOM Seoule, député de Tongoa, demande si le gouvernement sait qui a enlevé le four salaire de l'équipement du volcan d'Ambae.
26. M. TELUKLUK dit qu'on ne sait pas mais qu'il est de la responsabilité du gouvernement de le remplacer.

PROJET DE LOI DE FINANCES (2005) N0. DE 2005

EXAMEN EN COMMISSION (suite)

Article 1 : Affectation

MINISTRE DE L'EDUCATION

Programme MEC, infrastructure scolaire

ACTIVITE MECC, « Administration primaire »

27. M. MOLISA, commentant le budget du bureau provincial d'éducation de Sanma dont le montant est d'environ 6 millions de vatu, se plaint que les conseillers pédagogiques régionaux ne visitent plus les écoles comme autrefois. Il dit que selon son expérience pour faire le tour de Santo, une personne a besoin de 50.000 vatu alors que le budget ici est de 6 millions de vatu et les écoles ne reçoivent plus la visite du Conseiller d'éducation de la province. Il se demande si un Conseiller pédagogique qui reste enfermé toute l'année dans son bureau peut connaître ce qui se passe dans les écoles.
28. M. MOLI Josias, député de Malo/Aoré, se plaint aussi que les Conseillers pédagogiques ne visitent plus les écoles et veut savoir pourquoi on n'en embauche pas d'autres s'il n'y a pas assez. Il ajoute qu'il y a beaucoup de détournements de

fonds et demande si ce sont les directeurs d'école ou Conseillers pédagogiques qui vont en porter la responsabilité puisque ces derniers ne visitent plus les écoles.

29. M. SALWAI demande quels sont les critères de sélection d'un Conseiller pédagogique car ce n'est pas un enseignant de carrière. Il remet en question la responsabilité des directeurs d'école concernant les détournements de fonds, car les parents sont découragés. Il conclut en demandant quand le poste du Directeur du Service de l'Education sera occupé.
30. M. NATUMAN Joe, Ministre de l'Education et député de Tanna, répond à la question de M. MOLISA que le budget de 6 millions de vatu est pour le bureau du Conseiller pédagogique qui devient Bureau Provincial de l'Education selon la Loi relative à l'enseignement de 2001. Ce budget prévoit le salaire des conseillers d'éducation, et les frais d'administration. Il existe aussi des Conseillers pédagogiques régionaux qui aident les enseignants et Directeurs dans le domaine de l'enseignement. Il y a aussi six (6) Inspecteurs qui ont pour fonction d'évaluer le niveau des écoles et d'apprentissage. Il dit qu'il est d'accord que leur budget est insuffisant. Il explique qu'un projet de renforcement de l'administration des écoles primaires est en cours, financé par assistance technique sous le nom de 'PRIDE PROJECT'. En ce qui concerne la mauvaise gestion des écoles primaires, la responsabilité revient du Conseil d'école qui gère la contribution des parents pour la scolarisation de leurs enfants. Les parents doivent obliger le Conseil d'école à mieux gérer les établissements scolaires. Quand aux critères de sélection des conseillers régionaux d'éducation, ils doivent être des enseignants expérimentés. Toutefois la plupart aujourd'hui ne sont qu'intérimaires et on attend pour nommer uniquement ceux qui ont les qualifications nécessaires. Les Directeurs de l'enseignement secondaire et l'enseignement primaire assurent toujours l'intérim de ces postes en attendant l'approbation du nouvel organigramme. Le Ministère est en train d'étudier leur nomination. Il y a actuellement 5 directeurs qu'on veut réduire à deux, et une division pour l'enseignement et le programme scolaire et une division chargée des infrastructures et de l'évaluation des normes d'enseignement etc., ainsi qu'une division des services généraux. Il conclut que le Ministère publiera bientôt la vacance des postes de ces Directeurs et qu'il répondra à deux questions posées le vendredi d'avant à la prochaine activité.
31. L'activité MECC est approuvée à l'unanimité.

ACTIVITE MECD, « Education primaire »

32. M. CARCASSES annonce qu'il va faire un petit changement. Il demande donc aux députés de supprimer, à l'activité 54HIMECD (détails du budget) les mots 'de SDA' pour ne laisser que 'Ecoles Primaires Grant'.

33. M. TOSUL David, député de Pentecôte, déclare que pour l'éducation de base jusqu'à la 8^{ème} Année, il faut plus d'enseignants. Mais certains enseignants embauchés par la Commission de l'Enseignement en 2004 n'ont pas encore reçu leurs salaires et demande si les prévisions de ce budget prévoient le paiement de leurs salaires en souffrance.
34. M. HILTON Dunstan, Leader Parlementaire et député des Banks/Torres, se plaint que dans sa région, un enseignant enseigne au moins deux à trois classes.
35. M. JIMMY souligne que selon l'allocation budgétaire du ministre des Finances, on prévoit environ 164 millions pour embaucher les enseignants nouvellement diplômés et en tant que membre du précédent Comité Ministériel chargé du budget, il se rend compte que les chiffres sont les mêmes. Il demande où sont inscrites ces prévisions. Ce comité ministériel chargé du budget a aussi prévu un budget pour l'Eglise adventiste et demande en conséquence des éclaircissements. Il veut connaître les écoles qui reçoivent une subvention du gouvernement. Il conclut en demandant au ministre de l'Education la liste des bourses octroyées par province.
36. M. CARCASSES répond que le Parlement a ajouté environ 98 millions de vatu aux dépenses de l'activité MECB pour l'enseignement secondaire et environ 65 millions sous cette activité.
37. M. NATUMAN explique en réponses aux questions sur l'éducation que certaines écoles comme St Patrick's Collège se sont arrangé avec les enseignants et ont négocié avec le gouvernement pour qu'il paie le salaire de ces enseignants. En ce qui concerne l'enseignement de classes multiples, il explique que selon une étude récente un taux d'élèves pour un enseignant de 1/40 est convenable et le Ministère considère d'augmenter le taux actuel de 1/25 à 1/35. En ce qui concerne les subventions qui sont accordées aux écoles, sur les 41 millions de vatu octroyés, l'Ecole adventiste reçoit un montant de 10 millions de vatu, l'école NTM 3 millions de vatu et 2 millions de vatu sous forme de matériel scolaire. Il conclut que la liste des bourses octroyées existe mais pas en fonction des provinces.
38. M. SAMBO Roro, député d'Efaté, remercie la ministre de l'Education pour ses détails et demande quels sont les critères selon lesquels la subvention aux écoles est répartie. Il se plaint qu'il y a de plus en plus d'écoles NTM créées à travers Vanuatu et la subvention que reçoit cette mission est très basse.
39. M. IATIKA Morkin Stevens, Ministre de la Santé et député de Tanna, soulève un point de forme, et demande au député de déclarer son intérêt pour la mission NTM puisqu'il semble que ses propos ne soient pas impartiaux.
40. M. SAMBO demande si c'est vrai que Vanuatu a un taux d'analphabétisme de 65 % selon l'information fournie par l'Organisme 'Transparency International'.

41. M. NENTU demande si les prévisions contiennent des fonds pour la rénovation des écoles endommagées par le cyclone IVY.
42. M. NATAPEI veut connaître le nombre d'écoles appartenant à l'Eglise catholique et à l'Eglise protestante. En outre, il demande si ces églises ont aussi part à la subvention donnée par le gouvernement.
43. M. SALWAI remercie le Ministre pour les renseignements qu'il donne. Il veut savoir si le projet que l'AUF lancé pour le recyclage des enseignants a un impact positif sur l'enseignement dans le courant francophone. Si le projet a du succès alors on pourra donc orienter les élèves du secondaire vers le DAEU qu'offre l'AUF. Il veut savoir quelles matières vont enseigner les enseignants francophones embauchés dans les écoles de courant anglophone.
44. M. NATUMAN répond que le Service de l'Education suit un Code d'octroi de subvention qui se base sur le nombre d'élèves des écoles d'une académie pédagogique. Il ajoute que le ministère est en train de reconsidérer le mémorandum d'accord avec ces académies pédagogiques pour faire une répartition équitable de la subvention. Certaines académies pédagogiques dispensent de l'enseignement mais ne font pas un effort pour s'autofinancer. En qui concerne le taux d'analphabétisme annoncé par M. SAMBO, il ne croit pas que ça soit vrai. Dans le Pacifique le taux d'analphabétisme de Vanuatu est inférieur à celui de Samoa et Tongoa. Pour la rénovation des écoles endommagées par le cyclone Ivy, on utilisera la Subvention chinoise pour la faire et en même temps faire de l'espace dans les écoles 'centres' pour accueillir les Années 7 et 8. En ce qui concerne les écoles appartenant aux Eglises catholique et protestante, il n'a pas les chiffres exacts par rapport aux écoles d'Etat. L'Eglise catholique reçoit par l'intermédiaire de la DEC 125 millions et l'Eglise protestante 21 millions. Le programme que poursuit l'AUF est couronné de succès et doit continuer. Quant aux enseignements postés dans les écoles de courant anglophone, ils enseignent le français et surtout dans les écoles secondaires de premier cycle. Concernant une des deux questions posées le vendredi dernier soi-disant que le fait de faire payer un droit de scolarité à un élève ne viole pas le droit de l'enfant à l'éducation, selon l'article 35 (4) de la Loi sur l'Enseignement, c'est une obligation pour les parents de payer les frais de scolarité des enfants. L'autre question concernant les proviseurs des écoles secondaires, il est vrai qu'il faut obliger l'administration des écoles secondaire comme Matévulu et lycée LAB à observer une meilleure gestion.
45. La séance, suspendue à 10h40, reprend à 11h20.
46. M. KALO. D Toara, député des Shepherds, remercie le Ministre pour ses réponses. Il demande combien d'écoles pourront accueillir les 7^{ème} et 8^{ème} Années et si la subvention chinoise ira aussi à la rénovation des écoles situées en régions isolées. Beaucoup d'écoles centres devront construire de nouveaux bâtiments à cet effet et voudraient que cette subvention soit répartie de manière équitable. En

ce qui concerne les jardins d'enfants, il veut savoir s'ils seront exemptés des frais de scolarité.

47. M. TORE Pierre, député de Port-Vila, explique que l'année d'auparavant, on a donné un contrat de fourniture de matériel scolaire à une entreprise de Port-Vila et que cette dernière poursuit le gouvernement au tribunal pour ce contrat. Il veut des éclaircissements sur cette affaire.
48. M. SONG Keasipai, député de Tanna, demande en ce qui concerne la subvention aux écoles de mission si l'Eglise presbytérienne relève de l'Eglise protestante. Il demande si les établissements Vila Central Primary, Vila International School, Ecole de l'Ambassade peuvent aussi recevoir une subvention publique. Il demande en outre pourquoi est-ce que les écoles privées appliquent des frais de scolarité plus élevés et si c'est parce que leurs salaires sont plus élevés comparés à ceux des enseignants de régions rurales. Il conclut en se plaignant qu'il veut que la place de Taféa en deuxième avant-dernière position soit modifiée dans le tableau pour être placée en deuxième ou troisième position en haut de la colonne.
49. M. NATUMAN indique qu'on utilisera la subvention chinoise particulièrement pour la rénovation des écoles centres pour accueillir l'Année 7 en 2006 mais qu'il n'a pas des chiffres correspondants. En ce qui concerne les jardins d'enfants, ils sont gérés par l'Association des jardins d'enfants. Sinon, à l'avenir, le gouvernement peut considérer soit les intégrer dans le système public, soit les laisser comme aujourd'hui sous une association privée. Quant au contrat de fourniture de matériel scolaire, le gouvernement précédent a donné un contrat à une librairie de Port-Vila mais il semble que le contrat ne soit pas en forme conformément à l'ordonnance de la cour. Le Ministre a fait republier l'appel d'offres.
50. Le Président demande le consensus de l'assemblée pour laisser le Ministre terminer ses réponses vu qu'il est déjà 11h30 et l'obtient.
51. M. NATUMAN continue, en ce qui concerne, la subvention aux écoles que seules l'Eglise catholique et l'Eglise protestante possèdent la plupart des écoles primaires avec trois écoles pour l'Eglise adventiste. Les écoles d'Etat sont financées par l'Etat. L'établissement Central Primary School a un statut totalement différent car il est complètement indépendant. Les établissements Port-Vila International School et l'Ecole de l'Ambassade sont privés. Quant à la qualité de l'enseignement étant meilleur en ville, le Ministre explique que c'est normal car il y a plus d'accès à l'information, au matériel scientifique et aux livres.
52. La séance, suspendue à 11h30, reprend à 14h15.
53. L'activité MECD est approuvée à l'unanimité.

54. L'activité MECE, « Contribution du gouvernement », est approuvée à l'unanimité.

MINISTERE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

Programme MYA, Cabinet du Ministre

Activité MYAA, « Gestion du portefeuille »

55. M. CARLOT Korman Maxime, ministre de l'Infrastructure et des Services d'utilité publique, veut des éclaircissements sur le nom français du 'Vanuatu Teachers' Collège' qui existe dans l'exposé narratif comme 'Université De Professeurs De Vanuatu', car le nom exact en français est l' 'Ecole normale de Vanuatu'.
56. M. NATUMAN confirme l'erreur et ajoute que le gouvernement a l'intention de développer plus cette institution pour qu'elle puisse offrir des diplômes tertiaires.
57. L'activité MYAA est approuvée à l'unanimité.

Programme MYB, Développement et Formation de la Jeunesse.

58. L'activité MYBA, « Développement de la jeunesse – administration et formation », est approuvée à l'unanimité.

Activité MYBB, « Contribution aux corps de formation et développement »

59. M. SALWAÏ Charlot, Chef adjoint de l'Opposition, indique que dans sa déclaration, le Ministère a besoin de plus de fonds et demande des éclaircissements.
60. M. PRASAD Arnold, Ministre de la Jeunesse et des Sports et député de Santo, réplique qu'il a déjà tout expliqué dans le document qu'il a distribué.
61. M. SONG Keasipae, Député de Tanna, demande pourquoi 'Formation et développement des jeunes' existe deux fois en MYBA et MYBB dans l'exposé narratif.
62. M. CARCASSES répond qu'il n'y a pas de répétition car ce sont deux activités différentes dont MYBA : Formation et développement des jeunes et l'autre est

MYBB :« Soutien aux organisations à vocation sportive et professionnelle pour les jeunes ».

63. M. NATAPEI reprend qu'il y a répétition et demande si ces prévisions couvrent les contributions aux activités sportives dans le pays.
64. M. SONG réitère que deux activités disent la même chose.
65. M. CARCASSES indique qu'il ne peut répondre et qu'il reviendra avec les réponses dans la semaine. Il ajoute que certains fonds de ces prévisions seront destinés à financer les activités sportives.
66. L'activité MYBB est approuvée à l'unanimité.

Programme MYC, Formation professionnelle et permanente.

Activité MYCA, « Formation professionnelle et permanente »

67. M. MOLI Josias, député de Malo/Aoré, demande si certains fonds de cette prévision iront pour soutenir les Directeurs des centres de formation technique dans les îles vu que ces écoles reprennent les élèves qui abandonnent en 6^{ème} Année.
68. M. CARCASSES répond que certains de ces fonds iront pour soutenir la formation professionnelle en régions rurales.
69. M. MOLI demande si le gouvernement peut donner directement une subvention à chaque centre de formation technique.
70. M. NATUMAN répond que le gouvernement ne donne pas de l'argent directement à ces institutions mais leur vient en assistance sous forme de projets de développement. Elles relèvent de l'organe VODKA. Le gouvernement lance en ce moment un projet de renforcement de la formation informelle appelé TVET Program. Le Conseil responsable de la formation travaille sur ce projet dans le but de préparer les institutions de formation informelle à donner des cours de rattrapage pour pouvoir orienter ceux qui ont abandonné à un certain niveau pour continuer dans le courant académique initial.
71. L'activité MYCA est approuvée à l'unanimité.
72. Le Total des dépenses du Ministère de la Jeunesse et de la Formation des Jeunes est approuvé à l'unanimité.

MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE L'ELEVAGE, DE LA SYLVICULTURE ET DES PECHEES

Programme MAA, Cabinet du Ministère

Activité MAAA, « Gestion du portefeuille »

73. M. SONG demande si ce petit budget n'est destiné qu'à payer les salaires et honoraires du personnel.
74. M. CARCASSES réplique que certains de ces fonds seront utilisés pour d'autres dépenses.
75. L'activité MAAA est approuvée à l'unanimité.

Programme MAB, DIRECTION GENERALE ET SERVICES GENERAUX »

Activité MABA, « Direction générale et services généraux du Ministère »

76. M. MOLISA demande pourquoi le Président ne cite pas l'activité MAAB et demande si c'est à cause l'absence de dépenses dans les prévisions. Il demande en outre concernant le Collège agricole de Santo, si le gouvernement a l'intention d'écrire le programme scolaire correspondant vu que l'UNESCO et la Chine sont prêts à le financer.
77. Le Président indique qu'il ne cite pas l'activité car il n'y a pas de prévisions de dépenses pour 2005.
78. M. SOPE Barak T., Ministre de l'Agriculture et député d'Efaté, répond qu'il n'y a pas de budget pour le Collège agricole vu que la construction n'est pas terminée. Le coût du bâtiment est de 6 millions de dollars E-U. La première étape est la construction, la deuxième étape est l'équipement en matériel et la dernière étape étant le programme scolaire. Le collège accueillera 200 élèves dont 150 hébergés à l'internat. Le gouvernement collabore avec la FAO pour choisir le programme scolaire du Collège. Il existe toutefois le problème de manque d'eau courante et le gouvernement négocie le financement de la conduite d'eau vers le site du Collège. La Chine s'engage à aider financièrement le Collège dans les 5 premières années de fonctionnement par un montant annuel de 80 millions compris dans le programme d'aide. Le futur du Collège dépendra de ce que nous en ferons et qui ouvrira ses portes en 2006.
79. L'activité MABA est approuvée à l'unanimité.

Programme MAC, Agriculture et développement rural

Activité MACA, « Amélioration de la production »

80. M. MOLI explique que la plupart des ni-Vanuatu pratiquent l'agriculture de subsistance et demande quand le gouvernement va chercher des marchés pour les produits agricoles de Vanuatu.
81. M. SOPE répond que le Service met en place actuellement l'infrastructure nécessaire pour l'exportation du manioc et du taro. Mais il est indispensable que les fermiers se tournent vers l'agriculture commerciale pour produire de plus grandes quantités pour l'exportation. Il est de la responsabilité du Collège agricole de former les agriculteurs de demain pour faire de l'agriculture commerciale. Il conclut en disant qu'autrefois le Service de vulgarisation formait les fermiers sur le terrain mais qu'à l'avenir c'est le Collège agricole qui se chargera de cette tâche.
82. M. MOLI demande si l'accord des pays du Fer de lance pose de barrières à l'exportation des produits agricoles vers Nouméa.
83. M. TOSUL David, Député de Pentecôte, indique qu'une meilleure production exige de meilleures variétés mais les agents de vulgarisation manquent en régions rurales. Il demande pourquoi le Service de l'Agriculture ne fournit plus les variétés améliorées.
84. M. MOLISA commentant les variétés améliorées, demande des éclaircissements sur la recherche sur la culture du riz à Santo.
85. M. SOPE répond que le programme de vulgarisation continue avec la Station de Tagabé et à Santo. Il se plaint que lors de la mise à la retraite anticipée du PRG, le gouvernement a perdu beaucoup d'agents de vulgarisation agricole. Toutefois la FAO et la CE apportent toujours leur soutien. Le Collège agricole étant localisé à Santo près de l'IRHO (aujourd'hui CIRAD), ce sera le CIRAD qui choisira les sujets à enseigner dans ce Collège. En ce qui concerne la recherche sur les agrumes et le riz, elle existe depuis longtemps déjà, maintenant avec l'aide de la Chine. En ce qui concerne la recherche sur le riz, on fait des essais sur 32 variétés qu'on importées de Chine et dont 6 variétés conviennent au climat de Vanuatu. Les essais montrent qu'un hectare planté de riz peut donner 11 tonnes de riz. On pense qu'avec la production future à l'échelle de la nation pourra permettre l'exportation du riz.
86. M. NENTU Thomas, député des Îles isolées de Taféa, demande de quels pays proviennent ces assistants techniques car ce sont des assistants techniques étrangers qui ont vaporisé les Orangers d' Aniwa et qu'en conséquence ces orangers ne portent plus de fruits aujourd'hui.

87. M. SOPE réplique ces assistants techniques qui ont vaporisé les orangers d'Aniwa viennent d'Australie, mais que ceux qui sont actuellement à CIRAD sont qualifiés.
88. L'activité MACA est approuvée à l'unanimité.
89. L'activité MACB, « **Transformation et commercialisation** », est approuvée à l'unanimité.

Activité MACC, « **Système agricole et sécurité alimentaire** »

90. M. SALWAÏ se plaint que le système de culture intercalaire préconisé par le CIRAD n'est pas appliqué par les fermiers ce qui fait qu'ils ne gagnent pas beaucoup. Il indique que s'ils intercalent le kava avec les taros ou ignames, ils gagneront plus. Il explique que le problème des fermiers est le manque d'agents de vulgarisation. Il termine en demandant des éclaircissements sur l'organisme POPACA.
91. M. PIPITE Marcelino, Député de Santo, se plaint que pour faire l'agriculture commerciale, les fermiers ont besoin d'argent et demande quand on créera la banque agricole pour donner du crédit aux fermiers.
92. M. CARCASSES se plaint que les ni-Vanuatu ont dans le passé montré qu'ils ne sont pas capables d'honorer les conditions d'un crédit bancaire. Il pense qu'il faut d'abord former les ni-Vanuatu pour comprendre et respecter les conditions d'un prêt bancaire. Il conclut qu'il est logique que le gouvernement doive fournir de l'aide financière aux fermiers pour développer l'agriculture.
93. M. SOPE répond à la question de M. SALWAÏ que l'organisme POPACA est un organisme chargé de développer l'agriculture qui est financé par la CE et la France. Cet organisme fournit de l'assistance financière directement aux fermiers et donne l'exemple des six petits bateaux de pêche (hors-bord) et l'équipement de pêche adjacent fournis aux Shepherds. En ce qui concerne les conseillers techniques, le Ministère en a trois qui collaborent directement avec le Service de l'Agriculture et le Service des Pêches et qui sont basés à Tagabé. Concernant la facilité de crédit pour les fermiers, il dit qu'il est d'accord avec député de Santo. Il déclare que l'Attorney général est en train de rédiger le projet de Loi correspondant qui sera soumis pour approbation pendant la session ordinaire du Parlement. Il ajoute qu'il en a signé l'accord en Chine au cours du précédent gouvernement. Le PRG a des divergences sur toute facilité de crédit pour les ni-Vanuatu à cause de la faillite de la Banque de Développement, mais il est injuste de punir les fermiers d'aujourd'hui pour les problèmes créés dans le passé. Le Ministre explique si le gouvernement veut que les fermiers participent à l'économie du pays, il faut les aider financièrement. Et avec l'Etablissement du

Collège agricole, la Banque agricole est bien plus que nécessaire. Il insiste qu'on ne peut pas dire que la Banque de développement de Vanuatu n'ait rien fait puisque le développement agricole qui existe aujourd'hui est né de son travail.

94. L'activité MACC est approuvée à l'unanimité.

ACTIVITE MACD, « Service a la politique et à l'administration »

95. M. KALSAKAU Steven, Député d'Efaté, indique que les problèmes actuels proviennent de l'abandon de fonds spéciaux dans lesquels le gouvernement économise des fonds pour des activités particulières comme la sélection des variétés et la production de pépinières. Le gouvernement n'a plus de fonds pour établir les pépinières et offrir les jeunes plants aux fermiers. Ces fonds spéciaux qui existent aussi pour les Services de Pêches et de l'Élevage ont tous été supprimés. Ces fonds fournissaient gratuitement le carburant aux pêcheurs et des bœufs aux fermiers. Il conclut en demandant au Ministre si on peut établir à nouveau ces fonds.
96. M. JIMMY Willie Tapangararua, Député de Port-Vila, dit qu'il écoute avec intérêt les propos des députés et Ministres et dit qu'il soutient l'idée du gouvernement de fournir une facilité de crédit aux fermiers. Une banque agricole comme la Banque de Développement offre un crédit qui ne rapporte pas un produit à court terme, mais à long terme donc nécessite des conditions de remboursement à long terme. Lors du commencement d'exploitation de la Banque de Développement, le gouvernement n'a pas pu mettre le capital social dont le montant était de 500 millions de vatu et il l'a fait un peu plus tard. La banque agricole ne fonctionnera pas comme une banque commerciale. Les projets ont des problèmes à cause du statut d'archipel de Vanuatu, c'est-à-dire qu'il y a des problèmes de communication à cause des îles. Il veut que le Ministère utilise ces 17 millions pour évaluer cette possibilité. Il conclut en disant qu'il attend de voir se réaliser cette initiative.
97. M. CARCASSES répond en ce qui concerne les fonds spéciaux que la Loi sur la vérification des comptes publics interdit ces comptes car ils ont fait l'objet de détournement de fonds. Il dit qu'il est logique de permettre aux fermiers d'avoir accès à ce « gâteau », mais il ne faut pas oublier qu'on a eu beaucoup de problèmes avec la facilité de crédit qu'offrait la Banque de développement. Si nous voulons de nouveau offrir aux fermiers une facilité de crédit, il faut apprendre aux fermiers à rembourser leurs emprunts. Le gouvernement doit mettre en place un système d'assistance aux fermiers remboursable à long terme. Mais comme pour le tourisme, c'est un projet à long terme. Et comme pour toute question de politique, si le gouvernement y perd de l'argent, c'est sa responsabilité. Il faut aussi trouver les marchés pour les produits agricoles de Vanuatu.

98. La séance, suspendue à 15h35, reprend à 16h15.
99. M. SALWAÏ se plaint que suite au programme de mise à la retraite anticipée du PRG, beaucoup d'agents de vulgarisation ont perdu leur poste et les logements des agents de vulgarisation dans les îles pourrissent et demande si le gouvernement va nommer d'autres agents pour occuper ces postes et logements dans les îles. Il ajoute qu'il y a aussi des problèmes de transport entre les îles pour le convoi des produits locaux et demande si le gouvernement a des projets en ce sens.
100. M. MOLISA indique que le Service de l'Agriculture est très important parce qu'il fournit des conseils aux fermiers et pense que le Collège agricole remplira la plus grande partie de ses services en formant les futurs fermiers. Il faut aussi revoir en collaboration avec la Section responsable des Ressources Humaines de la Fonction Publique le système SMART SYSTEM du Service des Finances et revoir l'emploi d'agents de vulgarisation pour occuper les postes en régions rurales. La Section chargée d'évaluer les salaires de fonctionnaires doit fixer un bon salaire pour les agents de vulgarisation. En ce qui concerne la Banque agricole, elle est nécessaire mais il faut trouver les moyens de la faire fonctionner. Une option est de demander aux autres banques commerciales une garantie pour son exploitation. Dans la situation actuelle, Vanuatu ne peut pas se permettre une autre faillite bancaire comme ce fut le cas pour la BDV. En outre le secteur agricole a toujours été subventionné comme pour les pays développés car ce n'est pas une affaire rentable pour tout gouvernement.
101. M. SAMBO Roro, Député d'Efaté, indique qu'en ce qui concerne les spécialistes pour enseigner dans le Collège agricole, on peut par exemple demander à Monsieur LONGWAH Charlot d'enseigner la conservation des aliments au Collège.
102. M. SOPE répond en ce qui concerne les agents de vulgarisation, qu'autrefois l'Ecole agricole de Tagabé fournissait des conseils aux fermiers après la mise à la retraite anticipée du PRG. Depuis 1998, ce service n'est plus dépensé avec la clôture de l'école. Avec les restrictions budgétaires de ces dernières années, il n'est plus possible d'en embaucher d'autres. Le budget actuel n'est destiné qu'à la formation ce qui veut dire que ces logements continueront d'être inhabités. Les agents de vulgarisation qui travaillent actuellement dans les îles viennent du secteur privé. En ce qui concerne les subventionnements des exportations, il est interdit par l'OMC. Quant à la conservation des aliments, M. LONGWAH Charlot a une entreprise privée et à l'ouverture du Collège, on pourra négocier avec lui pour enseigner son savoir dans cette institution. Quant au pourrissement des logements d'agents de vulgarisation, il dit que lors de l'application du PRG, on a pensé uniquement à éliminer le personnel mais non à leur remplacement ou à la rénovation des infrastructures existantes comme les logements etc. Concernant la Banque agricole, son concept est celui de l'ancienne Banque de développement

de Vanuatu. Si nous avons décidé de la fermer dans le cadre du PRG, ceci ne veut pas dire qu'elle ne soit pas nécessaire. Aujourd'hui le secteur agricole reste comme il était quelques dizaines d'années auparavant. Il espère que la Banque agricole donnera un élan à son développement.

103. L'activité MACD est approuvée à l'unanimité.

Programme MAD, Service de quarantaine et d'inspection de Vanuatu

Activité MADA, « Quarantaine et inspection »

104. M. NATAPEI dit qu'il soutient la politique gouvernementale en ce qui concerne la quarantaine et l'inspection car ce domaine est très important pour permettre l'exportation de produits agricoles de Vanuatu. Il faut donc renforcer ce secteur car sinon les fermiers pourront avoir des problèmes pour rembourser leur crédit si les barrières douanières sont strictes. Il explique qu'il existe aussi d'autres dangers comme le fait que les pays étrangers cultivent du manioc et du taro sur de grandes sur grandes surfaces pour concourir avec le pays dans ses exportations de manioc et taros. Notre économie ne vient juste que de se relever et 70 % du PNB provient des services, l'agriculture dépend aussi de la population. Plus la population est grande, plus nombreux sont les consommateurs. En outre les conditions d'importation à l'étranger peuvent poser des problèmes aux exportations du pays, le pays peut être pris dans un cercle vicieux. Il conclut en disant que le gouvernement doit renforcer les lois de quarantaine et d'inspection pour se préparer à exporter les produits agricoles de Vanuatu à l'avenir.
105. M. BULE James, Ministre du Commerce et de l'Industrie et député d'Ambae, répond que parfois les fermiers produisent beaucoup mais il n'y a pas de marchés et parfois il y les marchés mais on n'a pas la quantité nécessaire. En ce qui concerne les marchés pour le manioc et le taro, ils existent mais nous n'avons pas la quantité nécessaire. Le pays vient d'exporter deux ou trois conteneurs vers l'Australie et la Nouvelle-Zélande. Le problème de Vanuatu est que les fermiers n'ont pas encore décidé de laisser l'agriculture de subsistance pour l'agriculture commerciale. Il faut choisir des objectifs à réaliser et les appliquer. En ce qui concerne l'accord de commerce entre le pays du Fer de Lance Mélanésienne, le pays a exporté un volume d'un milliard de vatu et en a importé 4 milliards de vatu, ce qui lui fait un déficit commercial de 3 milliards de vatu. Il explique qu'il faut que le gouvernement prenne une autre direction et remplacer le service de vulgarisation par un autre système. Il indique en ce qui concerne les marchés que nous avons aussi les marchés de vanille, gingembre, poivre et kava avec Nouméa, et les négociations sur le kava continuent. Concernant la production en masse des agrumes qu'exporte le pays dans les pays étrangers, le pays exporte se produits qu'on classifie de genre organique qui sont appréciés dans le monde entier. Il

conclut que le pays est toujours en train de considérer son adhésion à l'OMC car il a peur qu'on ait affaire à des conditions trop strictes pour nos exportations.

106. M. SOPE réplique que la quarantaine est un domaine renforcé par le PRG et qu'on a 18 agents qualifiés basés à Port-Vila et 9 à Santo, 1 aux Banks, 1 à Lakatoro et 1 à Tanna. Le ministre indique que tout certificat délivré par le Service de quarantaine de Vanuatu ouvre les portes facilement aux marchés de viande au Japon et maintenant en Australie. Le service de Quarantaine et d'Inspection est important pour les exportations de Vanuatu.
107. L'activité MADA est approuvée à l'unanimité.

Activité MADB, « Contrat vétérinaire »

108. M. PIPITE veut des éclaircissements sur ce contrat de vétérinaire et demande s'il n'y a pas de vétérinaire local.
109. M. SOPE indique qu'après le PRG, le gouvernement a signé un contrat avec un cabinet vétérinaire de Nouvelle-Zélande pour assurer ce service. Toutefois il conclut que le contrat expire bientôt, et qu'il espère que ce service soit localisé.
110. M. PIPITE veut savoir si le salaire de ce vétérinaire est d'environ 2,3 millions de vatu par mois.
111. M. CARCASSES répond que ce budget prévoit les salaires de trois vétérinaires et les frais d'administration.
112. L'activité MADB est approuvée à l'unanimité.
113. L'activité MADC, « Opérations du Sqiv (sud), Tagabé et Tanna », est approuvée à l'unanimité.
114. La séance est ajournée à 17h00.

**PARLEMENT DE LA
REPUBLICQUE DE VANUATU**

HUITIEME LEGISLATURE

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 2005

MERCREDI 23 FEVRIER 2005

- PRESIDENT** : M. AVOK Sam Dan, député de Paama
- PRESENT** : 48 députés
- ABSENT** : M. KALSAKAU Joshua, député d’Efaté
M. LINI Ham, député de Pentecôte
M. VOHOR Serge R., député de Santo
M. WELLS George A., député de Luganville
- RETARD** : M. BOEDORO Philip, député de Maéwo
M. DONALD Isabelle, député d’Epi
M. ISAAC Judah, député de Tanna
M. JIMMY Willie, député de Port-Vila
M. KALSAKAU Steven, député d’Efaté
M. MOLISA Sela, député de Santo
M. PRASAD Arnold, député de Santo
M. ROKROK Charlie, député de Malékula
M. STEVEN Morkin, député de Tanna

1. La séance débute à 14h15.
2. M. TORE Pierre, Député de Port-Vila, fait la prière.
3. Le Président annonce l’ordre du jour.

PROJET DE LOI DE FINANCES (2005) N0. DE 2005

EXAMEN EN COMMISSION (suite)

Article 1 : Affectation

MINISTERE DE L'AGRICULTURE, L'ELEVAGE ET DES PECHEES

Programme MAD, service de quarantaine et d'inspection de Vanuatu.

Activité MADE, « Opérations de vqis (nord) Santo, Mallicolo et Banks »

4. Le Président déclare que conformément au paragraphe 3 de la règle 39 du Règlement conjoint, il n'acceptera que deux questions de chaque bloc du Parlement avant de mettre l'activité au vote.
5. M. CARCASSES Kalosil Moana, Ministre des Finances et de la Gestion économique et député de Port-Vila demande des éclaircissements à M. SONG sur la question posée le jour d'auparavant.
6. L'activité MADE est approuvée à l'unanimité.

Activité MADF, « Production animale »

7. M. MOLI Josias, Député de Malo/Aoré, lit l'objectif de l'exposé narratif en ce qui concerne l'introduction de nouveaux stocks génétiques et d'animaux producteurs aux petits exploitants et veut des éclaircissements à ce sujet vu qu'on est en train de vendre les sociétés Belmol et VLD. Il explique ceci se faisait dans les années 90 mais plus maintenant. Il demande en outre si on peut embaucher à nouveau les techniciens mis à la retraite anticipée dans le cadre du PRG. Il conclut en demandant au Ministre, si on a déjà remplacé l'Inspecteur des viandes décédé.
8. M. TOM Seule, Député de Tongoa, indique que la viande bovine représente un grand marché d'exportation et pense que le budget qu'on doit allouer est insuffisant.
9. M. PIPITE Marcélino, Député de Santo, demande si l'entreprise VLD a remboursé ses dettes en souffrance envers certains particuliers. Il soulève l'exportation des bêtes vivantes et demande des éclaircissements à ce sujet. Il conclut en se plaignant que les conseillers étrangers de l'IRHO ont demandé aux petits exploitants d'abandonner certaines races bovines comme le charolais ou limousine au profit de nouvelles races mais qu'il n'y a pas de marché d'exportation pour la viande de cette race.
10. M. TOSUL David, Député de Pentecôte, déclare que l'élevage est très important pour Vanuatu car les ni-Vanuatu consomment quotidiennement de la viande, mais que les fermiers ne reçoivent plus de conseils vu l'absence d'agents de vulgarisation. Il conclut en demandant au gouvernement d'améliorer les services de vulgarisation pour l'agriculture générale afin d'accroître la production.

11. M. SOPE Barak T., Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage, de la Sylviculture et des Pêches et député d'Efaté, répond en ce qui concerne le développement de nouveaux stocks et d'animaux producteurs que le gouvernement a déjà vendu la South Santo Cattle Project (Belmol) et il négocie la vente d'une partie de la VLD. Sur les 900 hectares de la VLD, on retiendra 100 ha pour le projet. Si l'entreprise qui doit racheter la VLD ne tient pas son engagement, le gouvernement peut annuler le contrat de vente. La cause principale de la vente de VLD est son exploitation à perte pendant les dernières années. En ce qui concerne le contrat de vente de la société d'élevage BEMOL, l'entreprise qui l'a rachetée doit toujours verser au gouvernement une partie du prix de vente de 50 millions de vatu. Quant à la vulgarisation sur l'élevage, les inspecteurs de viande utiliseront les fermes privées pour sensibiliser la population sur l'élevage. Le ministre indique que quelques années après l'indépendance du pays, on a fait beaucoup de promotion pour l'élevage et lorsqu'on a obtenu des résultats encourageants, le gouvernement n'a pas trouvé de marchés d'exportation. Aujourd'hui on a les marchés, mais toute l'infrastructure d'assistance aux fermiers pour le développement de l'élevage s'est effondrée. Il faut donc redonner vie au Service de l'Elevage et chercher d'autres marchés en Europe. Pour l'inspecteur des viandes décédé, on l'a déjà remplacé. Concernant la dette de la société VLD envers certains particuliers, le conseil d'administration est en train d'examiner l'affaire. La société a vendu ses terrains sur la plage pour 30 millions de vatu avec lesquelles elle compte régler ses dettes. Le prix de vente de la VLD est de 65 millions de vatu et on demandé à l'acheteur de verser un dépôt de 10 %. Quant à l'exportation des bêtes vivantes, c'est la société qui a acquis la Belmol qui le fait, toutefois elle a toujours un montant en souffrance à payer pour compléter l'achat de la société. Cette société a conclu un accord avec le ministre de l'Elevage précédent pour exporter 10.000 tonnes de bêtes vivantes. Au cours de ces deux à trois dernières années, elle n'a exporté que 3000 tonnes alors que le gouvernement leur permet d'exporter au plus 5 000 tonnes par an. Concernant l'exportation de la viande de certaines races vers la Nouvelle-Calédonie, on a négocié avec les autorités du territoire, mais leurs conditions de quarantaine sont trop exigeantes vu que ce service est tenu par une association privée. En ce qui concerne le manque d'agents de vulgarisation pour aider les éleveurs de Pentecôte, 9 inspecteurs des viandes sont basés à Santo et qui peuvent descendre sur Pentecôte pour conseiller les fermiers sur l'élevage et les agrumes. Il existe aussi des agents de vulgarisation sur certaines îles dont 2 à Malékula qui visitent les îles environnantes.
12. L'activité MADF est approuvée à l'unanimité.

Programme MAE, Pêches

Activité MAEA, « Durabilité »

13. M. KALO T. Daniel, Député des Shepherds, dit que les responsabilités du Service des Pêches sont la gestion et la protection des ressources marines. Les Divisions

d'observation des règles de pêche et d'octroi de licences de pêche parlent de la pêche durable et ne voient pas que l'entreprise qui pêche les poissons d'aquarium rejette par-dessus bord ceux qui sont morts au cours de la pêche. Il se plaint que l'île Efaté l'a déjà chassée et elle pêche maintenant dans les îles Shepherds et veut connaître la politique du gouvernement pour superviser la pêche.

14. M. SOPE répond en ce qui concerne la pêche des petits poissons d'aquarium, que le gouvernement a donné une licence de pêche à cette société qui les pêche sur les coraux. Elle pêche aussi un genre de bénitier (natalaè). Une condition de la licence est que si elle les tue, on retirera la licence. Lors de l'octroi de la licence, on leur donne aussi le site de pêche qui est délimité. Il y a aussi des critères sur le matériel de pêche et aussi le genre de poissons à pêcher. Parmi ces espèces de bénitier, l'un d'eux est classé en voie d'extinction. Mais les provinces peuvent interdire la pêche si elles ne sont pas satisfaites du système appliqué.
15. L'activité MAEA est approuvée à l'unanimité.
16. L'activité MAEB, « **Développement communautaire** », est approuvée à l'unanimité.
17. L'activité MAED, « **Evaluation des ressources en aquaculture** », est approuvée à l'unanimité.

Activité MAED, « Règlement »

18. M. SALWAÏ mentionne le malentendu entre le Service de la quarantaine et l'entrepreneur qui a importé des poissons pour les élever à Vanuatu et demande des éclaircissements sur cette affaire.
19. M. JIMMY Willie, Député de Port-Vila, veut savoir sur les lois de quarantaine vu que le Service de la quarantaine a permis l'importation de ces poissons et une fois à Vanuatu, il décide de les détruire. Il demande au ministre d'expliquer cette situation.
20. M. WORWOR Raphaël, Député d'Ambrym, demande si le gouvernement de Vanuatu fournit toujours des machines à glace aux populations rurales.
21. M. SOPE Barak T., ministre des pêches et député d'Efaté, explique que le secteur agricole est en train de se développer. Il déclare que la quarantaine a ses propres lois ainsi que le Service de Pêches. Toutefois il est vrai que le Service de la Quarantaine, en collaboration avec le Service des Pêches a permis l'importation de ces poissons à Vanuatu, mais une fois à Vanuatu ils sont toujours sous quarantaine pour étudier leur comportement. Si le Service de la Quarantaine se rend compte que ces poissons présentent un danger pour la faune du pays, ce qui est le cas pour cette affaire, il peut décider de les détruire. Selon leurs constatations, ces poissons se reproduisent à une vitesse incroyable et peuvent

détruire les autres poissons endémiques de Vanuatu. Le service a donc décidé détruire tous ces poissons ainsi que ceux destinés à une ferme d'élevage de Santo. Le danger de ces poissons est qu'ils vivent en eau douce et s'adaptent aussi aux embouchures de rivière. En ce qui concerne les machines à glace, le gouvernement en fournit toujours aux localités qui veulent se lancer dans la pêche.

22. L'activité MAED est approuvée à l'unanimité.
23. L'activité MAEE, « **Construction de bateaux et entretien de matériel** », est approuvée à l'unanimité.

Activité MAEF, « Administration »

24. M. MOLISA indique que pour les frais d'administration le budget est assez important et veut des éclaircissements à ce sujet. Il demande en ce qui concerne la construction de bateaux en MAEE si elle se fera à Santo et aussi sur certaines autres îles.
25. M. SALWAÏ se plaint que le montant alloué pour la construction de bateaux d'environ 2 millions est très petit par rapport aux 4 millions destinés aux salaires et honoraires.
26. M. PIPITE mentionnant le Forum de Commerce et le sommet du PRG à Santo, indique qu'on s'est plaint du manque de données dans les Services publics alors qu'ils sont tous informatisés. Il veut que les Services aient chacun une banque de données pour pouvoir les fournir aux autres services et organismes lorsque c'est nécessaire.
27. M. SOPE répond que la construction de bateaux de pêche se fait à l'Ecole maritime de Santo. C'est un projet qui s'autofinance et le dernier budget est de 12 millions de vatu. Ce chantier existait déjà mais n'étant plus financé à cause des contraintes budgétaires, il s'est lui-même financé en construisant des bateaux de pêche et en les vendant à leurs clients. Lors de la période de pleine exploitation, le chantier construisait 80 bateaux par an et depuis ces 3 dernières années, on en a plus construit. Le gouvernement a l'intention de faire fonctionner à nouveau le chantier. En ce qui concerne les banques de données, chaque Service a sa propre banque et on les donne à un autre service ou organisme que sur demande. Aucun service ne détient dans sa banque les données sur les autres services ou organismes.
28. L'activité MAEF est approuvée à l'unanimité.
29. L'activité MAEG, « **Politique et gestion** », est approuvée à l'unanimité.

Programme MAF, Sylviculture

Activité MAFA, « Sylviculture »

30. M. MOLI demande si lors de l'octroi d'une licence d'abattage forestier, on exige en contrepartie le reboisement des surfaces exploitées, car à Santo ce n'est pas le cas actuel. Il mentionne le traité de Kyoto de l'an 2000 sur l'effet de serre et demande si toute personne qui veut reboiser a droit à une subvention dans le cadre de ce traité.
31. M. PIPITE, mentionnant la clôture de la Société Santo Veneers, indique que la société malaisienne est en train d'envoyer par bateau ses engins lourds et matériels en janvier et de détruire les habitations ce mois-ci. Il se demande si le prix du bois d'œuvre à l'exportation n'assure plus la rentabilité de l'entreprise et quelle est la procédure pour établir et liquider l'exploitation d'une telle entreprise. Il conclut en demandant des explications au Ministre.
32. M. SOPE indique en ce qui concerne le reboisement que les entreprises d'abattage forestier paient un droit de reboisement au gouvernement et il incombe donc à ce dernier d'assurer le reboisement. Mais le gouvernement utilise cet argent pour d'autres objectifs car il a besoin de fonds pour assurer ses services. En ce qui concerne le subventionnement du reboisement. Dans le cadre du traité de Kyoto, on attend encore la ratification de certains pays industrialisés qui produisent beaucoup de dioxyde de carbone comme les Etats-Unis pour le faire fonctionner. Pour mieux l'expliquer, le ministre indique que les arbres absorbent le carbone et rejettent de l'oxygène dont nous avons besoin. Plus on détruit les forêts, plus on détruit les usines d'oxygène et la pollution est telle que l'air n'est plus respirable dans certains pays. Ainsi la communauté mondiale a décidé de promouvoir le reboisement dans le monde et verser des subventions aux personnes physiques ou morales qui le font. On le fait actuellement en Australie et au Japon. Il semble aussi selon l'IRHO (actuellement CIRAD) que les cocotiers produisent beaucoup d'oxygène donc que les planteurs futurs de cocotiers pourront peut-être avoir droit à cette subvention. Quant à la fermeture de la société Santo Veneers, la quantité de bois à exploiter n'est plus rentable pour la société qui exploite de grandes surfaces. La décision de se retirer de Vanuatu vient d'elle-même afin de prévenir une exploitation à perte. Quant aux ouvriers de la société, on leur a payé l'indemnité de cessation d'emploi et tout autre argent qui leur est dû.
33. L'activité MAFA est approuvée à l'unanimité.
34. Le total des prévisions des dépenses du ministère de l'Agriculture, la Sylviculture, de l'Elevage et des Pêches est approuvée à l'unanimité.

MINISTERE DES TERRES, LA GEOLOGIE, DES MINES ET RESSOURCES HUMAINES

Programme MAL, Cabinet du Ministère

35. L'activité MLAA, « Coordination du portefeuille », est approuvée à l'unanimité.

Programme MLB, direction générale et services généraux

Activité MLBA, « Direction générale »

36. M. KALSAKAU Steven, Député d'Efaté, se dit surpris de voir que ce budget soit assez élevé, presque comme celui du cabinet et demande si ce budget est destiné au bureau du Directeur général. Il se plaint que les Directeurs généraux ne font que poser des obstacles contre le Ministère et pense que cette tendance va alourdir la bureaucratie. Il veut atténuer cette tendance pour redonner le pouvoir exécutif au Ministre et demande des éclaircissements au Ministre.
37. M. TELUKLUK Paul B., Ministre des Affaires foncières, de la Géologie, des Mines et des Ressources en eau et député de Mallicolo, répond que ces prévisions comprennent le budget du Directeur général et ceux des quatre Directeurs de Service et des frais d'administration.
38. L'activité MLBA est approuvée à l'unanimité.
39. La séance, suspendue à 15h35, reprend à 16h00.

Activité MLBB, « Services généraux »

40. M. PIPITE demande si le ministère a pu recouvrer toutes les dettes en souffrance en ce qui concerne les droits fonciers et quelles sont les mesures prises pour entreprendre cette tâche.
41. M. SALWAÏ dit que le budget est assez important pour des services généraux et demande si les fonds destinés à indemniser les propriétaires coutumiers de leurs terres sont compris dans ces prévisions.
42. M. JIMMY Willie T., Député de Port-Vila, se plaint que chaque programme de ce code comporte des services généraux alors qu'autrefois il n'y avait qu'une seule section de services généraux par ministère. Il semble, il ajoute, qu'il y ait un Directeur général par Service.
43. M. CARCASSES K. Moana, Ministre des Finances et de la Gestion Economique et Député de Port-Vila, répond en ce qui concerne le recouvrement des dettes par le ministère qu'un système est en place et il félicite le service des Terres pour le

bon travail qu'il fait. En ce qui concerne les 'Services Généraux', ils couvrent le salaire des employés, les 'Frais généraux' couvrent les frais d'administration du ministère et les voyages du ministre.

44. L'activité MLBB est approuvée à l'unanimité.

Programme MLC, Energie

Activité MLCA, « Gestion et évaluation »

45. M. SALWAÏ explique que cette Division remplit des responsabilités importantes et demande pourquoi elle n'a pas changé de statut pour devenir un Service. Il ajoute qu'on dit que la Division de l'Energie a utilisé les fonds de la 'Caisse de Sarakata' pour acheter un nouveau véhicule et demande si ces fonds ne sont pas destinés au développement de l'énergie à travers Vanuatu.
46. M. PIPITE demande si la nouvelle extension du réseau électrique de Santo ira au-delà du Collège de Matévulu.
47. M. MOLISA dit que ces fonds sont supervisés par le Directeur général. Toutefois il se plaint que selon la Loi sur la vérification des comptes publics, c'est le Parlement qui approuve l'usage des fonds publics. Que ces fonds soient utilisés pour les salaires du personnel ou pour transformer la Division en Service Public, toute dépense doit être approuvée par le Parlement. Il explique que la Division fait du bon travail et que si c'est nécessaire, il faut embaucher du nouveau personnel pour renforcer ces capacités. Il conclut en ce qui concerne les fonds de la 'Caisse de Sarakata' que pour certaines raisons, le personnel responsable ne veut pas divulguer l'information sur l'usage ses fonds.
48. M. KALSAKAU explique que tous les programmes de développement font toujours face à un obstacle majeur : le coût du carburant. Il indique que lors du Forum des affaires à Santo, on a soulevé l'idée d'importer en gros le carburant lorsque les prix sont bas pour les utiliser sur une période plus longue pour économiser de l'argent et demande si le gouvernement a un programme en ce sens.
49. M. TELUKLUK répond que le ministère est en train de considérer la transition de la Division de l'Energie vers son nouveau statut de Service. En ce qui concerne l'extension du réseau électrique de Santo, le ministre explique que dû aux différentes demandes d'électrification dans les îles, l'extension ne s'arrêtera qu'à Dépréma/Suranda, une autre extension ira jusqu'à Matévulu. Le ministre lit ensuite les projets que le ministère a financés avec l'aide des fonds de la 'caisse de Sarakata' dont le montant économisé à partir de mars 1995 à décembre 2004

de 422 millions. On a utilisé 50 % de ce montant pour les projets énergétiques ruraux et 30 % pour les projets urbains.

50. L'activité MLCA est approuvée à l'unanimité.

Programme MLD, Environnement

51. L'activité MLDA, « Services de gestion, de recherches et d'expansion de l'environnement », est approuvée à l'unanimité.

Programme MLE, Gestion foncière

52. L'activité MLEA, « Service topographique », est approuvée à l'unanimité.

Activité MLEB, « Aménagement des terres »

53. M. JIMMY Willie T., Député de Port-Vila, explique que le Bureau de Planification d'aménagement des terres a fait du bon travail et a sorti un bon livre sur ses travaux que les provinces utilisent actuellement pour leurs projets dans le cadre de l'IDER. Il se demande si ce Bureau doit continuer à exister.
54. M. TELUKLUK répond que ce budget est élevé car le gouvernement a l'intention de créer des bureaux provinciaux d'aménagement de terres pour conseiller les provinces dans ce domaine.
55. L'activité MLEB est approuvée à l'unanimité.

Activité MLEC, « Gestion des baux »

56. M. TORE Pierre, Député de Port-Vila, se plaint qu'on fait beaucoup de lotissements à Port-Vila mais sans observer les conditions minimales requises comme l'absence d'eau courante, de courant électrique, de routes etc. En ce qui concerne le lotissement 'Freshwind', c'est un désastre. Les lots de ce secteur sont tous vendus mais sont occupés illégalement et le gouvernement doit déplacer ces gens vers un autre secteur de Port-Vila pour régler ce problème.
57. M. PIPITE se référant au Sommet du PRG et dit qu'on a parlé de l'importance du Tribunal des Affaires foncières coutumières. Toutefois aucun tribunal n'est encore établi car il y a beaucoup trop de chefs.

58. M. DONNA Brownly, député de Mallicolo, veut des éclaircissements sur les terres occupées par les bureaux publics à Norsup que les propriétaires fonciers coutumiers veulent reprendre en ce moment.
59. M. SALWAÏ se plaint qu'on n'a pas encore répondu à sa question en ce qui concerne le dédommagement des propriétaires fonciers et demande s'il y a un budget pour établir un système de suivi des dettes en souffrance. Il ajoute que le Bureau des Affaires foncières à Santo n'a que deux employés et demande si on va en embaucher d'autres.
60. M. TELUKLUK déclare que les conditions requises pour faire un lotissement comprennent l'établissement de l'eau courante et le courant électrique. Le lotissement de Freshwind a l'eau courante et l'électricité mais certains n'en ont pas accès car ils n'ont pas les moyens pour le faire. En ce qui concerne les tribunaux des Terres Coutumières, il dit qu'il est vrai qu'il y a beaucoup de chefs et qu'on ne peut rien résoudre. Le gouvernement doit donc imposer certaines conditions pour le statut d'un chef. Quant aux terres sur lesquelles sont localisées les bureaux publics à Norsup, il faut indemniser les propriétaires fonciers coutumiers, mais actuellement le budget est restreint. En ce qui concerne le Service topographique de Santo, on ne peut embaucher plus de personnes car ce bureau devient un régulateur pour superviser les topographes privés.
61. L'activité MLEC est approuvée à l'unanimité.
62. L'activité MLED, « Gestion des litiges Fonciers », est approuvée à l'unanimité.

Programme MLF, Géologie et mines

Activité MLF, « Mines et ressources minérales »

63. M. PIPITE demande quand est-ce qu'on va exploiter les possibilités minières de Vanuatu.
64. M. KALO Daniel Toara, Député des Shepherds, demande si le budget est destiné uniquement aux salaires et honoraires ou aussi à la prospection minière. Il demande en outre si on peut exploiter à nouveau la mine de manganèse de Forari.
65. M. TELUKLUK répond que le gouvernement a octroyé cinq licences de prospection minière, toutefois on n'a pas de suivi. Mais il ajoute qu'il vient de recevoir à son Bureau une compagnie belge qui était là avant l'indépendance du pays. Ils sont là pour trois semaines.

66. M. JIMMY veut savoir s'il y a des minerais sous les terres des ni-Vanuatu, et en cas d'exploitation, qui en sera bénéficiaire : les propriétaires fonciers coutumiers ou le gouvernement.
67. M. KILMAN Sato, Vice-Premier Ministre et ministre des Affaires Etrangères et, Député de Mallicolo, réplique que beaucoup de sociétés étrangères sont intéressés par l'exploitation minière à Vanuatu mais c'est une exploitation coûteuse. Toutefois, les lois sur la prospection et l'exploitation du pays sont trop anciennes et il faut les modifier pour les adapter à la situation actuelle.
68. M. SOPE se plaint qu'il ne faut pas toujours compter sur les entreprises étrangères. Il faut que les ni-Vanuatu exploitent leurs minéraux. Ils peuvent établir des entreprises et se lancer dans l'exploitation minière. Le ministre indique que le travail du gouvernement est uniquement de trouver ces minerais, l'exploitation doit revenir aux ni-Vanuatu. Dans le cadre du PRG, on a lancé le programme de 'Croissance économique dirigée par le secteur privé', il est donc temps aux ni-Vanuatu de se lancer dans l'entreprise.
69. L'activité MLFA est approuvée à l'unanimité.
70. L'activité MLFB, « Recherche géologique », est approuvée à l'unanimité.

Programme MLG, Ressources en eau

Activité MLGA, « Approvisionnement en eau rural »

71. M. PIPITE déclare que l'eau représente la vie et se plaint que dans sa région à Santo, 50 % de la population n'a pas accès à l'eau courante. Il ajoute que le budget est insuffisant pour fournir l'eau à tous dans les régions rurales et demande des éclaircissements au gouvernement.
72. M. MOLI se plaint aussi que les pompes (manuelles) de Malo ne fonctionnent plus vu que 80 % de la population vivent sur le plateau en montagne. Il demande quand est-ce que le Service pourra remettre en service ces pompes.
73. M. TOSUL David, Député de Pentecôte, se plaint que plusieurs projets d'adduction d'eau sont en souffrance et il n'y a pas de suivi. Il veut savoir quelles sont les capacités du gouvernement à réaliser tous ces projets d'adduction d'eau rurale.
74. Le Président réplique que c'est l'heure et que le ministre répondra aux questions le lendemain.
75. Le Président ajourne la séance à 17h00.

**PARLEMENT DE LA
REPUBLIQUE DE VANUATU**

HUITIEME LEGISLATURE

PREMIERE SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2005

JEUDI 24 FEVRIER 2005

PRESIDENT : M. AVOK Sam Dan, député de Paama

PRESENT : 48 députés

ABSENT : Mme. DONALD Isabelle, député d'Epi
M. KALSAKAU Joshua, député d'Efaté
M. LINI Ham, député de Pentecôte
M. WELLS George A., depute de Luganville

RETARD : M. BOEDORO Philip, député de Maéwo
M. CALEB Isaac, député de Malékula
M. ETAP Louis, député de Tanna
M. JIMMY Willie, député de Port-Vila
M. KALSAKAU Steven, député d'Efaté
M. LUM John, député de Santo
M. MOLI Josias, député de Malo/Aoré
M. NATEPEI Nipake Edward T., député de Port-Vila
M. SAIMON Esmon, député de Malékula
M. SONG Keasipai, député de Tanna
M. STEVEN Morkin, député de Tanna
M. TAGA Henri Tarikaréa, député de Port-Vila

1. La séance commence à 8h45.
2. M. WORWOR Raphaël, député d'Ambrym, dit la prière.
3. Le Président annonce l'ordre du jour.

PROJET DE LOI DES FINANCES (2005) No. DE 2005

EXAMEN EN COMMISSION (Suite)

Section 1 : **Affectation**

MINISTÈRE DES TERRES, LA GÉOLOGIE ET LES MINES ET LES RESSOURCES EN EAU

Programme MLG : Ressources hydriques

Activité MLGA « **Approvisionnement en eau en milieu rural** »

4. M. TELUKLUK Paul, ministre des Affaires foncières et député de Malékula, répond aux questions posées le jour précédent et déclare en ce qui concerne la question de M. PIPITE que le gouvernement manque de fonds nécessaires pour entreprendre plus de projets d'approvisionnement en eau en milieu rural sur Santo. Quant à la question de M. MOLI, il déclare qu'il n'a pas obtenu des informations concernant le forage sur Malo. En ce qui concerne les questions sur les projets d'approvisionnement en eau en milieu rural, le Ministre dit que l'Union Européen a signé un accord pour financer de tels projets.
5. M. VOHOR Serge, Chef de l'Opposition, indique que l'approvisionnement d'eau de Santo n'est pas sain et potable et fera préjudice au secteur touristique de la ville. Il veut savoir quand on exécutera les projets financés par l'Union Européenne.
6. M. WORWOR Raphaël, député d'Ambrym, veut savoir si le budget concernant les biens et services couvre les projets d'approvisionnement en eau en milieu rural dans les îles.
7. M. MOLISA Sela, député de Santo, déclare que c'est un objectif des Nations Unies que la population mondiale doive avoir accès à l'eau fraîche et potable. Il veut savoir si la côte ouest de Santo est aussi incluse dans le projet d'approvisionnement en eau vu que c'est un problème important pour les régions de l'est au nord de Santo.
8. M. TOM Seule, député de Tongoa, demande au Ministre de répondre à sa question qu'il a posée le jour précédent.
9. M. NENTU Thomas, député de Tanna, remercie le Ministre pour l'installation du projet d'adduction d'eau à HappyLand et Port-Narvin sur Tanna. Il remet en question les études de faisabilité faites et indique que le Ministère reçoit des renseignements erronés sur la situation d'approvisionnement en eau et en conséquence on détourne les fonds destinés à l'amélioration d'approvisionnement en eau dans les régions rurales vers les régions urbaines. Il demande si le

Ministère peut considérer la situation d'approvisionnement en eau à Aniwa et Futuna.

10. M. CARCASSES Moana Kalosil, ministre des Finances et de la Gestion économique et député de Port-Vila, répond que l'Union a accepté d'attribuer 1 millions d'euros pour l'établissement du système d'adduction en eau dans les communautés rurales. Il ajoute qu'il y a des procédures à respecter donc il est important de faire une demande pour tels projets pour qu'on puisse entreprendre les études de faisabilité correspondantes.
11. M. TELUKLUK Paul, ministre des Affaires foncières, indique qu'on a alloué 423 millions pour améliorer le système de pompage de Santo et le montant 466 millions sera utilisé à Port-Vila. Il explique qu'on exige aussi des fonds pour réparer les systèmes d'adduction d'eau qui sont actuellement en panne dans les îles. Il déclare qu'il présentera des informations sur les lieux où on va entreprendre des projets d'hydraulique sur Santo. En ce qui concerne le problème d'hydraulique à Tongoa, il demande au député SEULE de soumettre d'abord un rapport concernant l'affaire. Il explique ensuite que deux régions sont ciblées aux îles isolées de Taféa lors d'une étude de faisabilité, cependant le gouvernement considérera aussi le cas d'Aniwa et Futuna.
12. L'activité MLGA est approuvée à l'unanimité.

Activité MLGB « **Gestion des ressources en eau** »

13. M. SALWAI Charlot, Chef adjoint de l'Opposition et député de pentecôte, veut avoir des informations sur la gestion des projets hydrauliques dans les îles ainsi que la privatisation de la section de forage.
14. M. KAHU Moses, député de Tanna, veut savoir si le gouvernement a des projets pour examiner le système d'adduction d'eau des régions volcaniques.
15. M. TELUKLUK Paul, ministre des Affaires foncières, déclare qu'il y aura des programmes de sensibilisation concernant la gestion des ressources hydrauliques. Il explique qu'on n'a pas encore privatisé la section de forage car il appartient encore au gouvernement mais qu'on le fera à l'avenir.
16. L'activité MLGB est approuvée à l'unanimité.
17. Le total des prévisions des dépenses du ministère des Affaires foncières est approuvé à l'unanimité.

MINISTERE DES INFRASTRUCTURES ET SERVICES PUBLICS

Programme MUA : Cabinet du Ministère

18. L'activité MUAA « **Gestion du portefeuille** » est approuvée à l'unanimité.

Programme MUB : Direction générale et services généraux

19. L'activité MUBA « **Directeur général et services généraux** » est approuvée à l'unanimité.

Programme MUC : Régie de l'Aviation civile

Activité MUCA « **Système réglementant la sécurité aérienne** »

20. M. PIPITE Marcelino, député de Santo, veut savoir si le gouvernement a perçu des revenus sur l'espace aérienne de Vanuatu.
21. M. CARCASSES Moana Kalosil, ministre des Finances, explique qu'on mettra au point le contrat en avril puis le gouvernement considèrera à produire des recettes dans ce domaine.
22. L'activité MUCA est approuvée à l'unanimité.

Programme MUD : Services météorologiques

23. L'activité MUDA « **Prévisions, surveillance et recherches météorologiques** » est approuvée à l'unanimité.

Programme MUE : Services des ports

24. L'activité MUEA « **Administration de Ports** » est approuvée à l'unanimité.

Programme MUF : Travaux publics

Activité MUFA « **Développement et entretien de l'Infrastructure du gouvernement** »

25. M. VUTA Peter, député d'Ambaé, veut avoir des explications sur les routes nationales. Il veut savoir si on entreprendra des travaux d'entretien sur les routes d'Ambaé.
26. M. JIMMY Willie Tapangararua, député de Port-Vila, déclare qu'on prévoit pour l'année 2005 l'entretien des routes de la province de SHEFA vu que l'entretien des routes des provinces de PENAMA et TAFEA était entrepris en l'an 2004. Il veut savoir les dépenses pour entretenir un kilomètre de route.
27. M. VUSILAE Dickinson, député d'Ambaé, aimerait voir la responsabilité d'entretien des routes revenir aux localités au lieu du gouvernement et demande si le gouvernement peut considérer l'application d'une telle directive.

28. M. SALWAI Charlot indique que les employés des Sections de Travaux publics des îles reçoivent tout de même leur salaire même s'ils ne travaillent pas lorsque les engins tombent en panne ou qu'il manque de pièces de rechange.
29. M. NENTU Thomas demande si le budget représente aussi la taxe sur la circulation routière.
30. M. CARLOT Maxime Korman, ministre de l'Infrastructure et des Travaux publics et député de Port-Vila, explique que les routes nationales sont les routes principales sur une île. Il ajoute qu'on entreprendra des travaux d'entretien sur les routes d'Ambaé une fois qu'on achèvera celles de Pentecôte. Il déclare que l'équipe des Travaux publics n'entretient que les routes de carrière dans les îles et, la municipalité percevra dans le futur la taxe sur la circulation routière.
31. M. CARCASSES Moana Kalosil répond au commentaire de M. SALWAI qu'il est important de licencier les employés qui ne travaillent pas. Il ajoute que le gouvernement a perçu environ 20 millions sur la taxe sur la circulation routière.
32. M. BROWNY Donna, député de Malékula, commente les conditions déplorables des routes de Malékula ainsi que les moyens de transport public surchargés de passagers.
33. M. SONG Kaespai, député de Tanna, demande au gouvernement d'assurer que les routes de Tanna peuvent durer 4 ans sans besoin d'entretien.
34. M. TOSUL David, député de pentecôte, demande si la section des Travaux publics sur Pentecôte peut entretenir la route déplorable de Béomo qui mène à Ranwas.
35. M. SAMBO Roro, député d'Efaté, veut savoir si on peut entretenir les routes des îles d'Efaté proches du littoral vu qu'elles sont vitales lors des urgences.
36. M. HILTON Dunstan, Leader parlementaire et député de Banks/Torres, veut savoir quand on entretiendra les routes de la Province de TORBA.
37. M. TAMATA Noël, député de Pentecôte, souligne qu'il n'y a pas de route nationale qui mène à la résidence de M. LINI Walter par contre le gouvernement trouve efficace de célébrer le jour de son décès. Il ajoute que les conditions de routes de Pentecôte sont très mauvaises alors qu'il est le plus grand exportateur du kava et apporte une grande aide à l'économie du pays.
38. M. CARLOT Maxime Korman, ministre de l'Infrastructure et des Services d'Utilité publique, déclare que le gouvernement assure la sécurité efficace des véhicules des Travaux publics et les conditions des signaux routiers. Il informe l'assemblée qu'on entreprendra une inspection routière de véhicules en Mars.

Quant aux conditions des routes, il déclare que le gouvernement peut entretenir les routes mais ne peut pas contrôler le climat qui est le principal fléau des routes. Il explique qu'on a déjà entretenu les routes du nord de Pentecôte et qu'on terminera bientôt celles de Ranwas. Il ajoute qu'on doit construire un port principal au nord d'Efaté pour faciliter les rapports entre les îles littorales ainsi que les îles Shepherds. Il informe le député HILTON qu'on exécutera les travaux sur les provinces de TORBA et SANMA en l'an 2006 puis ajoute qu'on utilisera les fonds du Millénium Challenge Fund pour entretenir les routes dans les îles et goudronner les routes nationales.

39. M. MOLISA Sela veut des clarifications si le gouvernement peut utiliser le budget alloué pour l'entretien des routes à SANMA dans d'autres régions. Il demande si on goudronnera la route qui mène à l'est et le sud de Santo vu qu'on créera plusieurs lieux de séjour une fois l'ouverture du nouvel aéroport. Il aimerait qu'on construise des routes aux alentours du nord-est de Santo car c'est le lieu potentiel de la sylviculture, le sciage de bois et le bois de santal qui peut faire rentrer plus de recette dans les caisses du gouvernement et de la Province. Il conclut qu'il importe de sous-traiter les voiries pour aider les employés des Travaux publics.
40. M. CARLOT Maxime Korman explique qu'il est important d'entretenir les routes de Port-Vila et Luganville car ils sont les principaux percepteurs de recettes du gouvernement. Il informe l'assemblée qu'on utilisera le Fonds Millénium Challenge Fund pour la construction des routes sur la côte du nord- est de Santo.
41. La séance, suspendue à 10h35, reprend à 11h00.
42. M. KALO Daniel Toara, député des Shepherds, indique que les routes ont aussi leur importance comme l'eau et remercie le Ministre pour les réponses données. Il existe trois types de routes dans les îles, nommément la route publique, les routes d'accès aux plantations ou routes agricoles, et routes privées. En ce qui concerne le Programme d'entretien des routes et les travaux sur Efaté, Emaé, Tongoa et Epi commençant en 2005, il veut avoir des éclaircissements sur la route de Tongariki qu'on n'utilise plus. Il se plaint que les Shepherds font une grande contribution au secteur économique de Vanuatu mais ne bénéficient pas beaucoup des services de voiries du gouvernement. Il ajoute qu'en 2002, un bulldozer a commencé à la réparer mais on a retiré l'engin pour effectuer des travaux sur Penama. Il veut aussi savoir si la route de Makira sera construite et se demande comment fonctionne la Section des Travaux publics vu que les engins tombent en panne et ne sont pas réparés. Il demande si la Section a de mécaniciens qualifiés. Il conclut en demandant au Ministre si certains fonds du Millenium Challenge fonds serviront à acquérir de nouveaux engins et du personnel qualifié pour faire et réparer les routes au lieu de louer les services des entreprises privées.

43. M. CARLOT Korman Maxime, ministre du Service d'Infrastructure et des services d'Utilité publique, répond qu'il va lire le programme des travaux et les dates correspondantes.
44. Le Président demande au Ministre de répondre de manière spécifique.
45. M. CARLOT répond que la rénovation de la route de Tongariki existe dans le programme. Quant au personnel qualifié de la Division des Travaux publics, le programme de mise à la retraite anticipée du PRG a fait défaut au gouvernement. Les petites îles exécutent leurs travaux de voiries de manière collective avec la supervision du gouvernement. En ce qui concerne les voiries de Port-Vila et Luganville, on loue les services d'entreprises privées et ne sait pas pour Malékula. Il dit qu'il a oublié la dernière question et demande si le député peut reposer sa question.
46. L'activité MUFA est approuvée à l'unanimité.

Activité MUFB, « Entretien des terrains d'aviation des îles »

47. M. ESMON Saemon, député de Malékula, remercie le gouvernement pour financer l'entretien de l'aérodrome de South West Bay et demande si le gouvernement a l'intention de le goudronner à l'avenir. Il conclut en demandant qui se chargera de la rénovation des aéroports de Malékula.
48. M. HILTON Dunstan, Leader parlementaire et député des Banks/Torres, demande quand est-ce qu'on va trouver un bailleur de fonds pour financer la construction de l'aéroport de Mérélava d'un coût estimé à 300 millions de vatu vu que la population locale a déjà fait sa contribution.
49. M. TOSUL David, député de Pentecôte, demande si le budget pour le goudronnage de l'aérodrome de Lonorore est inclus dans ces prévisions.
50. M. DONNA Brown, député de Malékula, se plaint que le gouvernement a donné le contrat de tondre la pelouse du terrain d'aviation à un blanc qui vient de temps à autre par avion à Malékula pour exécuter ses travaux et demande quand le gouvernement va donner ce contrat à des ni-Vanuatu.
51. M. VUSILAI Dickinson, député d'Ambaé, indique que les derniers travaux d'évaluation de la possibilité de goudronner le terrain de Longana sur Ambaé arrivent à leurs fins et demande sous quelles prévisions sont les fonds de dédommagement des propriétaires fonciers coutumiers. Il ajoute que le montant de dégâts potentiels est évalué à 10 millions de vatu.
52. M. SONG Keasipae, député de Tanna, se plaint que l'aéroport *White Grass International Airport* reste inerte depuis sa construction et demande quand il va être opérationnel vu que la piste goudronnée est en train de se détériorer.

53. M. CARLOT répond que les aérodromes ont besoin d'entretien et qu'il ne peut donner de renseignements précis sur le contrat pour tondre la pelouse de l'aérodrome de Norsup. L'aérodrome de Mérélava est compris dans le Programme de construction des aérodromes financé par l'AFD, mais les travaux correspondants commenceront plus tard après Lonorore, Longana et Norsup avant 2007. Pour le coût de celui de Mérélava, le Ministre dit qu'il n'a pas les renseignements mais confirme qu'on va goudronner celui de South West Bay. On va faire son étude de faisabilité cette année.
54. Le Président, constatant qu'il est 11h30, demande le consensus de l'assemblée pour laisser le Ministre terminer ses réponses et l'obtient.
55. M. CARLOT explique en ce qui concerne les fonds de dédommagement des routes de Lonorore, ils sont déjà prêts, alors que les fonds de dédommagement des propriétaires coutumiers fonciers seront inclus dans le projet de financement. Il conclut qu'il va revoir le contrat passé entre le Service de l'Aviation civile et l'entrepreneur privé pour tondre la pelouse de Norsup.
56. La séance, suspendue à 11h35, reprend à 14h10.
57. M. CARCASSES Moana Kalosil, ministre des Finances, répond aux questions posées et déclare que Vanair est actuellement responsable de la propreté et l'entretien des aérodromes. En ce qui concerne les conditions prévues par les bailleurs d'aide, il explique que tous les terrains que le gouvernement a l'intention de développer doivent être en premier lieu des terrains publics; toutefois le gouvernement est obligé de chercher des fonds supplémentaires pour pouvoir compenser les propriétaires coutumiers.
58. M. MOLISA Sela indique que Vanair fait déjà des pertes et souhaite qu'il pourra entreprendre le nettoyage des aéroports.
59. M. LOUGHMAN Bob, député de Tanna, veut savoir si le bail le vieil aérodrome sur Lénakel existe toujours et si le gouvernement a l'intention de l'utiliser pour d'autres objectifs.
60. M. CARLOT Maxime Korman répond que l'aéroport de Whitegrass est appelé Aéroport International car il est le port d'entrée de entre Nouvelle-Calédonie et Tanna. Il déclare que le bail du vieil aérodrome de Lénakel est annulé et actuellement le Division de Météorologie utilise l'aérogare pour installer ses équipements. Il ajoute qu'il est importe de consulter les Autorités provinciales avant de fermer l'aérodrome.
61. L'activité MUFB est approuvée à l'unanimité.

62. Activité MUFC « **Contribution de gouvernement aux projets d'infrastructures** »
63. M. SALWAI Charlot remercie le gouvernement pour décider d'entretenir et de d'agrandir l'aérodrome de LONORORE sur Pentecôte. Il ajoute qu'il reconnaît qu'une entreprise travaille sous contrat pour entretenir les trois aérodromes de Pentecôte donc on a un budget plus important que celui de 2004. Il veut savoir si on va moderniser l'aéroport de Craig-Cove sur Ambrym et s'il y a une directive pour déclarer terres publiques les sites de construction des aérodromes et assurer que les compagnies aériennes dispensent à l'avenir des services convenables dans ces aéroports. Il veut savoir encore si on a appliqué des directives sur les aérogares pour améliorer la situation des aérogares.
64. M. MOLISA Sela reconnaît que le budget de 45 millions est trop maigre et demande au Ministre de citer les régions que le gouvernement doit dédommager.
65. M. SAMBO Roro, député d'Efaté, fait remarquer le danger auquel le village de Mélé fait face lorsque les avions survolent très bas les plaines de Mélé pendant les temps nuageux et les temps de pluies. Selon son opinion, le gouvernement doit dédommager la population de Mélé.
66. M. CARLOT Maxime Korman déclare que ledit budget n'est pas prévu pour le dédommagement mais pour le développement des aéroports de Pékoa sur Santo Lonorore sur Pentecôte, Norsup sur Malékula et Longhana sur Ambaé. Il souligne ensuite que le gouvernement fait face au problème des litiges fonciers lorsqu'il fait des dédommagements et les plaintes pour le montant de dédommagement est un des grands inconvénients qu'il rencontre. Il déclare qu'il est du devoir des Autorités de l'Aviation civile de faire les dédommagements s'il se produit un jour un accident dans les villages qui se localisent près de l'aéroport et ajoute que le bruit est aussi considéré comme une pollution. Il conclut qu'il est nécessaire d'améliorer l'aéroport de Pékoa pour permettre aux boéings 737 de pouvoir atterrir.
67. M. CARCASSES Moana Kalosil, ministre des Finances, confirme que le budget de cette année 2005 est presque pareil comme celui de 2004. Il ajoute que les lignes aériennes peuvent établir des parcours à condition qu'il y ait assez de chambres d'hôtel. Il répète que les bailleurs d'aide fournissent des conditions et réclament au gouvernement d'acquérir des terres publiques afin qu'ils puissent assister au développement national du pays.
68. L'activité MUFC est approuvée à l'unanimité.
69. Le Total Ministère de l'Infrastructure et des Travaux publics est approuvé à l'unanimité.

TOTAL DES DEPENSES DU GOUVERNEMENT

70. M. CARCASSES Moana Kalosil, ministre des Finances, annonce qu'on supprime tous les nouveaux Ministères et on a un nouveau total des dépenses du gouvernement de 8 966 647 516 vatu.
71. Le Total des prévisions de dépenses du gouvernement pour 2005 est approuvé à l'unanimité.
72. L'article 1 est approuvé à l'unanimité.

Article 2 « **Entrée en vigueur** »

73. M. NATAPEI Edward veut des éclaircissements du chiffre cité à l'article 1.
74. M. CARCASSES Moana Kalosil explique qu'on a amendé le chiffre du total du budget du gouvernement.
75. L'article 2 est approuvé à l'unanimité.

DEUXIEME LECTURE

76. M. CARCASSES Moana Kalosil, ministre des Finances et de la Gestion économique et député de Port-Vila, propose que le Projet de loi soit lu une deuxième fois et approuvé.
77. Appuyé par M. NATAPEI Edward, M. MOLISA propose que le Parlement retourne à l'examen en commission pour étudier le budget de l'activité CFAA, *Fourniture de conseils juridiques et de services*, du Cabinet juridique de l'Etat.
78. La motion pour retourner à l'examen en commission est approuvée à l'unanimité.

EXAMEN EN COMMISSION

Activité CFAA « Fournitures de conseils juridiques et de services »

79. M. CARCASSES Moana Kalosil, ministre des Finances, annonce qu'il faut ajouter 11 millions de vatu au total existant pour obtenir un nouveau total de 49 958 033 Vatu.
80. M. AVOCK Sam Dan, Président du Parlement, demande au Ministre de proposer une motion pour faire cet amendement.
81. M. KALSAKAU Steven, député d'Efaté, soulève un point d'ordre en citant la règle 30 (4) (a) (b) du Règlement Intérieur que le Ministre devrait fournir une explication sur le chiffre avant de passer au vote.

82. M. CARCASSES Moana Kalosil, ministre des Finances, souligne qu'on doit allouer les fonds publics. Il explique que le Cabinet juridique de l'Etat dispose d'un Fonds spécial il y a 3 ans et le gouvernement a demandé au Bureau de mettre à jour les informations sur l'usage des fonds sinon il risque de mettre fin à ce Fonds. Il ajoute que le Bureau lui-même a décidé de le faire. Il explique que ce nouveau budget permettra au Bureau d'embaucher du nouveau personnel et fixer les honoraires du personnel actuel.
83. M. JIMMY Willie Tanpangararua indique qu'on a transféré la somme de 11 millions à partir du Fonds spécial du Cabinet juridique de l'Etat pour additionner avec le budget actuel. Toutefois, il se demande si le bureau est obligé, conformément à loi, de disposer d'un compte spécial.
84. M. CARCASSES Moana Kalosil répète que le nouveau montant ajouté représente de nouveaux fonds.
85. M. NATAPEI Edward déclare apprécier qu'on introduise de nouvelles prévisions dans le budget sauf sous forme de prévisions de recettes.
86. M. KILMAN Sato, Vice- Premier ministre et ministre des Affaires étrangères, demande si le Président peut suspendre la séance pour permettre au gouvernement d'arranger le point souligné par M. NATAPEI.
87. M. CARCASSES Moana Kalosil assure l'assemblée que l'introduction de 11 millions ne fera pas préjudice aux prévisions de recettes.
88. M. SALWAI Charlot accepte que le Président suspende la séance pour régler le problème. Il insiste que ledit montant de 11 millions fera préjudice aux prévisions de recettes du gouvernement.
89. M. CARCASSES Moana Kalosil réfère l'assemblée aux prévisions de recettes de 2005 et explique qu'on a une addition au budget initial de 265 millions provenant de la subvention du gouvernement chinois et 214 millions destiné à soutenir le budget. Le résultat est le total mentionné auparavant. Il ajoute qu'on a une somme supplémentaire de 50 millions à ajouter au budget.
90. M. MOLISA indique en ce qui concerne l'ajout de 11 millions à l'activité CFAA, qu'il est parallèle à la Loi sur les Finances complémentaires. Il propose d'approuver le nouveau chiffre de l'activité CFAA de 49.958.039.
91. M. SOPE soutient la motion d'amendement.
92. L'amendement est approuvé à l'unanimité.
93. L'activité CFAA, telle qu'amendée pour la deuxième fois, est approuvée à l'unanimité.

94. M. CARCASSES demande aux députés de remplacer le total des ORGANISMES CONSTITUTIONNELS par le nouveau total de 725.416.859.
95. M. KILMAN, soutenu par M. NATAPEI, propose d'approuver le nouveau total.
96. La motion portant d'approbation du total amendé des ORGANISMES CONSTITUTIONNELS est approuvée à l'unanimité.
97. M. CARCASSES demande aux députés de remplacer le total des PREVISIONS DE DEPENSES par le nouveau total de 8.977.647.516.
98. M. SALWAI indique qu'il faut aussi corriger les prévisions de recettes du Bureau de l'Attorney général en ajoutant 2 millions.
99. M. CARCASSES réplique qu'on n'approuve uniquement que les PREVISIONS DE DEPENSES.
100. M. JIMMY indique qu'il faut aussi corriger les chiffres dans le Tome 2 (livre jaune) du budget dans l'activité correspondante sous la colonne « *Indemnités et Frais généraux* » car cet ajout n'est pas une subvention. Il pense qu'il faut ajouter 2 millions pour faire 40.000.000.
101. M. CARCASSES réplique que les chiffres du livre jaune (page 2/10) sont corrects comme ils sont.
102. M. MOLISA, soutenu par M. TOM Seule, propose d'approuver le nouveau total des PREVISIONS DE RECETTES de 8.977.647.516
103. La motion d'approbation du nouveau total des PREVISIONS DE DEPENSES est approuvée à l'unanimité

Article 1 : « **Affectation** »

104. M. CARCASSES demande aux députés de changer le chiffre du total des prévisions de dépenses par 8.977.647.516.
105. L'article 1, tel qu'amendé est approuvé à l'unanimité.
106. L'article 2 : « **Entrée en vigueur** » est approuvé à l'unanimité.

DEUXIEME LECTURE

107. M. CARCASSES présente le projet de Loi et présente qu'il soit approuvé en deuxième lecture.

108. M. PIPITE pense qu'il faut corriger les prévisions de recettes puisque les chiffres ne se concordent pas.
109. M. CARCASSES réplique qu'on n'alloue pas les recettes, car on les présente pour information.
110. La motion portant approbation des prévisions budgétaires pour 2005 en deuxième lecture est approuvée à l'unanimité.
111. La séance, suspendue à 15h20, reprend à 15h40.

PROJET DE LOI DE FINANCES COMPLEMENTAIRES (2004) No. DE 2005 (MODIFICATION)

PREMIERE LECTURE

112. M. CARCASSES Kalosil Moana, ministre des Finances et de la Gestion économique, présente le projet de Loi, en expose les motifs et en propose l'examen en première lecture.
113. M. SALWAI T. Charlot, Chef-adjoint de l'Opposition et député de Pentecôte, remercie le Ministre pour présenter le projet de Loi et pense qu'il faut la prochaine fois présenter ce genre de projet de Loi avec un rapport pour expliquer en expliquer le besoin. Il demande des éclaircissements sur le surplus du budget de l'année 2004, alors qu'ici on va approuver des dépenses supplémentaires. Il indique que selon le gouvernement de Vanuatu, les régions ayant subi des dégâts au cours du dernier cyclone pouvaient être exonérées du paiement du droit de scolarité mais ce n'était pas le cas. Il remercie le gouvernement pour l'injection de ce montant de 100 millions de vatu pour couvrir le subventionnement de 50% du droit de scolarité du troisième trimestre de 2004. Il conclut en demandant quand est-ce que les écoles peuvent recevoir leur subvention.
114. M. TOSUL David, député de Pentecôte, veut savoir ce qui se passera après l'approbation de ce subventionnement du troisième trimestre de 2004. Il veut savoir si des parents ayant payé à 100 % le droit de scolarité du 3^{ème} trimestre, peuvent se faire rembourser le pourcentage de 50% du droit.
115. M. CARCASSES répond que le surplus pour 2004 était de 359 millions : ce montant qui se compose d'un surplus de 110 millions sur le budget plus les 2 millions de dollars E-U de la Chine. En ce qui concerne le paiement de subvention pour les frais de scolarité, le ministre de l'Education et le Service des Finances se réuniront la semaine qui vient pour mettre au point le processus de virement des sommes aux écoles.
116. M. NATUMAN Joe, ministre de l'Education, indique que les écoles ont fourni les renseignements qui les concernent au Service de l'Education et que la semaine

- d'après, le Service commencera à payer les subventions directement aux comptes d'écoles. Il explique en ce qui concerne le cyclone Ivy, que conformément aux dispositions de l'article 35, paragraphe 6, les bureaux provinciaux de l'Education peuvent exonérer le paiement du droit de scolarité si c'est nécessaire et c'était le cas en 2004 mais le gouvernement n'a pas les fonds nécessaires pour soutenir les écoles. Quant aux parents qui ont payé à 100% les frais du troisième trimestre de 2004, ils peuvent négocier le remboursement de 50% ou transférer ce montant vers le premier trimestre de 2005.
117. M. NATAPEI Tuta Fanua'Ariki Edward, député de Port-Vila, demande en ce qui concerne le code ISPS (système international de sécurité des ports), si les ports ne font pas assez d'argent en droit d'arrimage. Il veut savoir si on inclut ici le pourcentage de la subvention chinoise destiné à l'Office de Gestion des catastrophes naturelles (NDMO).
118. M. JIMMY Tapangararua Willie, député de Port-Vila, mentionnant la fourniture du matériel scolaire de 2005, il dit que c'est le Ministre qui a mis en cause la décision du Conseil d'administration de donner ce contrat à cette entreprise et veut savoir qui pourvoira les écoles en matériel scolaire cette année.
119. M. CARCASSES répond qu'on a fourni 40 millions de la subvention chinoise au NDMO. En ce qui concerne le contrat de fourniture de matériel scolaire, après l'approbation de la soumission de Snoopy, le secrétaire du Conseil a directement informé l'entreprise qu'on lui a donné le contrat alors que le Conseil des Ministres n'a pas encore endossé la décision du Conseil.
120. M. NATUMAN ajoute que le Ministre de l'Education a suspendu le contrat car la procédure suivie n'est pas dans les formes. Mais lorsqu'il était en tournée à l'étranger, le Ministre par intérim, a signé ce contrat. Une fois de retour, le Ministre a annulé le contrat et l'affaire est poursuivie au tribunal. Le tribunal a tranché que la procédure d'octroi du contrat n'est pas dans les formes et est caduque. On a donc demandé d'autres soumissions et le Conseil des Ministres a donné ce contrat finalement à Snoopy.
121. La motion portant approbation du projet de Loi en première lecture est approuvée à l'unanimité.

EXAMEN EN COMMISSION

122. La modification 1 « **Après l'article 2** » est approuvée à l'unanimité.
123. La modification 2 « **Après l'annexe 2** » est approuvée à l'unanimité.
124. L'article 1 « **Modifications** » est approuvé à l'unanimité.
125. L'article 2 « **Entrée en vigueur** » est approuvé à l'unanimité.

DEUXIEME LECTURE

126. M. CARCASSES propose que le projet de Loi soit lu et approuvé en deuxième lecture.
127. La motion portant adoption du projet de Loi en deuxième lecture est approuvée à l'unanimité.

PROJET DE LOI No. DE 2005 SUR LA REMUNERATION DES DIGNITAIRES DE L'ETAT (MODIFICATION)

PREMIERE LECTURE

128. M. KILMAN Sato, vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères et, député de Malékula, présente le projet de Loi, en expose les motifs et en propose l'examen en première lecture.
129. M. MOLISA Sela, député de Santo, indique que la modification est courte et claire mais qu'elle est importante, et qu'il se soucie du principe de transparence ici. La modification rendra l'application d'une décision plus flexible, mais il dit préférer que toute décision sur la rémunération d'un dignitaire d'Etat approuvée par le Parlement entre en vigueur à la date de sa publication au journal officiel. Il ajoute que toute manière toute loi ou arrêté est toujours publiée au journal officiel. Il conclut en disant que la Loi sur la Vérification des comptes publics demande un certain degré de transparence.
130. M. SALWAI Charlot, chef-adjoint de l'Opposition et député de Pentecôte, dit qu'il reconnaît le besoin de flexibilité dans l'application de toute décision sur la rémunération des dignitaires de l'Etat mais que beaucoup de privilèges prescrits par la Loi ne sont actuellement pas octroyés. Il pense qu'il faut plus de consultations avec le Bureau de l'Attorney général, le Service des Finances pour assurer sa légalité. Il conclut en donnant l'exemple du paiement des trois mois de préavis qui a été appliqué et qui a plus tard été considéré comme illégal.
131. M. KALSAKAU Steven, député d'Efaté, se plaint sur le processus de signature des contrats pour le personnel de cadre politique, car autrefois c'est le Ministre qui les signaient et aujourd'hui le Directeur général et l'Attorney général doivent témoigner de la signature du contrat. Il ajoute que quelquefois c'est embarrassant si le Directeur général s'absente et demande des éclaircissements.
132. M. KILMAN réplique que les remarques faites par le député sont importantes mais il ne faut pas trop se soucier de l'absence de transparence vu que toute décision sur la rémunération des dignitaires d'Etat est prise par le Conseil des Ministres et est toujours publiée au journal officiel. Il indique que la modification de la Loi en 1998 n'a pas été approuvée par le parlement. En ce qui concerne le

non-paiement de certains privilèges, on est en train de normaliser les salaires des dignitaires d'Etat et agents de cadre politique et donne l'exemple des Ministres qui recevaient différents salaires alors qu'ils devaient recevoir le même taux. Mais la responsabilité première revient à l'Attorney général qui doit poser le fondement légal de cette normalisation mais il a beaucoup d'autres responsabilités en souffrance. En ce qui concerne le préavis de 3 mois de préavis, la Fonction publique, le Bureau du Premier ministre et l'Attorney sont en train de l'examiner et demanderont au tribunal de trancher sur sa légalité.

133. M. CARCASSES en réponse supplémentaire, indique que c'est une manière flexible de faire payer une rémunération décidée par le Premier ministre et son Conseil des Ministres même si la décision n'est pas encore publiée au Journal officiel et un employé ne peut pas attendre des mois pour ne recevoir son salaire qu'à la publication de la décision. En ce qui concerne la signature des contrats en la présence de l'Attorney général, il explique que le Bureau a déjà perdu beaucoup d'argent dans le passé sur de tels contrats ce qui fait qu'il veut être présent lors de la signature de chaque contrat.
134. La motion portant adoption du projet de Loi en première lecture est approuvée à l'unanimité.

EXAMEN EN COMMISSION

Article 1 : **Modifications**

135. La modification 1 « **Paragraphe 3.3)** » est approuvée à l'unanimité.
136. L'article 1 est approuvé à l'unanimité.
137. L'article 2 : **Entrée en vigueur** est approuvé à l'unanimité.

DEUXIEME LECTURE

138. M. KILMAN propose que le projet de Loi soit lu et approuvé en deuxième lecture.
139. La motion portant adoption du projet de Loi en deuxième lecture est approuvée à l'unanimité.
140. Le Président du Parlement indique que ce projet de Loi conclut les travaux de la session et déclare la PREMIERE SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2005 close à 16h30.